

# L'euthanasie en procès

par Claire DUTRISAC

Qu'on le veuille ou non, qu'on le redoute ou pas, l'euthanasie est en procès.

Le cas de la jeune Karen Ann Quinlan, au New Jersey, qui vit artificiellement dans le coma depuis plus de neuf mois, a posé tragiquement la question à la conscience de l'humanité: jusqu'où faut-il aller pour prolonger une vie biologique? Qu'est-ce qui demeure humain: débrancher l'appareil ou respecter un souffle qui s'éteindrait de lui-même, sans ce support technique?

Les débats sur ce sujet tombent vite dans l'incohérence et la passion. Au seul niveau des termes,

les problèmes sont confondus. On brasse dans la même sébile le suicide, l'avortement, l'eugénisme. Bien sûr, un fil relie ces réalités mais sans pour autant les assimiler les unes aux autres. Du moins, pas a priori. Il importe donc de définir clairement le sujet dont on discute.

## L'euthanasie... au Québec?

Le Quillet Flammarion donne cette définition de l'euthanasie: "Mort douce provoquée par la morphine, les barbituriques, qui évite à un malade incurable des douleurs intolérables." On pourrait croire qu'il n'y a pas volonté arrêtée de provoquer la mort, que celle-ci n'est que la conséquence d'un traitement

contre la douleur. Ce serait ce que les médecins appellent "l'euthanasie passive".

Le Dictionnaire Quillet de la langue française précise l'intention: "Sommeil provoqué chez un mourant pour hâter sa fin et lui éviter les affres de l'agonie."

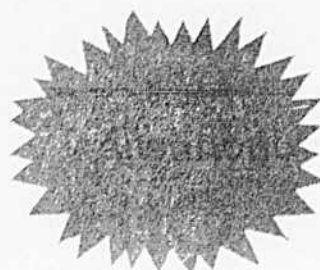
Il semble qu'au Québec, ce type d'euthanasie n'existe pas. Ni dans les hôpitaux, ni chez les médecins, ni dans les familles. C'est l'une des grandes conclusions qui se dégagent de notre enquête. Les tribunaux n'ont pas eu, du moins récemment, à se prononcer sur des cas de ce genre.

Voir EUTHANASIE, page A 7



## Le voyage controversé

— page A 5



## Cinq paradis fiscaux

Au moment où les Canadiens sont emprisonnés entre les mâchoires de l'inflation, du chômage et des mesures Trudeau, le temps est venu de partir à la recherche de paradis fiscaux: pas des paradis artificiels, qui seraient illégaux en l'occurrence, mais des paradis réels repiqués au détour des voies sinueuses des régimes fiscaux fédéral et provincial. Une équipe de journalistes de LA PRESSE et du Financial Post ont joint leurs efforts pour faire la somme des déductions fiscales plus ou moins cachées dans ces lois. Il en ressort la possibilité — légale — de soustraire de 10 à 20 p. cent de son revenu au fisc pour l'année 1975.

— pages A 8, A 9, A 10



LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, SAMEDI 7 FÉVRIER 1976. 92e ANNÉE, No 32. 204 PAGES, 11 CAHIERS

50 CENTS

Abon. Québec Nord 50c

ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI \$1.40

METEO

Ensoleillé, couvrant après midi, un peu de neige. Min. —17 à —20. Max. —6 à —8. Demain: neige. Détails à la page A 2

# Québec reconnaît son impuissance à contrôler les capitaux étrangers

par Rhéal BERCIER

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le gouvernement québécois est incapable, compte tenu de sa situation au sein du fédéralisme canadien, d'adopter une politique efficace de contrôle et de restriction des investissements étrangers, même si pareille politique paraît éminemment souhaitable.

Cet aveu d'impuissance est contenu formellement dans un document préparé par des spécialistes du Ministère de l'Industrie et du Commerce. LA PRESSE a obtenu ce document qui a déjà fait l'objet d'études au Conseil des ministres et qui a servi de base à des déclarations de fond du ministre de l'Industrie et du Commerce,

M. Guy Saint-Pierre sur la question litigieuse des investissements étrangers.

Le ministre n'a toutefois pas fait état de ce document lors de ses déclarations sur les investissements étrangers à New York et à Franzfort à la fin de 1975.

Des informateurs proches du ministre indiquent que M. Saint-Pierre a voulu garder ce document secret pour éviter de procurer de nouvelles armes au Parti québécois dans sa dénonciation du fédéralisme canadien.

Le document, mis au point en septembre dernier, dit ceci: "Le gouvernement pense que, dans le cas particulier du Québec, sa situation à l'intérieur de la fédération canadienne rend impossible des

restrictions efficaces sur les capitaux étrangers même si elles étaient souhaitables."

Les experts du MIC se disent convaincus qu'une politique de restriction envers les capitaux étrangers serait impossible pour le Québec compte tenu de sa position à l'intérieur de la fédération canadienne.

Selon eux, l'entreprise dirigée de Toronto présente beaucoup de problèmes identiques à ceux de l'entreprise dirigée des États-Unis. "Il n'y a pas non plus de moyen efficace qui permettrait de freiner les capitaux originaires du reste du Canada. Une compagnie québécoise qui ne peut être vendue à des intérêts étrangers peut être vendue à des intérêts ontariens."

Une compagnie canadienne, apu-

tent-ils, a toujours le choix entre le Québec et les autres provinces pour son implantation ou son expansion; et si le climat pour l'investissement, au Québec est jugé défavorable, il lui est relativement facile de s'installer dans une province voisine, ce qui entraîne une perte d'emploi et une augmentation des importations pour le Québec.

On se rappelle que l'an dernier l'opinion publique québécoise amenait le gouvernement du Québec à prendre position à l'égard de l'Agence fédérale de tamisage sur les investissements étrangers (mieux connue sous le sigle anglais de FIRA).

De plus, un rapport rédigé par des experts du MIC condamnait la position adoptée depuis 1970 par le gouvernement de M. Robert Bour-

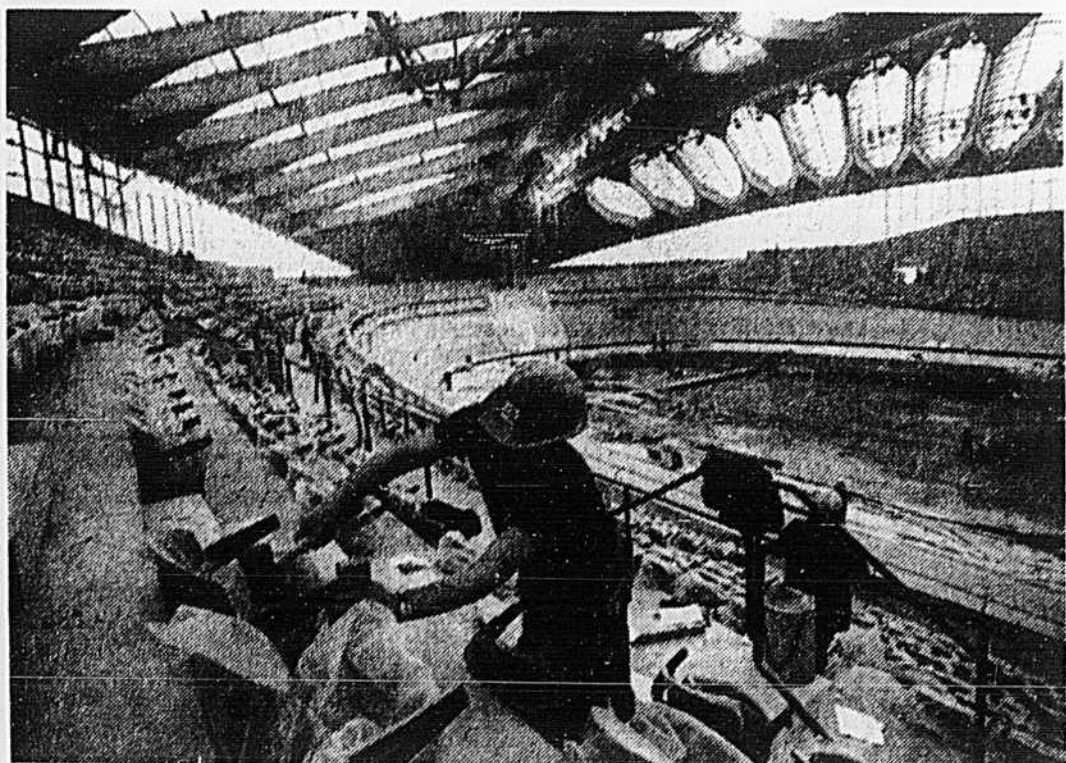
assa envers le capital étranger. Le "Rapport Descôteaux" disait aussi substantiellement la même chose que le comité interministériel sur les investissements étrangers (Rapport Tetley), qui a finalement été publié, mais expurgé de ses principales recommandations.

Devant le tollé de critiques, M. Saint-Pierre revenait à la charge et proposait aux Québécois la poursuite de la politique de porte-ouverte envers les investissements étrangers sauf dans trois secteurs où le gouvernement a décidé, dans l'intérêt public, d'imposer certaines restrictions.

Ce sont le secteur financier (banques, assurances...), les domaines relatifs à la culture (l'édition, la radio, la télévision, le film...) et les ressources naturelles.

Dans ce dernier cas, le gouvernement veut que l'énergie et les grandes ressources naturelles non renouvelables du Québec soient utilisées rationnellement et au mieux des intérêts de tous les citoyens.

Or, lors de la dernière session, le ministre des Richesses naturelles, M. Jean Cournoyer, proposait de nouvelles concessions fiscales aux sociétés minières tandis que le premier ministre, M. Robert Bourassa, devait déclarer que le gouvernement québécois n'avait pas les moyens de prendre une participation au sein de la société Abitibi Asbestos, filiale de l'entreprise britannique Brimco, qui compte exploiter à Amos le plus important gisement d'amiante au Québec, secteur entièrement contrôlé par des étrangers.



Des ouvriers s'employaient, hier, à mettre la dernière main aux fauteuils du vélodrome olympique qui servira à diverses compétitions comme le tennis, le handball, le basketball, la boxe, la lutte et évidemment le cyclisme.

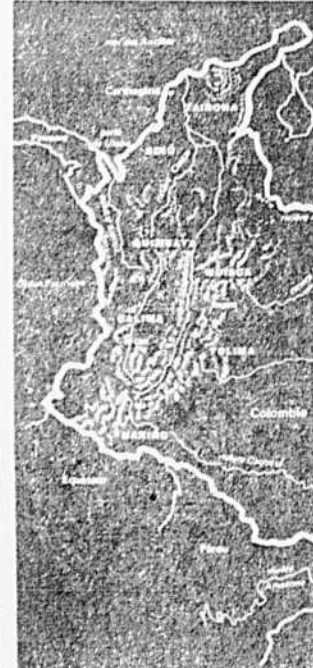
## Selon un député fédéral Les \$200 millions des Jeux peuvent revenir au Québec

Un transfert de fonds net d'Ontario à Québec en compensation des revenus fiscaux supplémentaires encaissés par le fédéral à cause des Jeux est impensable, mais il n'est pas interdit d'espérer que cet argent puisse revenir au Québec sous forme de crédits budgétaires accrus aux chapitres des Transports, des Affaires urbaines et de l'Expansion économique régionale.

Du moins le député libéral de Maisonneuve-Rosemont aux Communes, Serge Joyal, pense-t-il ainsi et il s'en est ouvert hier au lancement des nouveaux timbres olympiques canadiens à Montréal (page A2).

Le député Joyal s'est déjà porté à la défense d'un retour du produit fiscal des Jeux au Québec, sans toutefois approuver la requête d'un retour direct de "quelque \$200 millions" formulée par le Premier ministre Bourassa. Le député, qui remplaçait le ministre Meekasey à la cérémonie, parlait "en son nom personnel", mais il passe pour "bien informé" des intentions gouvernementales.

Dans l'intervalle, le Premier ministre Bourassa a opposé hier un refus catégorique à la requête que lui a présentée le Rassemblement des citoyens de Montréal de tenir une enquête royale complète sur l'organisation des Jeux olympiques à Montréal (page A3).



## Les trésors de l'art colombien

— page D 18

## pleins feux sur l'actualité

### L'hôtel de ville revit

Le climat a bien changé à l'Hôtel de Ville depuis la prise en main du dossier olympique par Québec. Après cet échec douloureux pour l'administration municipale, le Parti civique a bien senti qu'il devait réagir. Il l'a fait, M. Yvon Lamarre en tête, dans le sens d'un retour à des valeurs et à des projets beaucoup plus près des gens. Il a aussi entrepris une lutte autonome pour conserver à Montréal le contrôle de grands secteurs convoités par Québec.

— page A 6

### Le cas de 500,000 femmes

Il existe au Canada près d'un demi-million de femmes qui travaillent, sans aucune rémunération, dans l'entreprise de leur mari, et, jusqu'à ce que l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) entreprenne une étude de ce problème, tout le monde semblait trouver la chose normale, même les premières intéressées. Lysiane Gagnon analyse ce qui se produit lorsque la méprisante survient et que l'épouse est incapable de faire valoir quelque droit que ce soit sur les plans juridique et financier.

— page A 7

## Miou-Miou, son mari et le cinéma...

Miou-Miou et son mari, Patrick Dewaere, représentent bien la nouvelle génération de comédiens français, formés à l'écart des écoles professionnelles, et qui sont à la fois vedettes de productions à gros budgets et du cinéma jeune et contestataire. Ils ont raconté à Louis-Bernard Robitaille (page D2) le déroulement de leurs carrières, les films qu'ils ont fait par goût et les autres... Miou-Miou partage, avec Robert Charlebois et Terence Hill, la vedette du film de Damiano Damiani, "Un génie, deux associés et une cloche" dont c'était la première canadienne, hier soir, à Montréal. Luc Perreault a vu le film et nous dit (page A3) qu'il ne vaut pas le dérangement! Et que Charlebois ne parvient pas à se débarrasser complètement de son accent "créole".



## SOMMAIRE

- Arts et lettres: D 1 à D 20
- Bâtir au Québec: G 2
- Bandes dessinées: F 14
- Bricolage: G 1
- Bridge: F 13
- Critique du samedi: A 3
- Décès, naissances, etc.: B 14
- Echecs: F 13
- Economie: A 8 à A 14
- Enigme de la semaine: F 13
- Etes-vous observateur?: H 18
- Horoscope: F 3
- Informations étrangères: A 15, A 16
- Jardins et maisons: G 1
- La gastronomie: D 23
- La grille des mordus: F 14
- Les cocasseries: H 7
- Les maux de notre langue: B 16
- Loisirs et récréation: F 14, RF 15
- MICK JAGGER: H 3
- Mots croisés: H 4
- Nos amies les bêtes: H 12
- Petites annonces: G 3 à G 8, H 1 à H 22
- Radio et télévision: D 20
- Sciences: B 12
- Sports: B 1 à B 6
- Timbres: F 13
- Vacances-voyages: E 1 à E 16
- Vivre aujourd'hui: F 1 à F 3

La révision constitutionnelle Québec et Ottawa n'ont eu que des "conversations exploratoires"

- Cloutier

Par Paul BENNETT

OTTAWA (PC) — Il n'y a encore eu aucune discussion officielle entre Québec et Ottawa concernant la révision constitutionnelle...

de passage dans la capitale fédérale. M. Cloutier venait d'avoir un entretien avec le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures...

besois, mais seulement des conversations entre les premiers ministres. D'autre part, le ministre a rappelé que ce n'était pas la formule d'amendement à la constitution qui avait fait avorter la conférence de Victoria...

grammes à frais partagés soit sur le point d'être réglé.

"Tout indique que nous pourrions en arriver finalement à un accord définitif" avait déclaré à l'issue de la réunion le ministre québécois des Affaires sociales, M. Claude Forget.

D'autre part, M. Cloutier a révélé que le Québec désirait régler "quelques questions de coordination" avec le gouvernement fédéral au sujet de sa participation en tant que gouvernement associé à l'Agence culturelle et technique des pays francophones.

Le gouvernement québécois jouit d'un statut spécial au sein de cet organisme qui s'apparente de plus en plus à une sorte de "Commonwealth" des pays francophones.

Lévesque a peur que Bourassa ne cède au chantage de Trudeau

M. René Lévesque, président du Parti québécois, craint que pour s'extraire du marasme économique et financier dans lequel il se voit plongé, le gouvernement Bourassa ne cède au chantage de premier ministre Trudeau...

veau père de la Confédération et de la rapatrier. Il est prêt à faire du "forcing" là-dessus, et comme, à Québec, on a des gens qui ne sont pas très forts sur la résistance au "forcing", il faut qu'on surveille de notre mieux ce qui se passe.

Ce n'est pas tant le rapatriement lui-même qui inquiète le chef péquiste que la formule nouvelle d'amendement et la répartition des pouvoirs: tout cela implique selon lui que si le Québec s'embarque dans une formule qui le noie dans une autre majorité, il se mettra encore une fois la corde au cou.

Selon M. Lévesque, la situation est plus dangereuse qu'à Victoria en 1971 à cause de l'inflation, du chômage, de la Baie James et des Jeux olympiques: tout cela pèse lourd, dit-il, et fournit un pouvoir de chantage qui n'existait pas à ce moment-là.

A \$999 l'acre... Nos terres en héritage aux petits Américains?

QUEBEC (PC) — Le président du Parti québécois René Lévesque s'est indigné hier au sujet d'une annonce publicitaire parue dans la revue Esquire et offrant en vente à des Américains des terres québécoises.

le 14 février, dans les locaux de la polyvalente Pamphile Lemay, à Ste-Croix de Lotbinière.

Pour avoir des revenus stables, les 45.000 fermiers du Québec devront auparavant posséder le contrôle de la distribution et des marchés de leurs produits, ce qu'ils ne peuvent avoir tant qu'ils demeureront dans la Confédération.

Il s'agit là d'une preuve évidente que le Québec est en train de perdre ses meilleures terres aux mains des spéculateurs, a-t-il dit, au cours d'une conférence de presse sur l'agriculture.

La réclame, publiée par la Du Pont Estates, de New York, offre en vente des terrains de 2 acres et demi à 100 acres, situé à 45 minutes de l'aéroport Mirabel, entre deux parcs nationaux célèbres, à deux minutes de l'auto-route des Laurentides.

"Voici l'héritage auquel vos enfants ont le droit de rêver," dit la réclame. Les terrains sont offerts en vente au prix de \$999 l'acre.

Le problème de la spéculation sur les terres est un sujet fondamental, a dit M. Lévesque, qui a ajouté que le gouvernement avait affiché une position de "guenille" face à ce problème.

Journée de l'agriculture

M. Lévesque a par ailleurs déclaré au cours de la même conférence de presse que la stabilisation des revenus agricoles ne pourra se faire sans l'indépendance politique du Québec. Il a d'ailleurs annoncé la tenue d'une journée nationale de l'agriculture, samedi

Le financement des Jeux Joyal: un moyen sans douleur d'aider Québec



Le député fédéral de Maisonneuve-Rosemont, Me Serge Joyal.

Me Serge Joyal, député fédéral de Maisonneuve-Rosemont, a suggéré hier un moyen, apparemment sans douleur pour Ottawa, de redistribuer le surplus de recettes fiscales engendré par les Jeux olympiques et réclamé par Québec...

On se souvient que récemment, le Premier ministre du Québec, M. Bourassa, a réclamé d'Ottawa une compensation de \$200 millions équivalant à cet excédent de recettes fiscales qui serait encaissé par Ottawa à l'occasion des Jeux olympiques...

Me Joyal, qui remplaçait hier le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, a une cérémonie de lancement de nouveaux timbres olympiques canadiens au Centre Immaculée-Conception, a incité les gouvernements du Québec, d'Ottawa et des provinces à "un effort de réflexion en vue de trouver des moyens logiques et efficaces de financer les Jeux olympiques dans une période d'austérité et de lutte contre l'inflation".

Le député de Maisonneuve-Rosemont s'est prononcé de nouveau, de

façon catégorique, en faveur du prolongement de l'auto-financement après les Jeux par la continuation de la Loterie olympique. "Un récent sondage montre que 68 p 100 des Canadiens sont favorables à cette méthode. Ottawa est conscient de répondre à un désir populaire en orientant sa politique en ce sens", a dit M. Joyal.

De toute façon, aux yeux de tous, les Jeux olympiques de '76 sont liés à trois certitudes: 1) la certitude qu'ils auront lieu, 2) la certitude qu'ils seront un succès et que, de ce fait, ils constitueront un motif de fierté pour Montréal, le Québec et le pays tout entier, 3) qu'ils se réaliseront dans des conditions financières "vivables pour tout le monde".

LA MÉTÉO

Le temps sera nuageux et frais, avec quelques pluies en soirée. Le vent sera modéré et variable. Les températures seront en baisse.

à Montréal

Table with columns: AUJOURD'HUI, DEMAIN. Minimum: -17, Maximum: -8. Conditions: Ensoleillé, puis nubuleux croissant et neige légère.

au Québec

Table with columns: RÉGIONS, AUJOURD'HUI, DEMAIN. Lists weather conditions for various regions like Abitibi, Outaouais, etc.

au Canada

Table with columns: Région, Aujourd'hui, Demain. Lists weather conditions for provinces like Colombie Britannique, Alberta, etc.

si vous partez...

Table with columns: Destination, Min, Max. Lists weather for New York, Washington, Boston, and various beach destinations.

Advertisement for 'la presse' newspaper. Includes subscription rates (e.g., \$1.40 per copy), advertising rates, and contact information for the Montreal office.

Advertisement for 'MINI-LOTO', 'LOTO-PERFECTA', and 'INTER-LOTO'. Lists prize amounts and ticket prices.

Advertisement for 'PIERRE-D. MASSUE, DÉTECTIVE'. Lists services like investigations, infidelity, and surveillance.

Advertisement for 'CECM' (Commission des écoles catholiques de Montréal). Promotes adult education courses for the evening session of 1975-76.

Large advertisement for 'le château d'aujourd'hui... extravagant ou sage'. Features images of modern furniture and promotes a variety of styles and comfort.

## la critique du samedi

### Où donc est passé le génie?

UN GENIE, DEUX ASSOCIES, UNE CLOCHE DE DAMIANO DAMIANI

D'UN GENIE, on attend un chef-d'œuvre, mais ici, pas de chef-d'œuvre: un simple spaghetti-western à consommer en vitesse. Le maître Leone a beau se profiler derrière cet objet usiné en série dans les usines de Cinecittà, on ne retrouve ni la passion du maître à raconter l'histoire de l'Ouest américain ni sa façon bien personnelle de mettre en scène des personnages hauts en couleur. Damiano Damiani n'a pas l'étouffé de son patron, il n'en est que l'exécutant peu doué.

Cette évidence saute aux yeux dès la séquence du pré-générique. Vous vous rappelez peut-être celle d'"Il était une fois dans l'Ouest": l'arrivée du train en gare, les deux bandits qui tuent le temps, la mouche qui se laisse piéger dans la main de l'un d'eux. On a beau avoir oublié les détails de cette scène, on n'en oubliera jamais le style.

Par contre, la séquence par laquelle s'ouvre "Un génie, deux associés, une cloche" patage dans l'informe, le déjà vu et le conventionnel. A l'exception du punch final de cette séquence, tout le reste se situe bien en dessous de ce à quoi Leone nous avait habitués.

#### Un accessoire

Si les scénarios de Leone ne brillent pas particulièrement par leur clarté (l'ambiguïté étant chez lui un moyen de donner de l'étoffe à son histoire), avec Damiani l'histoire devient un accessoire qu'on a tôt fait d'oublier. Seuls comptent les caractères — même pas les personnages. Dire qu'il est ici question d'escrocs qui cherchent à mettre la main sur une fortune de \$200.000 c'est déjà faire beaucoup d'honneur au film.

Restent donc les trois personnages principaux, les deux associés, d'abord incarnés par Terence Hill et Robert Charlebois, et leur comparse féminin (la cloche), qui interprète Miou-Miou.

Terence Hill, on le sait, a remplacé Clint Eastwood dans les productions de Leone. Il joue le cowboy qui s'essaie à tirer plus vite que son ombre et qui parfois y réussit. C'est le rusé, l'expert, le pan-pan-toujours-le-vainqueur.



Robert Charlebois a lui-même doublé son personnage en français; l'accent créole ressortait parfois.

Charlebois, lui, c'est le contraire: c'est l'ours mal léché, le sauvage (il est Indien mais ne veut pas l'admettre), l'homme au grand cœur qui ne sait jamais ce qui lui arrive, qui ne comprend jamais dans quelle situation il se trouve mais qui finit lui aussi parmi les vainqueurs parce qu'il a su gagner la sympathie de la salle.

#### Charlebois

Pendant une heure et demie, on a droit à ces numéros de chiens savants que nous donnent les deux associés pendant que Miou-Miou minaude comme elle peut pour attirer notre attention, soulignant à l'occasion sa jupe mais s'en tenant en général à une tenue de genre startlette en attente. Elle était beaucoup plus convaincante dans "Les valseuses".

Charlebois, ma foi, a peut-être de l'avenir dans le cinéma car son physique et sa présence jouent en sa faveur. Mais il devra corriger ses fausses intonations et, même s'il a décidé de cesser de parler créole, il lui arrive encore dans cette version qu'il a doublé lui-même de laisser passer un accent qu'on croirait presque québécois.

Avec tout le battage publicitaire qui a entouré le lancement de ce film, il y a lieu de croire que les foules vont s'y ruer à pleines portes. Tant mieux, si ça peut aider à relever les statistiques! Mais, je ne crois pas que le film en vaille le dérangement.

L.P.

## Selon la Commission de réforme du droit

# Les tribunaux devraient contrôler en entier l'exécution des sentences

par Léopold LIZOTTE

Si certaines recommandations de la Commission de réforme du droit, qui ont été déposées hier au Parlement, étaient transposées dans la législation fédérale, plusieurs sujets de griefs majeurs, tant de la part du public que des détenus de nos prisons disparaîtraient vraisemblablement d'un seul coup.

La Commission suggère en effet que la Commission des libérations conditionnelles, dont les décisions sont régulièrement le sujet de vives critiques, dans tous les coins du pays, soit abolie et remplacée par une Commission de l'application de la peine, dont les décisions seraient soumises au contrôle judiciaire.

Les critères de libération présentement en vigueur seraient considérablement modifiés, et, contrairement à ce qui se produit présentement, les règlements et règles de pratique suivis par cette Commission seraient rendus publics, et ce après consultation des intéressés, tant au sein de la

police que des tribunaux et des institutions pénitentiaires.

Cet organisme pourrait même se constituer en tribunal disciplinaire lorsqu'on impute des infractions graves aux règlements, à l'intérieur d'une prison ou d'un bagne, et la décision d'isoler un prisonnier ou de le punir d'une autre façon ne serait plus laissée à la seule discrétion de ses géoliers, de quelque grade qu'ils soient.

Et, là encore, le tout se ferait sous contrôle des tribunaux, qui, jusqu'à maintenant, et de façon quasi invariable, invoquaient l'argument du manque total de juridiction sur la façon dont les institutions carcérales étaient dirigées, lorsqu'un détenu se plaignait d'irrégularités ou de sévices.

Dorénavant, donc, les juges pourraient directement intervenir et avoir même leur mot à dire dans les conditions de détention de ceux qu'ils ont envoyés derrière les barreaux.

La Commission de réforme du droit, en reaffirmant que l'emprisonnement d'un individu doit être une mesure de

dernier recours, et en proposant qu'on écarte cette solution dans tous les cas qui ne l'exigent pas, recommande que les conditions de détention d'un prévenu se rapprochent le plus possible des conditions de vie prévalant à l'extérieur, sauf dans les cas où l'incarcération est indiquée pour neutraliser un criminel dangereux.

Dans les cas généraux, donc, les personnes emprisonnées devraient, dans la mesure du possible, pouvoir s'acquitter des mêmes devoirs et des mêmes responsabilités que tous les citoyens, et elles devraient aussi, tous jours dans la mesure du possible, bénéficier des mêmes possibilités de travail et de conditions de salaires qu'à l'extérieur de la prison ou du bagne, et avoir accès aux services sociaux et

médicaux et autres services essentiels, à l'instar des citoyens en liberté.

Dans le cadre de l'établissement pénitentiaire, la participation aux programmes récréatifs, socio-culturels ou thérapeutiques devrait être facultative, comme pour les citoyens vivant à l'extérieur.

Quant aux magistrats, certains découvrant peut-être dans ce document une toute nouvelle philosophie de la justice ils sont invités à se réunir en petits groupes ou même en séminaires, à l'occasion, pour discuter des conditions d'imposition de certaines peines en particulier, et peut-être éviter (sans qu'il le dise ouvertement) des disparités de sentence qui étonnent souvent. Quand elles ne choquent pas, tout simplement.

## Le service bénévole plutôt que la prison

En remettant la deuxième tranche de son volumineux rapport au ministre de la Justice, hier, la Commission de réforme du droit du Canada a, une fois de plus, introduit dans le droit pénal canadien des concepts totalement nouveaux.

Chez nous, en tout cas, elle préconise en autres alternatives à un emprisonnement de moins en moins souhaitable, parce généralement générateur de maux sociaux plus sérieux encore, la "prestation de service bénévole" par un délinquant.

Au lieu de se retrouver en cellule, celui qui a commis un délit mineur (et même majeur, s'il n'est aucunement considéré comme dangereux) pourrait accomplir au bénéfice de la collectivité un travail ou un service déterminé, sur ordre de la cour.

Cette nouvelle forme de sentence devrait toutefois prévoir l'établissement de conseils de citoyens œuvrant dans le domaine de la justice, et qui seraient chargés de faciliter le recours aux ressources de la collectivité pour la prévention du crime et le choix de mesures sentencielles qui pourraient avoir un aspect positif.

Pour ne pas dire constructif.

La Commission recommande également l'institution d'ordonnances de dédommagement et d'indemnisation de la part du délinquant.

Ce dédommagement, s'il pourrait être symbolique dans certains cas, revêtirait une forme concrète dans d'autres, et il pourrait se réaliser soit par le paiement d'une somme d'argent ou encore l'accomplissement d'un travail au profit de la victime.

Une autre recommandation d'importance faite par la CRDC touche à l'abolition des plaintes formelles à être portées devant les cours lorsqu'un accusé obtient une libération inconditionnelle ou une mise en liberté sous probation.

Présentement, nos tribunaux sont littéralement "inondés" d'accusations portées pour violation de conditions imposées, et qui ont généralement trait aux heures de séjour à la maison, aux endroits à ne pas fréquenter, etc.

Désormais, si les recommandations proposées sont acceptées, on ne porterait d'accusation que si le "manquement" a le caractère d'un délit criminel.

## Saint-Paul-l'Ermitte, le maire et les arsenaux

Une imprécision dans notre texte publié le 4 février, traitant de l'incident qui a rasé l'arsenal de Saint-Paul-l'Ermitte laissait entendre que le maire de la municipalité, M. Albert Vinet, avait déclaré à LA PRESSE qu'il s'opposait à la poursuite des opérations de cette usine.

Au contraire, M. Vinet nous affirme qu'il n'a jamais exprimé publiquement ou autrement telle opposition. Nous avons déduit des déclarations du secrétaire-trésorier de Saint-Paul-l'Ermitte, M. Roland Lucas, le contraire. D'où le malentendu dont nous nous excusons.

## SYMPOSIUM DU 22-25 FÉV.

sur la science de l'intelligence créatrice et la technique de méditation transcendantale

D'IMPORTANTES MÉDECINS, ÉDUCATEURS, HOMMES D'AFFAIRES ET ARTISTES Y PRENDRONT PART.

Pour renseignements : 845-2103 ou 381-5391

## M.T. LA TECHNIQUE DE MÉDITATION TRANSCENDANTE



Maharishi Mahesh Yogi

Monsieur Lucien Leclair ing. Homme d'affaires

"En tant qu'homme d'affaires la technique de M.T. m'a permis d'être plus énergique, plus reposé et moins tendu. Mon esprit est plus clair et mes décisions sont prises avec plus de diligence et d'efficacité. Je jouis également plus de mon travail et de la vie."

## CONFÉRENCES D'INFORMATION

entrée libre TOUS LES SOIRS À 8 H 00 SAUF LE SAMEDI

CENTRE SAINT-DENIS:  
4364, rue Saint-Denis, Montréal  
(métro Mont-Royal)  
Tél.: 845-2101

DE PLUS CHOMEDEY:  
Hôtel de Ville de Laval,  
1, Place du Souvenir Chomedey,  
merc. le 11 fév. à 8 h p.m.

CENTRE FLEURY:  
1388 est, rue Fleury, Montréal  
coin Christophe-Colomb  
Tél.: 381-5391

DE PLUS VERDUN:  
Salle Poissant,  
3652, boul. LaSalle, Verdun,  
merc. le 11 fév. à 8 h p.m.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE MÉDITATION TRANSCENDANTE

### Cuisines et Rénovations

**15% DE RÉDUCTION**

- CANADIANA (chêne solide)
- CANADIANA (merisier)

**Plus de 100 modèles d'armoires de cuisine en module ou sur mesure**

**CUISINES**

*Voire cuisine est-elle fonctionnelle?* Profitez de notre service gratuit de planification à nos ateliers ou à domicile par nos spécialistes.

**AVANT D'ACHETER COMPAREZ NOS PRIX**

**GRAND SPÉCIAL CIMARRON**

Cabinet du haut 54" \$100

Cabinet du bas 54" \$150

QUANTITÉ LIMITÉE

**DES ARMOIRES FABRIQUÉES SELON VOS SPÉCIFICATIONS**  
par nos experts-ébénistes dans nos ateliers

**10% DE RABAIS**

sur la finition de:

• SALLES DE BAINS • TRAVAUX DE MENUISERIE • SALLES DE JEUX

ESTIMATION GRATUITE

L'exécution de notre travail est garantie. Termes disponibles.

SALLE DE MONTRE

Heures d'ouverture

Lun-Mer 10h-6h

Jeu-Ven 10h-6h

SAMEDI 10h-6h

DIMANCHE 11h-4h

**CONSTRUCTION**

**La Maison d'Aujourd'hui Ltée**

8905, BOUL. SAINT-LAURENT, MTL 382-6842

N.B. OUVERT LE DIMANCHE DE 11 h AM à 4 h PM

## L'enquête sur les Jeux Bourassa dit non au RCM

QUEBEC (PC) — La demande du Rassemblement des citoyens de Montréal qu'une enquête soit tenue sur tout le dossier olympique "est injustifiée dans le contexte présent", a déclaré hier le Premier ministre Robert Bourassa.

M. Bourassa a rendu public le texte de la lettre qu'il a fait parvenir au RCM qui demandait la tenue d'une enquête.

Une enquête policière est déjà en cours de même qu'une enquête parlementaire qui "se poursuivra par la tenue d'autres réunions de la Commission des affaires municipales", souligne le Premier ministre qui ajoute:

"Vous avez vous-même, au niveau

de la Ville de Montréal, des fonctions de contrôle et de surveillance inhérentes à votre rôle d'opposition."

"Si des choses reprehensibles ont pu se produire, la loi suivra son cours", a-t-il dit, notant que son gouvernement n'avait jamais hésité à recourir à des commissions d'enquêtes quand la situation l'exigeait.

"Pour la collectivité québécoise, pour chacun d'entre nous, les Jeux olympiques de Montréal sont trop importants. Il est souhaitable que l'on envisage la XXIe Olympiade d'une manière constructive et positive", a conclu le Premier ministre.

## Le cadavre gelé: un assassinat

Le jeune homme dont le corps a été découvert jeudi soir dans un champ à l'angle des rues Maislin et Newman, à LaSalle, a été assassiné. Il s'agit de Ronald Stewart, âgé de 20 ans, de Montréal.

C'est ce qu'a déclaré hier un porte-parole de la police de la CEM, en soulignant que, bien que l'autopsie n'ait pas encore été pratiquée, plusieurs blessures provenant d'une arme à feu avaient été décelées sur le corps de la victime.

Lors de la découverte du corps, celui-ci était entouré d'une épaisse couche de glace et de neige, et c'est ainsi qu'il a été transporté à la morgue. C'est parce que le corps était encore trop gelé que l'autopsie n'a pu être faite, hier.

Roger Scrose

VENEZ NOUS VOIR AVANT D'ACHETER un

ORGUE

ORGUE CONN

Le plus grand centre d'orgues et de pianos à Montréal

**LOCATION ÉCHANGE**

1490 est, rue Fleury  
384-5115

## SPÉCIAL DE FÉVRIER

foyer "FRANKLIN" 26", entièrement en fonte

Ord. \$249

SPÉCIAL \$179

Ne vous laissez plus surprendre par les pannes d'électricité à nos hivers rigoureux. Créez une atmosphère chaleureuse et confortable en installant ce magnifique foyer "Franklin" de style rustique qui se marie facilement à votre intérieur. Boutique Tout Feu Tout Flamme vous offre dans sa salle d'exposition un vaste choix de foyers et d'accessoires.

Malheureusement Votre

## Boutique tout feu tout flamme

9085, boul. Pie-IX (angle 45e Rue)  
Montréal  
Tél.: (514) 327-2320

# éditorial

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration  
**la presse**

ROGER LEMELIN  
président et éditeur  
JEAN SISTO éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information  
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction  
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

## Il faut pourtant éviter le décret

Les négociations entre les enseignants et le gouvernement de Québec sont présentement engagées dans un tunnel où l'on ne peut voir aucune lueur de solution sereine ou même de règlement satisfaisant. De plus, l'escalade des moyens de pression, allant de l'ultimatum jusqu'au lock-out en passant par toutes les formes de journées d'école ou de maladie, ne sert qu'à noircir le tableau. Personne ne semble plus savoir quelle pièce il faudrait jouer pour que la partie se termine un jour.

Au départ, le problème est difficile. Un tel écart sépare le gouvernement des enseignants autour de la table de négociations qu'on ne sait vraiment pas s'il sera possible de trouver un lieu de rencontre.

Au chapitre de la tâche des enseignants, les demandes syndicales furent représentées par l'enchaînement d'une journée de l'école idéale: on est tellement loin de la réalité actuelle des écoles qu'on ne peut croire à un terrain d'entente raisonnable.

Il ne faut pas oublier, par ailleurs, que cette vision d'école idéale avec une répartition toute transformée de la tâche de l'enseignant, a ses effets sur le budget du ministère. Or, comme les demandes salariales sont très élevées, la masse mo-

nétaire gouvernementale paraît à tous points de vue insuffisante.

A cause des extrêmes où les deux parties semblent se complaire, les négociations sont lentes. Chaque clause normative peut avoir un impact financier; donc, on ne peut s'entendre sur rien. Car ces deux parties veulent constamment nous donner l'impression que leurs positions sont absolues et définitives. Au point qu'on se demande si quelque négociation que ce soit peut être utile.

De leur côté, les enseignants s'impatientent. Rationnellement, plusieurs de leurs demandes sont bien défendables. Car il est normal que leur profession soit au moins aussi reconnue que celle d'un distributeur de contraventions; et que leurs efforts pour parvenir à un meilleur enseignement aient des échos.

Pour se faire entendre plus clairement, les enseignants utilisent parfois le moyen de harcèlement le plus facile et le plus injuste: ils prennent les enfants comme otages et "punissent" le gouvernement en renvoyant les enfants chez eux les jours d'école. Le ministre Oswald Parent, encore plus malhabile et encore moins efficace, leur lance un ultimatum. Résultat: les tactiques de harcèlement se font plus nombreuses.

Mais syndical et gouvernement ne sont pas les seuls participants au débat: il y a aussi les pa-

rents et les commissions scolaires. Les parents, qui, dans les milieux populaires, sont pris avec leurs enfants dans la rue; les commissaires qui subissent les pressions de leurs milieux et qui ne veulent pas payer des employés qui ne font pas leur travail. Pour aider à la solution du problème, "coup de génie" de part et d'autre: techniques de harcèlement où les enfants sont encore pris en otages. En éducation, les services essentiels ne semblent pas exister.

Des parents considèrent que les commissions scolaires n'ont pas le droit d'imposer le lock-out aux enseignants; le gouvernement laisse faire les commissions parce qu'il sait son incapacité d'action auprès des enseignants qui utilisent d'autres moyens illégaux.

Pour apporter quelque élément de diversion ou de solution, on suggère une représentation des parents à la table de négociations: un observateur qui aura comme tâche de représenter tous les parents. La CEQ accepte; le gouvernement refuse. De toute façon, chacun doit bien savoir que c'est un combat inutile. Si les parents ne sont pas représentés par le gouvernement et par les commissions scolaires, ce n'est pas cet observateur unique qui va y changer quoi que ce soit. Soyons réalistes.

Mais c'est un nouveau sujet d'opposition qui s'ajoute aux autres. Les passions s'aiguisent de plus en plus et les solutions s'éloignent au même rythme. Il serait temps que chaque partie engagée évalue ses moyens d'action en fonction de son désir de règlement.

Les commissions scolaires doivent savoir qu'il leur faut une raison plus que majeure pour décréter un lock-out. D'après les informations dont nous disposons, cette condition ne se réalise pas dans tous les cas.

Les parents, individuellement ou groupés en association, doivent se demander si le fait de garder leurs enfants à la maison crée un moyen de pression valable auprès du gouvernement. Personnellement, j'en doute. D'autant plus que le prix est fort élevé.

Le gouvernement et les enseignants sont les principaux partenaires. Au plus tôt, ils doivent donner à leurs échanges des altitudes de négociations: les offres et les demandes actuelles sont trop éloignées pour qu'on puisse négocier.

A moins qu'un groupe ou l'autre recherche le décret. Pour des raisons différentes, il pourrait faire l'affaire des deux. Il serait pourtant un triste échec.

Jean-Guy DUBUC

## bloc-notes

### Un débat non prioritaire

Le premier ministre Trudeau voudrait bien pouvoir rapatrier la constitution canadienne durant son mandat actuel. Il est si désireux de le faire, au fait, qu'il n'écarte pas la possibilité pour le fédéral de procéder unilatéralement s'il n'y a pas moyen d'obtenir l'adhésion des provinces.

Ce désir de rapatrier la constitution canadienne est ce qu'il y a de plus légitime. Il est parfaitement normal que la constitution du Canada demeure une loi du Parlement de Londres et que nous devions passer par Westminster chaque fois que nous désirons l'amender. Il n'y a pas beaucoup de pays souverain qui puissent accepter pareil paradoxe.

Par contre, il est non moins normal d'attendre, pour procéder à ce rapatriement, qu'on se soit entendu sur une formule d'amendement une fois que la constitution sera devenue une loi canadienne. C'est ce consensus sur la formule d'amendement qu'on n'a pu réaliser jusqu'ici et qui explique ce long retard à canadianiser notre loi fondamentale. Le Québec, en particulier, veut être bien sûr que ses droits ne seront pas à la merci de modifications constitutionnelles trop faciles.

Il y a eu de nombreuses conférences des premiers ministres, particulièrement au cours du dernier quart de siècle, qui ont toutes échoué dans leur tentative de trouver un terrain de compromis. La plus récente, celle de Victoria, remonte à 1971. Il n'y a pas lieu de penser que les positions des parties aient tellement évolué depuis.

D'ailleurs, M. Trudeau le recon-

naît implicitement quand il déclare ne pas voir l'utilité de convoquer une nouvelle rencontre du genre. Il y a lieu de croire, avec lui, que, pour l'instant, le débat a plus de chance de progresser par des discussions discrètes au niveau des fonctionnaires, même si là encore il ne faut pas s'attendre à des développements spectaculaires à court terme.

Là où on ne peut suivre le premier ministre du Canada, toutefois, c'est quand il évoque cette possibilité d'une action unilatérale d'Ottawa au cas d'une impossibilité d'en arriver à un consensus avec les provinces. Ce genre d'initiative, même s'il n'était entaché d'aucune illégalité, serait de nature à mettre en péril l'unité de ce pays.

On doit, sans doute, garder le dossier ouvert et continuer d'explorer toutes les avenues possibles pouvant déboucher éventuellement sur un accord. Mais, aux plus hauts niveaux, ce débat ne saurait être prioritaire. S'il est anormal que la constitution canadienne soit toujours une loi anglaise, cela ne nous affecte guère dans notre vie de tous les jours. Il y a d'autres problèmes dont la solution est plus urgente.

Pour le Québec en particulier, que cette question préoccupe de façon plus aigüe, le contexte politique actuel se prête assez mal à un tel débat. Le large consensus qu'on doit souhaiter sur un sujet de cette importance n'est probablement pas réalisable dans un avenir immédiat. Il est préférable de s'en tenir à la stratégie de négociations à la pièce qu'a exposée cette semaine le ministre François Cloutier.

Vincent PRINCE

NON, LES SERVICES ESSENTIELS NE SONT PAS ESSENTIELS



(Droits réservés)

## document

### Personne ne doit discipliner la presse, sauf elle-même

L'ex-sénateur de l'Arkansas J. William Fulbright, qui a présidé de 1950 à 1974 le comité sénatorial sur les Affaires étrangères, a rédigé pour le numéro novembre-décembre du périodique "Columbia Journalism Review" un long article sur les comportements de la grande presse américaine ces dernières années. N'ayant aucun compte personnel à régler avec la presse puisqu'il avoue avoir été plutôt gâté par elle durant sa carrière politique, l'ex-sénateur juge sévèrement le nouvel esprit inquisiteur qui anime la presse américaine depuis l'affaire du Watergate. Parce que les pratiques et les moeurs journalistiques canadiennes sont sensiblement les mêmes que celles de la presse américaine et que plusieurs des observations de William Fulbright pourraient être instructives dans le contexte canadien, nous avons cru utile de traduire et de reproduire, en deux tranches, de larges extraits de ce texte d'autant plus remarquable qu'il est très rare qu'un homme politique ne seulement ose critiquer la presse, mais soit en plus capable de le faire d'une manière positive et stimulante. Nous remercions M. Fulbright et le "Columbia Journalism Review" d'avoir autorisé cette reproduction. Ce qui suit est la seconde tranche.

par J. William FULBRIGHT

- 2 -

Nous devons cesser de considérer nos affaires dans une perspective de stricte moralité. En démocratie, nous devons essayer de percevoir les représentants de l'Etat non comme des êtres qu'il faut aduler ou avilir, mais comme des serveurs, dans le sens libéral du mot, des gens qu'il faut louer, censurer, retenir ou stimuler selon qu'ils font bien ou mal la besogne pour laquelle on les a choisis. La déception qu'ils causent est le revers du culte qu'ils inspirent. Si nous ne nous attendons pas à ce que nos chefs soient des demi-dieux, leurs faiblesses et leurs fautes ne nous choqueront pas tant.

La presse a toujours fait le jeu de notre tendance nationale à voir dans les hommes publics le saint ou le pécheur, mais ce travers a été accentué à la faveur du Watergate. On a fait du Président Ford un prince de vertu et de probité lorsqu'il accéda au pou-

voir. Mais il accorda son pardon au Président Nixon et aussitôt on lui retira sa confiance et la presse cria à la trahison et à la déception. Nombre de théories, avec souvent des airs de conspiration, furent mises de l'avant pour expliquer le pardon de Ford. On les exposa toutes sauf la plus plausible, à savoir que le Président avait agi d'une façon impulsive et quelque peu prématurée, n'obéissant qu'à un simple sentiment d'humanité. (...)

Mon but n'est pas de prétendre que le caractère de nos hommes d'Etat n'est pas important, mais que leurs qualités personnelles n'ont d'importance qu'en rapport avec leur politique et leurs réalisations ou non réalisations en tant que serveurs de la collectivité. (...)

J'ai fortement l'impression qu'aucun d'eux — y compris M. Kissinger, le Président Ford et l'ex-Président Nixon — n'est un saint ou un démon, mais un humain comme nous

tous dont le degré de moralité s'établit quelque part entre le vaste espace qui sépare l'enfer des portes du ciel.

La censure de la presse serait pire que ses excès

Une société libre ne peut demeurer libre qu'aussi longtemps que ses membres savent faire preuve de retenue dans l'exercice de leur liberté. Ce principe s'applique d'une façon particulière à la presse à cause de son pouvoir et à cause de sa virtuelle immunité à toute censure, sauf l'auto-censure. Les organes d'information sont devenus une quatrième branche de gouvernement à tous égards sauf qu'ils échappent aux censures et aux vérifications. Cela est très bien. Il n'existe aucune censure concevable qui, appliquée à la presse, serait moins pire que ses excès. Mais parce que la presse ne peut et ne doit jamais subir de contraintes de l'extérieur, il lui incombe la responsabilité particulière de se restreindre elle-même et de rétablir un peu de civilité dans nos affaires publiques.

Pour commencer, les journalistes devraient essayer de ne pas avoir la tête aussi près du bonnet. Critiquer la presse n'est pas un assaut fasciste dirigé contre le Premier amendement (...)

Ce dont la presse a vraiment besoin c'est d'un auto-examen et une certaine ouverture d'esprit face aux critiques qu'on lui adresse. Les journalistes ont la redoutable responsabilité de maintenir les hommes publics dans les sentiers de l'honnêteté. Ils ont également la responsabilité de se montrer eux-mêmes honnêtes et équitables.

Je formule ces critiques générales à la presse non sans un certain embarras, attendu que durant mes trente-deux ans de vie publique, j'ai été traité la plupart du temps avec compréhension et générosité par la presse, et tout particulièrement par les principaux journaux de ma circonscription de l'Arkansas. Les griefs que j'ai — et ils sont nombreux — ont trait surtout aux aspects indiqués plus haut.

Juger les réalisations et non les intentions

A mon grand embarras, j'ai été l'objet, de temps à autre, de l'examen de journalistes qui voulaient savoir, semble-t-il, si j'étais un saint ou un démon. Sachant fort bien que je ne suis pas un saint, tout en osant espérer que je ne suis pas non plus un suppôt de Satan, j'ai pu expérimenter à quelques reprises l'étrange sensation de détachement que j'ai eue en lisant ce qu'on disait à mon sujet, et ce, tout comme s'il s'était agi d'un autre. En vérité, je ne me suis jamais pris pour autre chose qu'un politicien — jusqu'au jour de ma retraite récente — et j'ai essayé de faire avancer l'intérêt national au meilleur, de ma connaissance, tout en faisant de mon mieux pour servir mes électeurs, acceptant volontiers, sinon de gaieté de coeur, de chercher un compromis entre les deux quand cela devenait nécessaire. (...)

Quant à mes qualités morales, je préférerais qu'on me juge sur mes positions dans des domaines spécifiques, sur mes contributions ou mes lacunes comme serviteur public. Voilà ce qui compte en démocratie, ou dans une

société évoluée. Il importe peu à la nation ou à la postérité qu'un Président ou un sénateur ait correspondu aux critères de pureté politique de certains individus, de certains groupes ou de certains journaux. En ce qui me concerne, je ne me considère pas un sujet digne ni même intéressant pour l'exégèse. Si ma carrière est jugée digne d'examen par des journalistes ou des historiens, j'espère beaucoup que ce sera pour ce que j'ai fait ou n'ai pas fait pour mon pays et mon Etat. La pureté ou le manque de pureté dans mes mobiles ne concernent que moi et mon Créateur. (...)

La principale force de ceux qui écrivent pour les petits journaux réside dans le recul — une qualité fort vantée mais peu pratiquée chez les plus grands journaux avec pied-à-terre à Washington. Ces derniers tendent à marquer le recul en vitupérant, mais le plus souvent ils entretiennent le plus de relations intimes possibles avec les personnalités dont ils rapportent les activités. Les hautes personnalités de leur côté trouvent généralement avantageux de se prêter à ce jeu, de sorte que certains des grands témoins de la galerie de la presse à Washington sont effectivement passés d'observateurs à participants dans l'élaboración de la politique générale.

Libres de ce genre de tentation, les journalistes des petits journaux n'apparaissent comme beaucoup plus en mesure de remplir leurs obligations journalistiques dans leur fonction de rapporter fidèlement la nouvelle et de l'interpréter avec détachement et originalité. Comme a dit l'historien Bernard A. Weisberger, ils paraissent souvent plus en mesure de voir les

hommes et les événements dans une perspective globale et humaine, c'est-à-dire, toujours faillibles et pas toujours les maîtres de leur propre destinée. En d'autres termes, dans une perspective historique".

Je recommande à la presse, en terminant, de prendre conscience à nouveau de sa grande puissance et de son incommensurable responsabilité — une responsabilité qui est d'autant plus grande qu'il ne se trouve personne pour discipliner la presse, si ce n'est la presse elle-même, et personne d'autre qu'elle-même ne doit le faire. Après une période prolongée de divisions et d'acrimonie dans notre vie nationale, le peuple, le gouvernement et les organes d'information ont besoin de conclure de nouveau un contrat social. L'essence de ce contrat impliquerait des restrictions volontaires, un accord implicite entre les principaux groupes et les principaux intérêts dans notre société pour que personne n'utilise jamais à fond ses pouvoirs. Si ingénieux que soit notre système à base de vérification et d'équilibre, notre ultime protection contre la tyrannie réside dans le fait que nous sommes un peuple qui n'a jamais désiré tyranniser qui que ce soit. "La forme républicaine de gouvernement", écrivait Herbert Spencer en 1891, est la forme la plus élevée de gouvernement, mais à cause de ceci, elle requiert le type d'humanité le plus élevé — type qui ne se trouve nulle part présentement." Nous avons montré, aux époques d'adversité dans le passé, que nous pouvions être ce "type d'humanité le plus élevé". Nous ferions bien d'essayer de lui redonner vie une fois de plus. On n'en a jamais tant eu besoin.



Des milliers de syndiqués manifestent leur appui à M. Victorio Calabro, dissident péroniste dont l'influence n'est pas négligeable au sein de la Confédération générale du travail. Cette personnalité pourrait être le fer de lance d'une alliance civilo-militaire dans l'éventualité du renversement d'Isabel Peron.

## Trudeau a fait à Cuba plus de commerce que de politique

par Marcel PEPIN  
envoyé spécial en Amérique latine

**C'EST pas un hasard si c'est l'étape de Cuba, au cours de la tournée de 11 jours que vient d'effectuer M. Pierre Trudeau en Amérique latine, qui a soulevé le plus de commentaires, sinon le plus d'opposition.**

Cuba constitue en effet non seulement un cas d'exception dans l'hémisphère américain, mais aussi une source de surprise, d'inquiétudes, d'étonnement et de curiosité. Fidel Castro, en dépit du blocus américain, a réussi à atteindre une stature et une autorité dans le monde qui sont sans proportion avec la taille et la richesse de son pays.

Que M. Trudeau décide de briser la glace et de se rendre à La Havane malgré le fait que Cuba fasse encore figure de cavalier solitaire dans les Caraïbes, malgré le fait que Castro ait décidé de dépecher des troupes en Angola, malgré la réticence traditionnelle d'une bonne partie de l'opinion canadienne à l'endroit des régimes communistes en général et de celui-ci en particulier, cela manifeste de la part d'Ottawa une volonté très nette de pratiquer une politique étrangère qui ait au moins l'apparence de l'originalité.

### Au-delà de l'apparence

Bien qu'il ait pris soin, tant à Mexico qu'à La Havane et à Caracas de bien préciser que son voyage n'était pas destiné à narguer les Américains ni à fomenter une sorte de pacte pour mieux combattre Washington avec l'aide de pays latino-américains reconnus pour leur froideur à l'endroit des Etats-Unis, M. Trudeau n'a pas réussi à éliminer tous les soupçons.

Pour beaucoup d'étrangers et probablement pour beaucoup de Canadiens aussi, ce voyage contenait une note d'anti-américanisme désagréable.

Ce qu'on reproche à M. Trudeau, ce n'est pas tant d'être allé à Cuba que d'avoir choisi d'y aller à ce moment-ci, alors que Washington est fort irrité par l'incursion cubaine en Angola et aussi d'avoir fraternisé avec Castro comme s'il s'agissait d'un vieux membre de la famille. En d'autres termes, on en veut à l'avantage à l'impression semée qu'aux effets réels de la visite.

Or, dans ce cas particulier, il semble plus pertinent de s'arrêter aux conséquences de la visite qu'aux apparences, si colorées et si étonnantes soient-elles pour d'autres.

### Surtout, c'est payant

Parce qu'il a su trouver le moyen de causer avec franchise avec Castro — ce n'est pas un hasard non plus s'il a judicieusement utilisé l'espagnol — M. Trudeau est devenu l'un des rares chefs de gouvernement de l'Occident à pouvoir exercer une influence sur le chef cubain.

En soi, cela revêt une importance particulière, à un moment où les alignements traditionnels dans le monde risquent d'éclater à tout moment et où le Canada, à cause de sa forte dépendance des Etats-Unis, a besoin d'ouvrir des portes dans d'autres régions du monde.

Mais il y a plus: si le Canada veut vraiment soutenir sa réputation de pays sans préjugés, respectueux des régimes politiques des autres, sans pour autant toujours y souscrire, l'occasion était belle d'aller le démontrer à Cuba. Maintenant que la glace est brisée, il ne faudrait pas s'étonner que d'autres pays du camp occidental fassent à leur tour cette démonstration de réalisme et aillent se pavaner à Cuba. D'autant plus que c'est payant.

L'aspect commercial de cette tournée n'est pas à négliger, en effet, même si les fonctionnaires et le premier ministre feignent de n'y attacher qu'un intérêt secondaire.

Cuba a entrepris l'industrialisation du pays. Pour y arriver, le pays a besoin de capitaux, d'assistance technique et de technologie nord-américaine. Parce qu'il n'a jamais rompu les relations avec l'île et qu'il possède, sur le plan technique, des avantages semblables à ceux des Etats-Unis, le Canada devient un partenaire idéal pour Cuba, qui n'a pas besoin, pour justifier cette association avec un pays capitaliste, de faire des pirouettes idéologiques. Castro n'a qu'à dire — ce qu'il fit d'ailleurs — qu'il a une dette de gratitude envers Ottawa pour que cette embrassade soit fort bien reçue.

Les hommes d'affaires canadiens seront donc les premiers bénéficiaires de cette visite, s'ils se donnent la peine d'exploiter les efforts diplomatiques de M. Trudeau.

Et même si les Etats-Unis continuent de bouder Fidel Castro, il ne faudrait pas s'y tromper sur le sens de leur réaction face à cette visite. Dans les milieux diplomatiques canadiens, on précise bien que les Américains voient d'un bon oeil ce rapprochement, une relation normale et suivie de Cuba avec Ottawa étant jugée beaucoup plus rassurante que l'isolement dont l'île a été l'objet depuis le blocus, obligeant Castro à se lancer sans défense dans les bras de Moscou.

### Nouvel ordre économique

Même si elle fut moins spectaculaire, la visite du premier ministre à Mexico et Caracas constitue une autre facette d'une même démarche: affirmer l'indépendance de la politique étrangère et commerciale du Canada, cultiver un nouveau marché qui grandit rapidement au sud des Etats-Unis, faire connaître la présence du Canada dans une région du monde où, par insouciance ou manque de besoin, on n'a guère fait d'efforts jusqu'ici pour s'implanter.

M. Trudeau a choisi de faire état de sa foi dans l'élaboration d'un nouvel ordre économique qui fasse une plus large place au tiers-monde dans les forums internationaux et favorise l'exportation de la technologie des pays riches pour illustrer sa communauté de vue avec le Mexique et le Venezuela.

Ces deux pays, à divers titres, ont connu des expériences semblables au Canada face aux Etats-Unis. Ils ont aussi en commun des problèmes que posent les communications dans de vastes espaces, la mise en valeur d'un sous-sol riche, l'exploitation de gisements de pétrole et le désir de manufacturer sur place les produits qui dérivent de leurs matières premières.

En outre de certaines apparences, ni le Mexique, ni le Venezuela ne veulent affronter les Etats-Unis, même s'ils veulent atténuer l'influence prépondérante de ce pays sur leurs économies respectives. Le Canada partage le même problème et le même désir.

Les conditions sont donc réunies pour activer une collaboration pratique sur le plan commercial et scientifique, destinée à contrebalancer l'influence prépondérante du géant américain, tout en renforçant l'indépendance réelle des trois pays.

C'est donc sur le plan commercial qu'il faut examiner les résultats de la visite. Bien que M. Trudeau n'ait annoncé aucun accord précis, il paraît acquis que les industriels canadiens sont fort bien placés présentement pour se tailler une place enviable sur les marchés vénézuélien et mexicain où il faut construire chemins de fer, sidérurgie, industries pétrochimiques, exploiter des mines, relever l'agriculture.

Or, comme le Canada déplore un déficit commercial de plus d'un milliard avec le Venezuela et qu'il est d'autre part le 2<sup>e</sup> meilleur client de l'industrie pétrolière de ce pays, un client auquel on tient parce qu'il est stable et paye bien, il est en mesure de conclure des accords plus intéressants que d'autres.

Le président Perez l'a fait ressortir d'ailleurs dès l'arrivée de M. Trudeau à Caracas, en déclarant qu'il désire que cette visite se traduise concrètement par des échanges commerciaux et culturels plus intenses, la préférence étant accordée aux Canadiens, si ceux-ci se donnent la peine de soumettre des projets.

L'appel n'est pas tombé dans les oreilles de sourds; samedi dernier, une centaine d'hommes d'affaires canadiens se réunissaient à Caracas avec leurs homologues d'Amérique latine, tirant des plans pour activer le commerce et les transferts de technologie. Les banques étaient presque toutes représentées, ce qui est une bonne indication de l'importance qu'on attache à ce marché naissant.

Sans enlever au gouvernement le mérite d'avoir voulu se rapprocher d'une région demeurée trop longtemps le fief privilégié des Etats-Unis et de la CIA, il ne faut pas de doute que l'attrait des dollars y est pour beaucoup dans l'amitié qui prend forme entre Ottawa et l'Amérique latine.

L'incursion de Castro en Angola irrite bien sûr les tenants d'une politique traditionnelle, mais pas au point de réclamer que cesse le flirt avec les Latino-Américains. C'est trop payant pour prendre le risque de les irriter à notre tour.

## L'Argentine est plus proche du fusil que de l'urne

par Pierre SAINT-GERMAIN

**L'INQUIETUDE ne cesse de croître en Argentine. Ce pays a connu, ces jours derniers, des événements qui sont comme autant de bâtons de dynamite que l'on déposerait dans un baril déjà surchargé d'explosifs. Une étincelle pourrait tout faire sauter.**

Tandis que se poursuit l'investissement progressif du pouvoir par les militaires, incapables d'arrêter la guérilla d'extrême gauche à la campagne et dans les villes, de nouveaux éléments ont alourdi la crise politique, économique et sociale:

— La présidente, Isabel Peron, a procédé à un autre remue-ménage de son cabinet dans l'espoir de sauver sa tête;

— Le patronat a menacé de fermer les entreprises, au début de la semaine prochaine, si le gouvernement n'agit pas en vue d'arrêter la débâcle financière et économique;

— Les syndicats ont lancé une nouvelle vague de revendications pour rattraper le pouvoir d'achat qu'ils ne cessent de perdre devant l'inflation galopante.

Les deux dernières victimes de la guillotine d'Isabel sont le minis-

tre de l'Economie, M. Antonio Cafiero, et le ministre du Travail, M. Carlos Ruckauf. Cette épuration semble avoir diminué l'emprise qu'exerçaient sur le gouvernement les dirigeants de la Confédération générale du travail, déchirée par des luttes intestines.

Les bureaucrates péronistes qui sont à la tête de la CGT ne paraissent plus en mesure de contenir les pressions de la base. Depuis juillet 1975, alors qu'ils avaient arraché des hausses de salaire atteignant jusqu'à 145 pour cent, la situation des travailleurs s'est aggravée. Selon des chiffres officiels, leur pouvoir d'achat avait baissé de 50 pour cent en décembre par rapport à l'été dernier.

Le patronat, affolé par la recrudescence de l'agitation ouvrière, ne s'est jamais dressé avec autant de vigueur contre le gouvernement. S'il donnait suite à sa menace de lock-out, il risquerait de déclencher des affrontements sans précédent depuis la fin de la dictature militaire, en 1973. Le pays, en proie à un terrorisme qui a fait plus de 1.000 victimes en moins de dix-huit mois, pourrait être plongé dans un bain de sang.

Chose sûre, la majorité des militaires préféreraient changer le cours actuel des choses en s'alliant aux civils. Le moment est plus propice

qu'il ne l'était il y a un mois. L'opposition à la présidente s'est renforcée aussi bien au sein du mouvement péroniste qu'à l'extérieur. La série de remaniements ministériels auxquels elle a procédé a de plus en plus isolé Isabel, qui ne peut plus compter sur aucun élément "libéral".

L'un de ces éléments est M. Angel Robledo. Nommé ministre de l'Intérieur en septembre dernier par M. Italo Luder, président provisoire du Sénat, qui assurait l'intérim d'Isabel pendant son premier congé de maladie, M. Robledo a été "démissionné" le 15 janvier. Des observateurs le présentaient comme l'un des auteurs d'un projet visant à éloigner la présidente; lui offrir de prendre un nouveau congé de maladie jusqu'après les élections, qui étaient alors prévues pour le 17 octobre prochain mais qui, depuis, ont été reportées à une date indéterminée.

M. Robledo est désormais rangé parmi les péronistes en révolte, dont le plus connu est le gouverneur de la province de Buenos Aires, M. Victor Calabro. Cheville ouvrière de la lutte contre la corruption et l'incurie du pouvoir, M. Calabro compte de nombreux partisans qui ont fait perdre au parti péroniste sa majorité au Parlement en formant un bloc dissident.

## La mécanique des primaires s'ébranle

par Yves LECLERC

**C'EST une infime minorité d'électeurs en bonne partie ruraux, en majorité républicains et en quasi-totalité de race blanche, qui auront le premier mot à dire sur le choix des deux hommes qui seront les candidats majeurs à la présidence de l'immense pays fortement urbanisé, majoritairement démocrate et multiracial que sont les Etats-Unis.**

Par un combinaison de fantaisie du sort, de bizarrerie politique, de promotion de centres de ski et d'impatience des média d'information, les quelque 250.000 citoyens qui voteront le 24 février dans l'élection primaire du New Hampshire joueront dans le processus électoral un rôle absolument disproportionné à leur importance.

Le choix qu'ils feront influencera non seulement l'organisation des partis républicain et démocrate à l'échelle nationale, mais encore les contributeurs aux caisses électorales et les services d'information quant à l'importance à accorder à chaque candidat.

Or non seulement le New Hampshire est un des plus petits Etats de l'Union (44e en superficie, 42e en population sur 50), non seulement son électoral ne représente que 0,4 p. 100 du total américain, mais encore le scrutin du 24 n'a qu'une fonction "indicative" et ne lie personne.

Pourquoi son importance? Tout simplement parce qu'il est le premier du genre dans la longue campagne électorale qui s'étendra inintermittamment jusqu'au 2 novembre prochain. Et il est le premier parce qu'en 1949, la législature locale a décidé que ce serait une bonne idée d'attirer ainsi l'attention du pays sur le New Hampshire pour des fins de promotion touristique.

La constitution américaine est

absolument muette sur la façon dont doivent être choisis les candidats à la présidence. Elle se borne à mentionner que les étapes primaires à l'élection sont laissées à la discrétion des divers Etats.

Ceux-ci ont profité de cette lacune constitutionnelle pour s'en donner à coeur joie, créant un système d'une complexité telle que les politiciens eux-mêmes s'y perdent parfois.

Jusqu'en 1832, les candidats étaient choisis par un caucus des dirigeants de partis, sans se préoccuper outre mesure de l'avis des Etats ou des électeurs. Mais cette année-là, le président Andrew Jackson a quitté en claquant la porte son parti (démocrate-républicain) et, pour être réélu, a emprunté la formule de la convention de nomination créée l'année précédente par un tiers parti, les "anti-maçons".

C'est de la nécessité de choisir la délégation de chaque Etat aux conventions de nomination qu'est née l'idée de l'élection primaire. L'enjeu, c'est que cette idée a été interprétée de diverses façons d'un Etat à l'autre.

Dans certains Etats, la primaire a seulement pour but de nommer les délégués, et les noms des candidats à la présidence n'apparaissent même pas sur le bulletin de vote.

Ailleurs, au contraire, la primaire sert à "indiquer" quel candidat les électeurs préfèrent aux délégués, qui ne sont pas élus mais nommés par la direction de chaque parti. C'est le cas du New Hampshire.

Ailleurs encore, on élit des listes de délégués dont chacune est liée à un candidat particulier, dont le nom apparaît sur le bulletin.

Dans deux Etats, la signification de la primaire est laissée à la discrétion de la direction de chaque parti.

Enfin, à certains endroits, l'une de ces formules est utilisée pour un parti, et une formule différente pour l'autre.

Ajoutez à cela que, peu importe

la formule, les primaires sont proportionnelles dans certains Etats et "winner take all" (tous les délégués sont accordés au même candidat) dans d'autres, et vous aurez une idée de la jungle politique que représentent les primaires, et de la multiplicité des manoeuvres possibles.

### La fabrication du président

Jusqu'en 1960, la complexité des primaires n'était qu'un moindre mal, car seuls les professionnels de la politique, qui devaient s'y comprendre, s'y intéressaient de près. La presse n'en diffusait les résultats que d'assez vague manière, leur donnant seulement une valeur d'indications globales et le populaire des candidats en lice.

Le public se contentait donc de suivre de loin les succès et déboires de l'un ou de l'autre, sans trop y comprendre grand-chose.

Mais en 1961 paraissait "La Fabrication du président" (The Making of the President) de Theodore White, un ancien journaliste devenu romancier à succès, qui s'attachait à démonter pièce par pièce la mécanique électorale, et à montrer l'importance de chaque rouage, y compris les primaires.

Du jour au lendemain, journaux, périodiques, radio et télévision se sont mis à suivre pas à pas, dès le début, chacun des candidats possibles. Non seulement les grands organes d'information (NBC, CBS, N.Y. Times, Post, Time Magazine, etc.) détachaient un reporter auprès de chacun des "présidentiables", mais encore leurs "task forces", pouvant grouper jusqu'à une vingtaine de journalistes chacun, prenaient d'assaut les Etats où devaient se tenir les primaires, tirant les sonnettes et interviewant des centaines de citoyens pour évaluer les chances de chaque candidat.

C'est ainsi que brusquement, la relativement obscure primaire du New Hampshire, pour la seule rai-

son qu'elle était la première en date sur la liste, s'est retrouvée consacrée événement politique majeur, dont chaque péripétie faisait l'objet d'un examen minutieux, de multiples reportages et de savantes analyses.

### Tout ou rien

Ainsi, en 1972, la "crise de larmes" mineure du candidat favori des démocrates, Ed Muskie, à Manchester est devenue un point tournant de la campagne alors que jadis personne ne l'aurait même remarquée.

Ainsi, cette même année, les éditorialistes et politologues ont décrié ce que si Muskie avait moins de 50 p. 100 des voix au New Hampshire, ce serait une défaite, alors que si George McGovern obtenait plus de 25 p. 100 ce serait une victoire. Muskie a eu 46 p. 100 et McGovern 37 p. 100... et c'est ce dernier qui, aux yeux de l'opinion publique, est sorti le grand vainqueur de l'épreuve.

Cette année, les hommes d'argent attendent le résultat du New Hampshire pour savoir sur qui ils miseront. Les réseaux de télé et les grands journaux attendent le résultat du New Hampshire pour décider à quel candidat ils accorderont le plus d'espace et leurs meilleurs journalistes.

En conséquence, les onze politiciens inscrits (deux républicains, Ford et Reagan, et neuf démocrates) mettent tous leurs moyens en jeu dans le minuscule Etat, sachant que pour eux, dès maintenant, c'est tout ou rien: une caisse électorale remplie, une armée de travailleurs d'élections, l'attention de la grande presse, du grand public et de la direction du parti en cas de succès, ou l'oubli rapide et définitif en cas de défaite.

Un "expert" local estime qu'il s'est dépensé dans l'Etat quelque \$8 millions pendant la campagne de 1972... et que le total cette année sera probablement le double.

Et il y a encore 29 primaires à venir d'ici juin...

## la semaine



PAR REGINALD SPINHAYER

**SURVENU MERCREDI** à trois heures du matin avec la violence majeure de 7.5 points à l'échelle Richter, un tremblement de terre a tué plusieurs milliers de personnes au Guatemala en détruisant une partie de la capitale et plusieurs autres villes de cette République d'Amérique centrale voisine du Mexique. Un rapport de l'Organisation des Nations unies établissait hier le nombre des tués à environ 6,000 et celui des blessés à 40,000. Quelque deux cent mille autres personnes auraient en outre perdu leur logement dans la catastrophe et les autorités guatémaltèques ont ordonné l'inhumation sommaire et souvent massive des cadavres dans l'espoir de limiter les dangers d'épidémie à la faveur du climat tropical.



parent dans de dramatiques circonstances en 1972.

### M. et Mme P.-E. Trudeau s'expliquent, à Ottawa



Plus tôt dans la semaine, la ville de St-Jean, au Nouveau-Brunswick, avait été déclarée zone sinistrée en raison des dégâts infligés à cette agglomération de cent mille habitants par une tempête qui a touché tout le nord-est de l'Amérique du Nord et dont les vents ont atteint la vitesse de 112 m/h dans les provinces maritimes du Canada ainsi que 88 m/h dans la région de Montréal.

Des dizaines de milliers de logs ont été privés d'électricité, donc souvent de chauffage, pendant de longues heures et par des températures de l'ordre de 25 degrés Celsius sous zéro à l'abri du vent.

### "Concorde" obtient son premier visa, aux E.-U.

Des clamours de satisfaction en France et en Grande-Bretagne, ainsi qu'une avalanche de protestations aux Etats-Unis, ont ponctué la permission que le ministère des Transports de Washington a donnée en vue de l'utilisation des aérobus super-soniques "Concorde" entre l'Europe et les E.-U.

Bien qu'elle risque encore d'être renversée par les recours légaux aussitôt introduits aux E.-U. par des adversaires de ce type d'avion jugé trop polluant et pas assez américain, l'autorisation a donné un grand espoir de rentabilité à Paris et à Londres, où les gouvernements français et britannique ont dépensé jusqu'ici \$2.4 milliards dans la production des "Concorde". Ces avions peuvent voler de Londres à New York en trois heures et demie, soit la moitié du temps nécessaire à un quadricopteur ordinaire.

### Le déficit des Jeux: hostilité du Canada

C'est dans une proportion de 60 pour cent que des citoyens anglophones, appuyant d'un peu partout au Canada, ont exprimé directement au premier ministre Robert Bourassa leur hostilité envers toute contribution financière du gouvernement fédéral pour espérer une partie du déficit de \$600 millions que l'on prévoit actuellement dans l'organisation des Jeux olympiques de Montréal, en juillet prochain.

Le chef du gouvernement de Québec, qui participait à un programme de ligne ouverte de deux heures sur les ondes de Radio-Canada, a notamment entendu plusieurs de ses interlocuteurs alléguer une incompétence généralisée dans les milieux administratifs responsables de la province. D'autres ont parlé de corruption.

### Les Jeux d'hiver ont débuté, en Autriche



Rejetés par la ville de Denver, Etat du Colorado, où la population avait été consultée par referendum il y a trois ans, les Jeux olympiques d'hiver ont commencé à se dérouler à Innsbruck, en Autriche, avec la participation d'environ 1,500 athlètes qui représentent 36 pays dans des disciplines telles que le ski, le hockey, divers sports de patinage, la luge et le bobsleigh. La délégation canadienne comprend soixante membres.

Une foule enthousiaste de 60,000 personnes, le maximum permis, a assisté mercredi aux cérémonies d'ouverture. Près de 3,000 militaires assurent la sécurité et ont fouillé tout ce qui pouvait contenir une bombe à l'inauguration. Les quartiers de résidence des athlètes sont pourvus d'une enceinte électrifiée. Innsbruck est à 100 milles de Munich, où 17 athlètes et terroristes

# L'hôtel de ville s'occupe enfin d'affaires municipales

par Claude TURCOTTE

**LE CLIMAT** change à vue d'oeil à l'hôtel de ville de Montréal depuis que l'administration Drapeau n'a plus la charge des travaux olympiques. PL. feux samedi hôtel de ville — meo

En l'espace d'une semaine les autorités municipales ont amorcé un virage important vers ce que le vice-président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a appelé "la renaissance de la ville traditionnelle".

Coup sur coup, l'administration de la ville a lancé deux projets de zonage qui assureront la protection de la maison des Soeurs Grises et le carré Saint-Louis, puis a demandé la préparation de plan directeur pour le centre-ville et Villa Maria.

Sur un autre front, l'administration a décidé de mener une lutte commune avec le RCM pour conserver au palier municipal le Service des affaires sociales.

Cette dernière attitude ne semble être au fond qu'un prélude à une tendance autonomiste qui s'amplifiera au fil des mois et qui englobera éventuellement en plus des affaires sociales, le transport, l'habitation et la police.

Bref, on constate que subitement les choses se sont mises à bouger

sur la scène municipale. Le temps dira ce qu'il en est exactement.

On a pu sentir les premiers soubresauts de cette transformation dans la période de prise en charge du projet olympique par la Régie.

Plusieurs conseillers du Parti civique avaient alors confié qu'ils devaient effectuer ce tournant politique, sinon ce serait la fin de leur carrière de conseiller dès les prochaines élections.

### Du travail à faire ici

Le sondage publié par Le Dimanche en fin de semaine dernière confirme en effet que le Parti civique n'a plus une minute à perdre. Le RCM a déjà amplement dépassé le Parti civique chez les anglophones et il est en avance par un nez chez les francophones.

Les annonces des derniers jours ont du reste toutes porté sur des sujets dont le RCM s'était fait un ardent défenseur et qui avait contribué grandement à son succès électoral de 1974.

En plus de cette préoccupation de s'adapter à l'humeur nouvelle d'une proportion de plus en plus forte de Montréalais, il y a évidemment le fait qu'en perdant la responsabilité énorme des travaux olympiques les administrateurs municipaux deviennent davantage disponibles pour s'occuper des questions strictement municipales.

Cela semble être particulièrement

le cas du maire et du président du comité exécutif, M. Drapeau, à qui l'on demandait cette semaine des réactions aux déclarations percutantes et pas très gentilles à son endroit à Innsbruck, s'est contenté de répondre en souriant: "J'ai du travail à faire ici."

Enfin, à une époque où l'érosion des pouvoirs municipaux se fait de plus en plus menaçante, particulièrement dans la conjoncture actuelle à Montréal, les autorités considèrent le temps venu d'insister sur l'importance et la nécessité de leur rôle à un niveau plus rapproché des citoyens que celui d'un gouvernement provincial.

Une tentative précise est faite actuellement avec le service des affaires sociales.

Il s'agit en même temps d'une opération pour revaloriser la politique municipale, qui a été secouée plutôt sérieusement avec la prise en main par Québec du dossier olympique et des programmes d'habitation à loyer modique. Dans ce dernier cas cependant, la gestion et la planification demeurent la responsabilité de la ville.

### Répercussions au RCM

Le changement que l'on constate au sein du Parti civique a nécessairement des répercussions au RCM, qui voit certains éléments importants de son programme passer dans celui du Parti civique.

Les annonces récentes de l'administration Drapeau ont pris par

surprise les conseillers du RCM. Sur le coup, l'opposition n'avait pas d'autre choix que d'approuver, ce qu'elle a fait.

Pour le RCM, il s'agit sans doute désormais de suivre à la trace le traitement que le Parti civique fera de ses nouveaux engagements.

Le même raisonnement vaut pour la situation financière de Montréal. L'agence Moody's a clairement établi que la ville n'est pas au bord de la faillite. Le conseiller Michael Fainstat devra fouiller plus profondément s'il veut déceler des failles dans l'administration et les opérations financières municipales.

### Un chef au RCM

Par ailleurs, le sondage de dimanche dernier, qui accorde une cote de popularité de 54% au maire Drapeau, pourrait inciter le RCM à songer un peu plus sérieusement à se choisir un chef. M. Drapeau est tout à fait seul dans cette course de popularité.

Car il n'y a personne au RCM que la population peut identifier et reconnaître comme dirigeant de cette formation. Jusqu'à maintenant le courant anti-chef a nettement prévalu dans ce parti.

Les résultats du sondage vont sans doute pousser le RCM à devenir encore plus conscient de l'aspect électoral. Cette tendance d'ailleurs s'est affirmée au cours de l'année dernière et plus particulièrement depuis le congrès de l'automne dernier.



Le déversement direct des neiges usées dans les eaux du fleuve constitue une contamination dont les effets n'ont pas encore suffisamment été étudiés. Par ailleurs la contamination par les neiges usées s'effectue de plusieurs autres manières dont celle du déversement direct dans les égouts.

# Les neiges usées sont des contaminants encore méconnus

par Jean-Pierre BONHOMME

**BEAUCOUP** de citoyens, soucieux de protéger la qualité de l'eau des rivières, reprochent l'habitude que les gouvernements et les administrations municipales ont prise depuis fort longtemps — depuis des décennies, sans doute — de rejeter directement dans les cours d'eau la neige usée qui provient des rues et des routes.

Ces citoyens, du reste, ont de bonnes raisons de s'inquiéter. La neige usée est d'évidence un contaminant puisqu'elle contient non seulement des chlorures de sodium et de calcium, mais aussi toutes sortes de résidus provenant de l'activité automobile et de l'activité domestique. Ce sont les métaux et les résidus de pétrole — le plomb, notamment — qui semblent inquiéter le plus les scientifiques. Dans des études réalisées par les Services gouvernementaux américains de protection de l'environnement — l'Environmental Protection Agency — on a noté, par exemple, que la neige ramassée dans les rues de certaines villes américaines contenait des quantités de plomb "quinze fois plus grandes que celles permises dans l'eau potable par les services de santé".

Aussi l'EPA conseillait-elle aux corps publics américains, dès 1971, de porter une attention toute spéciale au problème posé par la disposition des neiges usées et de pousser sans délai leurs recherches pour découvrir des méthodes d'élimination qui ne portent pas atteinte au milieu de vie naturel. Par

ailleurs, la même agence — dont la réputation n'est plus à faire — soulignait que la plupart des villes des Etats-Unis avaient déjà abandonné la coutume de déverser la neige sale directement dans les cours d'eau. Elle notait du même coup, par contre, que les mêmes villes américaines continuaient leur pratique de disposer la neige dans des bassins ou des lieux surélevés d'où les eaux de fonte pouvaient atteindre quand même les cours d'eau.

### Un truc facile de magie

En d'autres termes, les villes américaines faisaient indirectement ce qu'elles n'osaient faire au grand jour: laisser les contaminants passer inaperçus par les égouts municipaux ou par le drainage de surface.

Les villes québécoises, il est facile de s'en douter, se trouvent devant pareil dilemme: quoi faire avec les boues et les "sloches" municipales. Elles le résolvent de la manière la plus simple: tout est renvoyé dans le fleuve sans traitement d'une manière plus ou moins directe. On trouve même des municipalités, et c'est là plus qu'improbable, — Westmount, par exemple — qui ne craignent pas de disposer leurs neiges usées à proximité des réservoirs d'eau potable: une fissure et les métaux présents dans les neiges pourraient se faufiler jusque dans les robinets de cuisine.

A la différence des Etats-Unis, toutefois, le Québec ne reconnaît pas l'existence d'un véritable problème à cet égard. Ses hauts fonctionnaires, en tout cas, établissent une présomption à l'encontre du danger. C'est-à-dire qu'ils affirment ne pas avoir à s'inquiéter de

cette question tant qu'on ne leur aura pas fait la démonstration d'une toxicité. Pourtant ce sont eux seuls — aux services de recherche et de planification gouvernementaux — qui ont maintenant les moyens d'établir les faits. Les universités québécoises ont voulu, il y a quelque temps, étudier les dangers possibles de la présence des contaminants dans les neiges usées et déterminer les meilleurs moyens de disposition, mais leur projet n'a pas été retenu. Il ne semble pas, non plus, que le Comité gouvernemental Canada-Québec, qui étudie la qualité des eaux du fleuve depuis quatre ans déjà, ait porté son attention sur cet aspect pratique de la protection du milieu.

### La politique de laisser-aller

Il y a lieu de souligner ici qu'en pratique générale, il revient aux responsables de la protection de l'environnement, devant la simple indication d'un danger, de faire eux-mêmes les démonstrations nécessaires. Les simples citoyens n'ont pas de laboratoires personnels. On aimerait en tout cas savoir au moins que quelqu'un, en quelque part, s'occupe de cela. Il ne suffit pas de dire, comme on le fait souvent, que le fleuve, avec son fort débit printanier, arrangerait les choses naturellement.

Entre temps, les municipalités n'ont aucune directive, aucune indication sur la manière de disposer de leurs neiges usées. La plus importante d'entre elles, Montréal, dépense ses 300 millions de pieds cubes de neiges routières dans le fleuve de plusieurs manières: déversement direct dans les égouts, 17%; déversement direct sur les

quais du port, 16%; déversement par les égouts après une fonte mécanique, 13%; et fonte naturelle après dépôt à ciel ouvert, 54%.

La seule méthode qui permet actuellement de récupérer, par dépôt, quelques-unes des substances nocives est celle des fondueuses. En effet, les boues qu'on retire des opérations de fonte peuvent être recyclées dans des lieux d'enfouissement sanitaire. Les opérations des cinq fondueuses montréalaises, qui opèrent avec 72 brûleurs, sont toutefois devenues trop onéreuses à cause de la hausse du prix du pétrole et elles cesseront complètement l'année prochaine. C'est du moins ce que prévoit le Service municipal de la voie publique. D'autre part, les terrains de dépôt à ciel ouvert, où la majeure partie des neiges usées parvient, n'ont pas d'équipements de récupération des résidus.

Les citoyens, qui se plaignent du déversement de la neige usée dans le fleuve sur les quais des villes québécoises, doivent ainsi savoir que les méthodes efficaces et prudentes de disposition n'ont pas été trouvées et que leur gouvernement ne les cherche pas non plus.

On peut imaginer pourtant que le recyclage des boues, après la fonte mécanique ou naturelle, pourrait constituer une solution. La réduction de l'épandage des chlorures, et une meilleure utilisation des voitures privées pourraient également aider à diminuer le taux de pollution général. Il est certain en tout cas que la disparition des camions basculant leurs neiges dans le Saint-Laurent sur les quais municipaux ne changera rien, dans l'état actuel des choses, à la qualité des eaux québécoises.

# L'euthanasie en procès (I) Soulager la souffrance et "apprivoiser" la mort

Pendant que moralistes et théoriciens coupent les virgules en quatre devant l'angoissante question de l'euthanasie, il se trouve tous les jours des centaines de médecins, d'infirmières, d'administrateurs hospitaliers et travailleurs sociaux qui doivent composer avec la vie et la mort.

Dans cette série de neuf articles, Claire Dutrisc rend compte d'une patiente enquêtrée qu'elle a menée depuis quelques semaines sur les pratiques hospitalières en cette matière. Sans prétendre refléter l'opinion de tous les médecins du Québec elle a recueilli ces témoignages dans les principales spécialités médicales et dans toutes les strates d'âge. Pas de thèse pas de réponses théoriques, mais des interrogations troublantes.

par Claire DUTRISAC

**QUAND ON PARLE d'euthanasie passive, on pense tout de suite aux cancéreux.**

J'ai interrogé des spécialistes en oncologie, en hématologie (L'hématologue est un biochimicien qui s'occupe des maladies reliées au sang et à l'immunologie: anémie, insuffisance rénale, infection, leucémie, lymphome, myélome, etc.) Ce sont eux qui sont confrontés avec des cas que le grand public connaît.

"L'euthanasie par omission se pratique assez régulièrement, a déclaré le Dr A. C'est une décision qui suit un jugement médical de la situation globale. L'âge chronologique n'est pas un critère en soi. Mais quand le malade a 80 ans, qu'il a subi des accidents cérébraux vasculaires graves, qu'il a un cancer, qu'il est végétatif, on ne tente plus de traitement. On ne songe qu'à le soulager. Le médecin pèse les bénéfices escomptés de ses interventions et leurs inconvénients pour le malade. Il est illogique de traiter un cancer seulement pour le plaisir de traiter un cancer. On traite un être humain."

Tous les médecins affirment qu'il n'y a pas de règles générales, de critères pré-établis. Chaque cas est étudié au mérite, si l'on peut dire. "Parfois, il y a contre-indication à utiliser certains médicaments qui risquent d'empêcher l'état du malade. On ne doit pas le faire souffrir inutilement. Il arrive qu'on doive expliquer au malade qu'un traitement a des chances de le guérir mais sans certitude. Il peut alors souffrir en vain. On ne connaît le résultat qu'après essai. C'est le malade qui décide. Il y a peu de refus."

**Que veut le malade?**

Quand une personne est lucide, sa décision est respectée lorsqu'elle décide de cesser les traitements, ce qui est souvent l'équivalent de se condamner à mourir à brève échéance. "Un homme de 74 ans, atteint d'un cancer des ganglions, m'a dit: "Docteur, j'ai fait mon temps. Ma femme est morte. J'ai le goût d'aller la retrouver. Je ne suis pas intéressé aux traitements."

On ne peut cependant assimiler cette attitude au suicide car ces malades ne choisissent pas entre la guérison totale et la mort mais entre un sursis plus long ou moins

long, le plus long augmentant souvent les souffrances.

Des infirmières et des travailleuses sociales, que leur profession met en contact avec des personnes qui vont mourir, nous disent: Les malades qui appellent la mort, la réclament même, le lendemain, tout des projets d'avenir. Et pourtant, ils savent... Ils ont des périodes d'espoir et de désespoir.

"J'ai connu une jeune femme de 22 ans qui, lorsqu'elle a appris qu'elle allait mourir, a écrit au médecin demandant l'euthanasie pour mourir avec dignité. Son mari la réclamait aussi pour sa femme et la réclamait avec passion aux médecins. Il aurait pu, lui, donner une piqûre. La famille aussi aurait pu exécuter sa malade. Ni lui ni la famille ne l'ont fait. La veille de sa mort, cette jeune femme faisait des projets d'avenir. Elle a gardé l'espoir jusqu'à la fin."

Rares sont les familles qui demandent l'euthanasie pour leur malade. Elles demandent généralement des calmants suffisants pour qu'il ne souffre pas. Les médecins se réservent la décision. Ils consultent les proches, mais refusent de

se faire les exécutants de l'euthanasie active. Pour cesser les moyens extraordinaires, la majorité préfère agir avec l'assentiment de la famille.

Les conflits entre médecins et familles surgissent plus souvent au sujet de traitements qui apparaissent excessifs, inhumains et sans espoir que pour des cas d'euthanasie passive.

**Le malade et son entourage**

Une travailleuse sociale me parle avec émotion et admiration d'une jeune femme de trente ans atteinte d'un cancer. Après un an et demi environ, l'espoir de guérison s'estompe, et grandit la certitude d'une mort relativement proche. Quand l'échec se rapproche, le mari abandonne sa situation pour se consacrer à sa femme. Pendant trois mois, il ne la quittera plus. Cette femme se donnait des échéances. "Je veux voir mon prochain anniversaire..." Elle l'a vu. Puis, ce fut Noël. Puis le premier de l'An. "Après, je n'ai plus d'échéance. Pâques est trop loin, m'a-t-elle con-

te. Je ne puis plus "barguiner" avec le temps." Le 2 janvier, elle déclina. Le cinq, elle entra à l'hôpital, sachant que c'était pour y mourir. Dans l'ambulance, elle m'a suppliée: "Ne me laissez pas seule, même si j'ai l'air d'être inconsciente." Elle est morte le 12 janvier. Cette femme avait décidé de vivre et de mourir bravement. Aurait-elle fallu la supprimer plus tôt?

Sans jamais renoncer à calmer les intolérables souffrances de ceux qui vont mourir, on s'achemine maintenant, semble-t-il, vers une politique d'aide au malade condamné et à son entourage. Infirmières et travailleuses sociales s'y appliquent avec un certain succès. Sans minimiser l'impact de la mort, sans nier la répulsion de tout l'être contre elle, on réussit à restreindre la solitude du mourant, à lui permettre de communiquer avec les bien-portants, à garder le contact bien avant le moment dernier.

La dignité humaine consiste-t-elle plus à "escamoter" la mort, comme l'écrit Yvan Hlitch, qu'à tenter de l'apprivoiser?



Dans un hôpital du New Jersey, depuis plus de neuf mois, Karen Ann Quinlan respire, grâce à un appareil. Est-elle morte? Des médecins ont dit oui, d'autres non. Des juges n'ont pas osé dire oui. Même l'euthanasie passive suscite des débats passionnés... A cause d'elle, le monde a fait un pas vers une législation de l'euthanasie.

# L'Euthanasie active n'existe pas au Québec

(SUITE DE LA PAGE A 1)

Une seule personne a avoué. "Ma mère, a-t-elle raconté, était en phase terminale de cancer. Selon le médecin, c'était l'affaire de quelques semaines. Survient une complication: une occlusion intestinale. Au prix de grandes souffrances, sans anesthésie, on a tenté de dégager ses intestins. En vain. Elle allait mourir en vomissant ses selles! Pour l'empêcher de souffrir, il fallait doubler la dose et la fréquence des médicaments. "Mais c'est la tuer" a précisé le médecin. Le désespoir et la rage au cœur devant cette intolérable éventualité, ma décision fut prise. Simplement. Prise et exécutée. Mais je ne suis pas allée au bout de mon geste. Le médecin est intervenu en procédant lui-même à l'intervention auparavant tentée par une infirmière. Ma mère eut un sursis de quatre mois et demi! Je n'ai jamais regretté mon geste."

"Mais croyez-moi, pour nulle autre personne au monde, je n'aurais fait ce que j'ai fait là. Car cela exigeait beaucoup d'amour! Beaucoup d'amour..."

De même, un seul médecin a relaté un cas où la marge d'imprécision est si mince qu'on peut conclure à un geste d'euthanasie dite active. "Une jeune fille de 30 ans, consécutivement à une scarlatine, dans sa jeunesse, subit une atteinte rénale sévère qui devient chronique. Son mari a dépensé une fortune pour elle (chambre privée, infirmières privées). Elle vomissait. Elle avait de la difficulté à respirer sous la tente d'oxygène. Dès qu'on l'enlevait, pour la faire manger ou pour installer un sérum, elle étouffait. Les infirmières se cachaient pour pleurer tant c'était pathétique. Elle était dans le service depuis trois, quatre mois. J'étais résident alors. Mon "patron" restait silencieux, blême. Le spectacle était atroce. Pourquoi n'a-t-elle

pas plus de calmants? ai-je demandé. Ce qui signifiait que je voulais hâter sa fin. J'ai prescrit et le "patron" m'a laissé faire. La patiente est morte.

Ce genre de cas, où pour calmer d'horribles souffrances, il faut prescrire une dose très forte de calmants, si forte que l'on sait que la mort s'ensuivra à brève échéance, sans qu'elle soit instantanée pour autant, sont assez fréquents.

Si l'on dépouillait les journaux européens et américains, on dresserait aisément une longue liste de "meurtres par pitié" commis par des individus en dehors des centres hospitaliers. On noterait également l'acquiescement ou des peines peu sévères résultant des procès et que les accusés, de plus en plus, drainent la clémence ou même l'approbation du public.

Indubitablement, dans nos hôpitaux, on pratique ce que les méde-

cins nomment "l'euthanasie passive". On ne tue pas le malade, on le laisse mourir en soulageant sa douleur, même si les médicaments abrègent sa vie de quelques heures, quelques jours ou même quelques semaines. Soulignons que l'arsenal de calmants dont dispose aujourd'hui le médecin lui permet de soulager le malade sans porter atteinte à sa lucidité, lui permet également de reculer jusqu'au tout derniers jours le moment où le médicament aura une action nocive importante.

Que l'on croie ou non en la valeur rédemptrice de la souffrance, on la refuse, et ce refus est général, quasiment unanime. On n'attache plus de grandeur au fait de se torturer de douleur ou même de la subir en silence.

**LUNDI: Un "cas Quinlan" serait impossible au Québec**

## Un "cheap labor" de 500,000 femmes

par Lysiane GAGNON

**QUE DIRAIT-ON d'un employeur qui embaucherait un individu comme comptable, comme réceptionniste ou comme gérant... mais sans lui verser un sou de salaire? Que dirait-on d'un individu qui travaillerait 23 heures par semaine dans un bureau, ou une cinquantaine d'heures par semaine sur une exploitation agricole, à participer aux travaux de la ferme et à tenir les livres, et ce, sans la moindre rémunération, sans avoir droit ni à l'assurance-chômage, ni au régime des rentes, ni à la moindre garantie face à l'avenir?**

Si l'on vous disait que près d'un demi-million de travailleurs, au Canada, sont dans cette situation, il est probable que vous ne le croiriez pas, car cela ne se compare même pas aux pires cas d'exploitation qui existent dans les secteurs les plus défavorisés du marché du travail, où l'employeur a quand même droit à un salaire, fût-il minime et peut quand même si besoin est bénéficier de l'assurance-chômage.

Mais — voilà le hic — ces travailleurs-là ne sont pas comme les autres. Ce sont des femmes. Des femmes mariées, qui travaillent — dans le bénévolat le plus absolu — dans l'entreprise de leur mari. Comme Olivette Thibeault dans "La Petite Semaine". Comme l'épouse de mon garagiste, qui, du matin jusqu'au soir et le samedi aussi, tient la caisse du commerce. Comme les épouses de cultivateurs qui, sauf exception, travaillent sur la ferme et ont très souvent la tâche de s'occuper de la comptabilité, du rapport d'impôt, etc.

Ce "cheap labor" entre tous est le lot de quelque 430,000 femmes rurales et de 50 à 60,000 autres travailleuses dans des entreprises de type familial (ces chiffres datent du recensement de 1966).

**Pas de problème... tant que ça va bien!**

Jusqu'à ce que l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) décide de marquer l'Année de la Femme en amorçant une étude sur ce problème, tout le monde avait, semble-t-il, l'air de trouver la chose normale et comme allant de soi, puisque les recherches de l'AFEAS n'ont pu trouver une seule étude déjà réalisée au Canada sur ce sujet.

Les premières intéressées, d'ailleurs, ont elles aussi tendance à trouver normal de travailler bénévolement et sans la moindre sécurité. C'est l'un des éléments qui ressortent du dossier préliminaire que l'AFEAS présentait le week-end dernier à la réunion conjointe des Conseils du Statut de la Femme du Canada: l'enquête réalisée l'an dernier montre que ces femmes "se disent satisfaites... Elles travaillent avec leur mari parce que c'est le rôle de la femme, parce qu'elles l'aiment, et qu'elles ont ainsi l'avantage d'être près des enfants et près du foyer".

Fort bien. Tant que la vie suit son cours prévu, tant qu'il y a de l'amour...

Mais si l'homme — ou, comme c'est de plus en plus fréquent — la femme, décide à un moment donné de refaire sa vie autrement? Si le testament du mari est désavantageux pour la femme? Si la mesentente s'installe au sein du couple et que l'épouse est incapable de faire valoir quelque droit que ce soit sur les plans juridique et financier?

Le cas Murdoch, qui fait maintenant partie de nos annales judiciaires, est éloquent: cette femme d'Alberta avait administré des années durant le ranch de son mari. Un jour, ce dernier décidait de divorcer, et son ex-épouse allait perdre aux trois paliers jusqu'en Cour suprême la cause par laquelle elle tentait de prouver qu'elle avait droit à autre chose qu'à la pension alimentaire.

"Ce n'est pas d'une pension de \$5,000 qu'ont besoin les femmes qui se retrouvent dans cette situation, explique Mme Solange Gervais et Jacqueline Demers, respectivement présidente et vice-présidente de l'AFEAS, c'est d'un moyen de vivre. Une femme qui a travaillé sans salaire dans une entreprise familiale n'a pas de crédit, ne peut emprunter, n'a aucun pouvoir d'achat. Pour peu que le problème se pose passe la quarantaine, la femme est pratiquement incapable de se trouver un emploi ou de se recycler."

Le problème peut aussi n'être pas d'ordre affectif: qu'arrive-t-il lorsque le mari, seul propriétaire comme c'est le cas dans 84 p. cent des entreprises familiales, décide de vendre en dépit de l'opposition de l'épouse — qui a pourtant investi autant d'énergies dans l'affaire?... Qu'arrive-t-il dans les cas de faillite, quand les biens de la maison s'engloutissent dans la

perte? Qu'arrive-t-il — financièrement parlant — à la mort de l'unique propriétaire?

**C'est la femme mariée qui est pénalisée**

L'enquête menée par l'AFEAS montre que la "femme-collaboratrice" typique est mariée depuis 18 ans et a 4 enfants, que 76 p. cent d'entre elles ont fait des études secondaires et sont généralement plus instruites que le mari. La femme travaille dans l'entreprise depuis 10 ans, elle cumule plusieurs fonctions (comptable, réceptionniste, gérante, caissière, vendeuse, etc.). Dans leurs responsabilités, poursuit le rapport, 87,5 p. cent de ces femmes ont la possibilité de prendre des décisions, et dans plus de la moitié des cas, il y a des aspects de leur travail dont elles sont seules responsables, 83 p. cent d'entre elles doivent superviser le travail du personnel. Le temps moyen consacré à l'entreprise: 23 heures par semaine... mais 85 p. cent d'entre elles n'ont pas de salaire régulier.

Signalons que c'est la femme mariée qui, dans ce contexte, se trouve pénalisée. Car la loi actuelle empêche le propriétaire d'une entreprise de verser un salaire à son épouse, dans la mesure où il ne pourrait le déduire de son impôt, mais rien ne l'empêche d'embaucher contre rémunération son amie ou la femme de son meilleur ami.

C'est donc toute une série d'amendements à la législation qui recommande l'AFEAS dans son rapport préliminaire. Les changements proposés sont lourds d'implications, et l'organisme met actuellement la dernière main à ce dossier, tout en poursuivant un patient travail d'animation parmi ses milliers de membres.

**Actionnaire et salariée...**

La recommandation-clé, c'est que la loi force dorénavant les entreprises familiales à se structurer en compagnies — ce qui abolirait la notion de propriétaire unique, et reconnaitrait le principe du droit de la femme de détenir une participation dans l'entreprise, sous forme d'actions ou en société avec le mari. D'autres droits doivent, selon l'AFEAS, être consacrés dans la loi: celui de l'épouse d'être partie à une convention d'achat ou de vente, celui d'assurer à son bénéfice la vie du mari (chose impossible actuellement pour peu que l'épouse ne soit pas salariée), le droit enfin de jouir de tous les bénéfices sociaux normaux (assurance-chômage, salaire minimum, régimes de retraite, assurance-salaire, etc.) et de se prévaloir des cours de recyclage rémunérés par les centres de main-d'œuvre. Tous ces nouveaux droits devraient s'appliquer indépendamment du régime matrimonial. La femme, actionnaire et salariée de l'entreprise, pourrait alors décider — ce serait son choix à elle — de renverser son salaire dans l'entreprise ou de s'en servir autrement.

Les dirigeantes de l'AFEAS sont conscientes des difficultés posées par leurs recommandations. "Nous savons bien, par exemple, que c'est pour éviter des abus que le système fiscal ne permet pas au mari de déduire le salaire de sa femme. Parce que ça se passe en famille, c'est souvent incontrôlable. Mais des risques d'abus, il y en a partout: comme l'on l'assurance-chômage parce qu'il y a des fraudeurs?"

**Le partage du pouvoir**

À l'appui de ses recommandations, l'AFEAS fait aussi valoir les avantages strictement financiers que comporterait la constitution en compagnie de la petite entreprise familiale: "Non seulement la chose permettrait-elle à l'épouse qui y travaille de se sentir beaucoup plus motivée, d'insuffler éventuellement un nouveau dynamisme à l'entreprise, mais aussi, assurerait-elle bien plus adéquatement la sécurité de la famille... Il est peut-être temps que la petite entreprise se mette à évoluer sur le plan fiscal et juridique, ce qui ne s'est pas produit depuis l'époque où elle occupait seule le marché."

Il y a d'autres implications aux changements proposés — plus fluides celles-là, et qui risquent de rencontrer des résistances sérieuses: car ce que l'AFEAS demande équivaut à un certain partage du pouvoir décisionnel au sein des entreprises traditionnellement sous l'unique contrôle du "pater familias", et à un certain degré d'autonomie financière pour la femme qui travaille au sein de l'entreprise familiale. C'est aller à l'encontre d'une mentalité rurale... et pour que ça change, il faudrait que les femmes soient vraiment renseignées sur l'ensemble du problème, et qu'elles se disent qu'on peut aimer son mari sans pour autant en être absolument dépendante, et qu'on peut rester sa "meilleure collaboratrice" tout en étant sa "partenaire" au sens juridique du mot.

L'ÉPARGNE  
RETRAITEL'ÉPARGNE  
LOGEMENTLE PARTAGE  
DES  
PROFITSL'ÉTALEMENT  
DU  
REVENUL'EXEMPTION  
DES INTÉRÊTS  
ET DIVIDENDES

## LES CINQ GRANDS PARADIS FISCAUX DU CANADA

par Robert POULIOT

**A**U MOMENT où les Canadiens sont emprisonnés entre les mâchoires de l'inflation, du chômage et des mesures Trudeau, le temps est venu de profiter des cinq grands paradis fiscaux qu'offrent Ottawa et les provinces à l'occasion de la préparation de votre rapport d'impôt.

Une équipe de journalistes de LA PRESSE, et du "Financial Post" ont joint leurs efforts pour faire le point sur les plus grosses déductions fiscales disponibles à ceux qui gagnent \$7,500 à \$30,000 par année.

L'exercice est non seulement relativement simple pour ceux qui veulent se prêter au jeu de la loi, mais promet de vous offrir des bénéfices plus sûrs et plus généreux encore que les \$100 ou \$1,000 que

vous pourriez espérer toucher un jour de la Loto-Québec.

"Un impôt différé est un impôt gagné" signale un vieux dicton et la combinaison des cinq refuges fiscaux que nous brosons aujourd'hui pourrait vous permettre de soustraire facilement 10 à 20 pour cent de votre revenu imposable au fisc pour l'année 1975.

Ces cinq grands paradis fiscaux sont :

- le régime d'épargne-retraite (REER);
- le régime d'épargne-logement (REEL);
- le régime de rente d'étalement des revenus (RER);
- le régime différé de participation aux bénéfices (RDPB);
- l'exemption des premiers \$1,000 de revenus d'intérêts et de dividendes, ainsi que l'exemption des premiers \$1,000 de revenus de pension si vous avez 65 ans ou plus.

Ottawa et les provinces vous encouragent à profiter pleinement de tous ces régimes enregistrés auprès du fisc, pour vous permettre de mieux planifier votre avenir et d'augmenter sensiblement vos épargnes qui font tant défaut dans un pays qui dépend encore trop du capital étranger pour financer sa croissance.

**N'attendez pas trop**

Si vous avez 25 ans, commencez dès aujourd'hui à préparer votre retraite, car vos revenus risquent de plafonner et même de reculer vers l'âge de 45 ans. Pour retirer un montant annuel de \$10,000 au cours de votre retraite, vous devrez accumuler d'ici là un minimum de \$100,000. Si vous désirez cesser de travailler à 60 ans, il vous faudra \$120,000 et à 55 ans, \$140,000. Plus vous attendez, plus la rente que vous devrez acheter avant la retraite sera dispendieuse.

Il pourrait vous en coûter \$75,000 ou plus, par exemple, si vous avez 30 ans et attendez d'avoir 35 ans pour adhérer à un régime d'épargne-retraite.

Rappelez-vous que les meilleurs régimes de pension actuellement en vigueur au Canada, selon J. Christopher Snyder, un partenaire de la firme torontoise Executive Compensation Consultants spécialisée dans la planification financière, n'offrent guère de rente plus élevée que 70 pour cent de vos meilleures années de salaire jusqu'à un maximum de \$40,000 par année, soit une rente annuelle de \$7,000. En outre, la plupart des régimes de pension d'entreprises ne sont pas transférables, au cas où vous désireriez changer d'emploi, mais un régime d'épargne-retraite vous suit partout!

Si vous êtes locataires, songez sérieusement à adhérer à un régime d'épargne-logement. Cela vous forcera d'abord à épargner davantage

et constituera une assurance inflation au moment où vous déciderez de devenir propriétaire, car le prix des maisons grimpe, grimpe, grimpe et le moindre retard pourrait vous obliger à emprunter \$5,000 ou \$10,000 de plus pour votre hypothèque.

Le fisc est aveugle et n'a aucune tolérance à l'égard de ceux dont les revenus fluctuent largement d'une année à l'autre. Vous pouvez corriger cette lacune si vous êtes commis-voyageur, courtier ou tout simplement joueur professionnel en étudiant les avantages d'étalement vos revenus sur une longue période grâce à un régime spécialement prévu à cet effet.

Comme dirigeant d'entreprise, vous pourriez faire d'une pierre, trois coups: vous pourriez obtenir des exemptions additionnelles pour votre compagnie, tout en permettant à vos adjoints d'obtenir des déductions fiscales plus fortes. En

les associant en effet à un régime différé de participation aux bénéfices, vous pourriez exclure vos administrateurs du fonds de pension de la compagnie et les inciter à contribuer le maximum de \$4,000 par année, dans un régime d'épargne-retraite, ce qu'ils ne pouvaient pas faire jusqu'ici.

Enfin, tous les contribuables devraient tirer avantage de l'exemption des premiers \$1,000 de revenus d'intérêts et de dividendes. Cette exemption s'ajoute aux déductions de base et s'adresse à tous ceux qui détiennent des certificats de dépôt, des obligations, des actions ou de simples comptes d'épargne à la banque ou dans une société de fiducie.

Avant de transférer cette épargne dans un régime, pensez-y bien, car ces \$1,000 de revenus ne sont jamais imposables alors que le capital et les revenus d'un régime le sont au moment de leur liquidation.

## L'épargne-logement: pour une première, une deuxième ou même... pas de maison du tout

par Beatrice RIDDELL

Financial Post News Service

**L**E RÉGIME enregistré d'épargne-logement, désigné communément sous le nom de REEL, a été conçu pour aider les jeunes couples à économiser en vue de l'achat d'une maison. Et il ne fait pas de doute qu'on y souscritra en grand nombre à cette fin.

Il se trouve, par contre, qu'un bon nombre de gens moins jeunes, se sont rendus compte que le REEL pouvait être un excellent moyen d'épargner et de réduire ses impôts.

D'autres personnes fortunées souscripteurs à un REEL, vivent dorénavant confortablement dans la demeure de leur conjoint. D'autres n'ayant aucune intention de s'acheter une maison, utilisent le REEL pour accroître leurs épargnes en vue de la retraite.

Ce sont les traits très particuliers du REEL qui permettent ces diverses utilisations.

• Si l'argent retiré d'un fonds de REEL, qui a été exonéré d'impôt, est utilisé pour acheter une maison dont le propriétaire fera sa résidence (et cela comprend le remboursement de l'hypothèque) ou pour acheter des appareils ménagers ou des meubles pour une maison dont le conjoint est propriétaire et l'occupé, l'argent n'est aucunement assujéti à l'impôt.

Cette exonération d'impôt, ajoutée au fait qu'une résidence principale n'est pas assujéti à l'impôt sur les gains en capital, rend l'acquisition d'une maison particulièrement intéressante.

• Si l'argent n'est pas utilisé pour l'achat d'une maison ou d'ameublement, il peut être transféré exempt d'impôt à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), un régime enregistré de pension, ou à un régime de rente d'étalement de revenu (autre régime échappant à l'impôt).

Il serait évidemment préférable d'échapper à l'impôt. Mais l'étalement du revenu a ses avantages, également. Et comme ni les versements à un REEL, ni les transferts globaux ne modifient les limites des versements annuels à un REER, un REEL permet de constituer un REER plus important.

**Les critiques**

Naturellement, le REEL a fait l'objet de critiques. On lui reproche fréquemment d'être une "combine fiscale", et il semble assurément encourage le transfert de propriété entre époux pour aucune autre raison que celle de réduire l'impôt.

Il y a aussi le fait que beaucoup de jeunes acheteurs de maisons ont déjà gaspillé toutes leurs chances de pouvoir avoir un autre REEL, on ne peut en avoir qu'un dans sa vie et on utilise le régime pour avoir une seule réduction d'impôt. Je ne pense pas que c'est ce qu'avaient en tête les initiateurs du REEL.

L'année dernière, lorsque le REEL a été lancé, environ 200,000 régimes ont été enregistrés, la plupart des versements étant déduits des déclarations d'impôt pour 1974. Environ 20 pour cent de ces régimes ont été résiliés dans l'année.

La carence principale est qu'on ne peut transférer les fonds d'un REEL de l'institution financière émettrice à une autre, comme on peut le faire pour un REER.

Cette restriction a pour but d'empêcher d'avoir plus d'un REEL dans sa vie. Mais cela empêche toute concurrence et a été vigoureusement critiqué par le Comité conjoint sur la fiscalité de l'Association canadienne du barreau de l'Institut canadien des comptables agréés.

Il y a aussi dans ce régime, qui se veut simple, beaucoup de règlements qui créent la confusion.

**La confusion**

Un règlement a créé de confusion que les autres, celui selon lequel

on ne peut réclamer une déduction d'impôt pour toute année fiscale au cours de laquelle vous possédez un intérêt dans une propriété domiciliaire dans laquelle vous ou n'importe qui d'autre vit.

On ne peut d'ailleurs souscrire à un REEL, puis acheter une maison au cours de la même année fiscale. Malheureusement, beaucoup de gens n'ont pas encore parfaitement saisi ce règlement.

Beaucoup de conseillers financiers disent qu'il ne faut pas souscrire à un REEL avant janvier ou février suivant l'année pour laquelle vous avez l'intention de réclamer une déduction. De cette façon, vous éviterez les problèmes si vous changez d'avis au sujet de l'achat d'une maison, ou au cas où vous en hériteriez d'une après avoir souscrit au régime.

Vous pourriez, naturellement, souscrire en février 1976, réclamer la déduction pour l'année fiscale 1975, puis acheter une maison en mars 1976.

Comme pour un REER, les versements à un REEL peuvent être effectués dans les soixante jours suivants la fin de l'année pour laquelle la déduction doit être réclamée. C'est pourquoi on leur fait tant de publicité actuellement.

Les REEL sont vendus par les sociétés de fiducie, les banques, les caisses populaires, et les fonds mutuels. Contrairement aux REER, on ne peut en obtenir des compagnies d'assurance-vie.

Il y a quelques fonds de REEL en actions, mais la plupart des régimes sont investis dans des obligations, des hypothèques, des certificats d'investissement garantis à échéance fixe, ou des dépôts rapportant ordinairement des intérêts un peu plus élevés que les dépôts d'épargne ordinaires sans privilège de chequé.

Il y a aussi un régime dans lequel on peut placer des obligations d'épargne du Canada.

**Les conditions varient**

Comme dans le cas des REER, les

frais, les taux d'intérêt, les minimums d'investissement exigés varient grandement. Mais comme on ne peut pas transférer son régime de l'institution émettrice à une autre, il est encore plus important de faire minutieusement son choix avant d'investir dans un REEL.

Les REEL les plus courants sont les régimes de dépôt. Mais il y a entre eux de grandes différences. Certains demandent des frais modestes pour l'adhésion au régime, certains exigent des frais pour la liquidation, et certains pour les deux. D'autres encore prennent des frais uniquement si la liquidation de l'argent est effectuée au cours de la première année.

Quelques-uns ont des frais de gestion qui varient d'environ un quart d'un à trois-quarts d'un pour cent par année. Plusieurs n'exigent aucuns frais.

Quand on étudie un de ces régimes, il faut déterminer si le taux d'intérêt indiqué est "brut" ou "net", c'est-à-dire avant ou après déduction des frais de gestion.

Il faut demander en outre à l'institution émettrice de vous donner un relevé des taux qui ont été payés depuis l'entrée en vigueur du régime, il y a un an. Certaines institutions offrent des taux très intéressants au cours de la campagne de vente l'année dernière, puis ont haussé leurs taux assez brutalement une fois passée la date limite, qui était le premier avril l'année dernière.

Voici les possibilités qui s'offrent à vous:

• Si vous ne possédez pas une propriété que vous habitez, envisagez de souscrire à un REEL. Et souvenez-vous que le mari et la femme peuvent chacun souscrire à un REEL, pourvu que ni l'un ni l'autre ne soit propriétaire d'une maison lui servant de résidence. Deux REEL peuvent être avantageux pour effectuer le versement comptant sur l'achat d'une maison.

• Si vous êtes dès maintenant propriétaire de la résidence familiale et

que votre épouse ne possède pas de propriété qu'elle habite c'est-à-dire une maison de campagne, ferme, chalet de ski ou maison de rapport, l'épouse pourrait envisager de souscrire à un REEL.

Il pourrait être utilisé en fin de compte pour meubler votre maison — et "l'ameublement" englobe un large éventail de meubles et appareils ménagers.

• Si vous et votre femme êtes copropriétaires de la maison, il serait nécessaire de faire passer la maison sous la propriété d'un seul afin que l'autre puisse souscrire à un REEL.

Le transfert peut être réalisé par une vente ou un don, bien que dans certaines provinces un tel transfert risque d'être assujéti à l'impôt sur les dons.

• Lorsque le conjoint ayant souscrit à un REEL veut résilier le régime dans quelques années, lui ou elle pourra utiliser l'argent du REEL pour acheter la maison de l'autre ou pour réduire l'hypothèque, pourvu que le titre de propriété ait changé de mains.

L'autre conjoint pourrait commencer à son tour à souscrire à un REEL. Étant donné que les premières hypothèques obtenues des principales institutions financières sont accompagnées de certaines restrictions concernant les remboursements pendant la durée du prêt, il est possible que la souscription à un REEL pour réduire une hypothèque doive être faite aux dates anniversaires.

• Un REEL peut, dans certains cas, permettre de sauvegarder l'exemption de mariage (ou la majeure partie) réclamée par le conjoint ayant le revenu le plus élevé.

Si, disons, une femme gagne juste assez d'argent pour éliminer l'exemption que son mari aurait pu réclamer, elle pourrait envisager de souscrire à un REEL, pourvu qu'elle ne possède pas d'intérêt dans la maison ou toute autre propriété servant d'habitation.

Elle pourrait en fin de compte utiliser l'argent pour acheter des meubles.

• Le même raisonnement pourrait s'appliquer dans le cas d'un enfant qui a 18 ans (âge minimum pour souscrire à un REEL) et qui gagne assez d'argent pour éliminer l'exemption que peut réclamer le père ou la mère.

Dans ce cas, le père ou la mère pourrait donner l'argent à l'enfant pour la souscription, (il faut que l'enfant ait 18 ans ou plus).

Ainsi le père ou la mère obtient une exemption pour avoir donné l'argent à son enfant.

Mais si vous procédez ainsi, souvenez-vous que vous réduisez la limite de souscription de \$10,000 de votre enfant pour la durée de sa vie. Il pourrait vouloir un jour réclamer lui-même cette déduction.

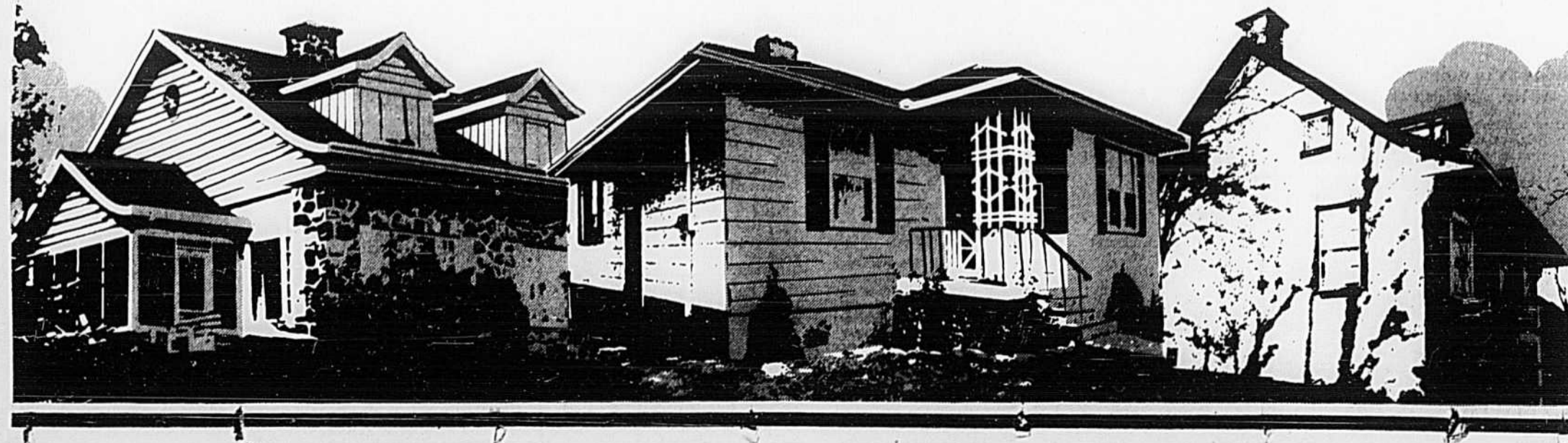
• Une faille dans le REEL, qui sera sans nul doute bientôt rectifiée, permettrait, semble-t-il, de préserver de l'impôt des revenus d'investissement importants. Il s'agit d'une conséquence non voulue des règlements relatifs aux contributions excédentaires.

Normalement, tout l'argent doit être liquidé d'un REEL en une seule fois. Cependant, la loi stipule que lorsque l'on a trop souscrit, la somme excédentaire, ainsi que l'intérêt qu'elle a rapporté, peuvent être retirés sans que cela modifie le reste du fonds. Le montant retiré n'est assujéti à aucun impôt s'il est utilisé pour l'achat d'une maison ou d'ameublements.

Un investisseur pourrait donc verser \$100,000 dans un REEL dans l'intention délibérée de créer un excédent, et utiliserait l'argent pour acheter sa maison.

Il n'aurait pas de déduction sur le revenu imposable cette année-là, mais il ne serait pas imposé sur ses contributions, ni sur l'intérêt accumulé.

Naturellement, cela suppose qu'il puisse trouver une institution financière qui accepterait de se prêter à cela. De toute façon, si cette faille est très utilisée, les autorités veilleront certainement à l'éliminer.





# L'épargne-retraite: une foule d'échappatoires

par Béatrice RIDDELL  
Financial Post News Service

**LES REGIMES** enregistrés d'épargne-retraite existent depuis 1957, mais ce n'est qu'au cours des dernières années qu'ont été élargies ses possibilités d'épargne et de réductions fiscales. Ils sont revenus ainsi de plus en plus appréciés des épargnants.

Près de 420.000 régimes individuels ont été enregistrés pour l'année financière 1974, portant le total en circulation à environ 1,7 million.

Néanmoins, on n'en comprend pas encore parfaitement les règles de fonctionnement.

## La plomberie

En premier lieu, ces règles changent constamment. Il y a un an, des modifications fondamentales ont été apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu. Les deux plus importants ont été l'introduction du REER pour le conjoint et l'exemption de \$1.000 pour les revenus de pension.

Il y a eu d'autres modifications, mais les plus récentes sont en règle générale restrictives. Les modifications annoncées dans le budget fédéral du 23 juin 1975 éliminent les limites de contribution dans certains cas ou un particulier contribue à un régime de retraite d'entreprise.

Tout cela signifie qu'il est important de faire son choix avec soin pour maximiser le revenu à l'âge de la retraite et réduire l'impôt à payer.

La date limite pour investir dans un REER une somme qui permettra de réduire le revenu aux fins d'impôt pour 1975 est le 1er mars cette année, le 29 février étant un dimanche.

Voici un aperçu des possibilités d'épargne permettant de réduire l'impôt qu'il vous faut avoir à l'esprit pour choisir un REER cette année:

- Vous pouvez faire tout ou une partie de votre contribution annuelle à un REER au nom de votre conjoint et réclamer une réduction sur votre propre revenu. Il n'y a pas de restriction de revenu en ce qui concerne le conjoint, mais le montant versé dans les deux régimes ne doit pas dépasser la limite fixée à votre contribution annuelle normale.

- Le REER au nom du conjoint a un avantage important, à savoir que le revenu gagné par le fonds est attribué au conjoint bénéficiaire et n'est pas réattribué pour fins d'impôt à celui qui contribue, comme c'est généralement le cas lorsque de l'argent est transféré d'un conjoint à l'autre.

- Rappelez-vous cependant que le régime souscrit au nom du conjoint devient la propriété de votre conjoint et ne peut être réclamer par vous advenant une rupture du mariage.

- L'exemption annuelle de \$1.000 en revenu de pension (en vigueur pour 1975 et les années suivantes) inclut les rentes provenant de REER pourvu que le bénéficiaire ait 65 ans. C'est un des grands avantages du REER au nom du conjoint.

Pris ensemble, le REER du conjoint et les \$1.000 d'exemption de pension permet à un couple à la retraite de diviser leur revenu de retraite et de réclamer deux exemptions de pension, même si l'un des conjoints n'aurait autrement pas de revenu autre que la pension de la sécurité de la vieillesse. La pension de sécurité de la vieillesse comme telle n'est pas admissible à l'exemption, bien qu'elle puisse le devenir en la versant à un REER. Cela peut se faire jusqu'à l'âge de 71 ans.

## Pensez au conjoint

Le revenu est divisé, ainsi que l'impôt sur ce revenu. Et le revenu total après impôt peut être considérablement plus élevé qu'il ne l'aurait été s'il ne provenait que d'un seul REER.

Dans le cas de REER au nom de conjoint, il faut tenir compte de plusieurs considérations dont le revenu actuel et futur de chaque conjoint, et le taux d'imposition. Il faut voir aussi s'il est plus avantageux de verser une autre contribution volontaire à un régime de retraite d'entreprise plutôt qu'à un REER.

De toute façon, la plupart des couples mariés doivent étudier avec soin cette possibilité d'épargne et devraient s'assurer que chaque partenaire aura une pension d'au moins \$1.000.

Le REER a été présenté aussi

comme un moyen pour diviser le revenu courant. Le conjoint qui a le taux d'imposition le plus élevé (soit le mari) établit un fonds au nom de sa femme, qui ensuite y met fin et paie de l'impôt sur l'argent à un taux moins élevé. Pendant ce temps-là, le conjoint, qui a contribué, a réclame une déduction pour la contribution.

Mais ce jeu peut être dangereux. Revenu-Canada a fait savoir bien clairement qu'il ne considérera pas avec bienveillance un régime auquel on a mis fin l'année qu'il a été établi à moins que l'on puisse démontrer que le retrait de l'argent est nécessité par un besoin véritable et imprévu auparavant.

Le ministre songe à appliquer un article de la loi de l'impôt sur le revenu traitant des "transactions artificielles" dans les cas évidents où il y a liquidation d'un régime d'un conjoint.

- Le régime enregistré d'épargne-logement (REEL) peut être envisagé en même temps que des contributions à un REER, pourvu que vous puissiez participer à un REEL.

Un particulier peut contribuer jusqu'à \$1.000 par an (avec limite de \$10.000) à un REEL, s'il ne possède pas de bien immobilier lui tenant lieu de résidence.

Pourvu que l'argent, une fois retiré, soit utilisé pour acheter une maison qu'occupera le propriétaire ou pour acheter des articles de ménage permis pour votre maison ou celle de votre conjoint, l'argent versé et l'intérêt qu'il a rapporté ne sont pas assujettis à l'impôt. Sinon, cet argent peut être transféré exempt d'impôt à un REER.

Les contributions à un REEL (la date limite pour l'année financière 1975 est aussi le 1er mars) ne modifient pas les limites de contribution à un REER. Les règles du REEL ne sont pas aussi simples qu'elles le paraissent au premier coup d'oeil et il faut faire bien attention avant d'investir dans un de ces régimes.

- Si vous avez des revenus plus élevés que de coutume (comme des gains en capital, un revenu reçu comme artiste, ou un revenu provenant de la production d'un travail artistique ou littéraire), vous pourriez envisager de reporter le paiement d'impôt par un régime de rente d'établissement du revenu (REER). La date limite pour appliquer un REER à l'année fiscale 1975 a été également reportée au 1er mars.

- Si votre entreprise verse des contributions en votre nom à un régime de participation aux bénéfices (RDPB), il faut étudier les implications de ce régime parallèlement à votre REER.

L'entreprise obtient une déduction fiscale pour avoir contribué au régime en votre nom, bien que vous n'avez pas droit vous-même à la déduction. D'autre part, si vous versez une contribution effectivement, le revenu gagné par le fonds s'accumulera exempt d'impôt tant que le régime est enregistré.

- Il faut également tenir compte dans vos calculs en vue de l'impôt des \$1.000 de revenus d'investissement exempts d'impôt (cela s'applique au revenu sous forme d'intérêt ou de dividendes de sources canadiennes). Certains conseillers sont d'avis que jusqu'à ce qu'on ait accumulé \$1.000 en revenus d'investissement, un contribuable ne devrait pas songer à un régime enregistré d'épargne-retraite.

Il est clair qu'il faut s'efforcer d'obtenir le maximum de revenus d'investissement exempts d'impôt, car cela est vraiment exempt d'impôt, alors que les paiements faits par un REER seront finalement imposables.

N'oubliez pas, cependant, que cela ne protège pas le capital initial comme le fait le REER.

Un REER est un fonds constitué au cours de vos années actives pour en bénéficier après la mise à la retraite. Les contributions réduisent le revenu imposable courant et, tant que l'argent reste dans le fonds enregistré, tous les revenus et les gains en capital que reçoit le fonds sont exempts d'impôt.

Finalement, l'argent du fonds est transformé exempt d'impôt en rente. Vous payez de l'impôt sur les versements de rente.

Un fait demeure, le fonds d'un REER grossit beaucoup plus vite que si l'on investissait la somme équivalente à l'impôt. Cela ne manque pas d'être intéressant.

## La cafétéria des régimes enregistrés d'épargne-retraite

### Types de régimes

**Plan de dépôt :**  
Les contributions sont déposées dans un compte d'épargne véritable et rapportent un taux d'intérêt légèrement supérieur aux comptes d'épargne ordinaires.

### Certificats de dépôt garanti :

Les certificats de dépôt sont émis en montants déterminés et pour diverses périodes de contribution.

### Fonds à revenus :

Les fonds comprennent des obligations, des hypothèques et d'autres titres comme des actions privilégiées. Ce fonds est divisé en unités de participation d'égale valeur que vos contributions permettent d'acheter.

### Fonds à capital variable :

Il s'agit d'un fonds à revenus, sauf qu'il ne comprend aucun titre hypothécaire.

### Fonds d'assurance-vie :

Vous pouvez toujours traiter comme REER la portion d'épargne des contributions requises par votre police d'assurance sur la vie.

### Régime à primes annuelles :

C'est une série de contributions à partir desquelles les sommes qui doivent vous être payées sont calculées et garanties dès le départ. Dans l'avenir le régime vous permet de racheter vos contributions au taux courant sans frais additionnels si le rendement est plus élevé que prévu. En dépit des termes qui peuvent paraître complexes, il s'agit d'accumuler pendant un certain nombre d'années un capital destiné à l'achat d'une rente. Si la rente vous paraît trop petite, vous reprenez alors votre capital pour en acheter une autre.

### Régime à prime unique :

Identique au régime à primes annuelles sauf que la prime est payable en une seule fois.

### Régime à auto-gestion :

C'est vous qui prenez les décisions d'investir là où bon vous semble, seul ou avec l'aide d'un conseiller.

### Fonds d'obligations d'épargne :

Le fonds est composé de vos propres obligations d'épargne du Canada.

### Régimes de groupe :

Les contributions peuvent être faites en groupe, soit sous la forme d'un seul versement annuel soit d'une retenue sur le salaire.

### Ceux qui le gèrent

Les banques, certains fiduciaires et quelques caisses d'épargne ou de crédit.

Les fiduciaires et courtiers en placement, qui agissent alors comme agents.

Les banques, fiduciaires, fonds mutuels, compagnies d'assurance-vie et courtiers en placements.

Les banques n'en offrent pas.

Les compagnies d'assurance-vie.

Les compagnies d'assurance-vie.

Les compagnies d'assurance-vie.

Les fiduciaires vous offrent ce genre de régime.

Vanguard Trust et les courtiers en placements.

Les compagnies d'assurance et les fiduciaires.

### Avantages

- Le rendement du fonds est fixé à court terme.
- Très grande liquidité.
- Votre capital est garanti à court terme.
- Vos contributions peuvent être minimales.
- Elles peuvent également varier.
- Facile à comprendre.

- L'intérêt est garanti pour une période que vous choisissez.
- Pas de frais d'adhésion et de liquidation.
- Le capital est garanti.
- Frais de gestion minimales.
- Les contributions peuvent être irrégulières.
- Facile à comprendre.

- La gestion est assurée par des professionnels.
- Vous profitez d'une diversité de titres.
- Les contributions sont flexibles.

- Le potentiel de gain est surtout à long terme.
- Les autres avantages sont identiques à ceux du fonds à revenus.

- La durée de votre rente est garantie.
- Forme d'épargne forcée.
- Vous profitez des conseils d'un agent d'assurance.
- En cas de décès, les prestations payables à la veuve et aux enfants ne sont pas saisissables par les créanciers de la faillite.
- Vous pouvez partager aux dividendes qu'accumulera la compagnie.
- Vous pouvez assurer votre régime contre les accidents et la maladie.

- Les avantages sont les mêmes que pour ceux du fonds d'assurance-vie, sauf que vous n'avez pas de capital-débit et vous ne profitez pas des conseils d'un agent. Par contre, vos contributions peuvent varier.

- Les frais sont inférieurs aux autres régimes offerts par les compagnies.
- Plusieurs régimes offrent des garanties assez élevées.
- Les contributions peuvent varier.

- Frais peu élevés pour les gros fonds.
- Le succès ou l'échec dépend de vous seul.
- Les contributions peuvent varier.

- Bonne liquidité.
- Intérêts réinvestis dans de nouvelles obligations d'épargne.
- Frais minimes d'adhésion et de liquidation.
- Les contributions peuvent varier.
- Le capital est garanti.

- Le taux d'imposition est modifié au moment où sont faites les contributions.
- Certains employeurs assument les frais de gestion, bien qu'il s'agisse là de revenus imposables au niveau des employés.
- Les frais sont généralement inférieurs à ceux que chaque individu assumerait.

### Désavantages

- Le rendement est relativement faible.
- Certains régimes imposent des frais d'adhésion et de liquidation.
- Durée de la rente non garantie et aucune prestation en cas de décès.

- La liquidité est restreinte.
- Il y a pénalité si vous retirez votre capital plus tôt que prévu.
- Durée de la rente non garantie et aucune prestation en cas de décès.

- Rendement variable.
- Pas de garantie sur votre capital.
- Pas de garantie sur la durée de la rente ou de prestations en cas de décès.
- Vous payez des frais d'établissement, de gestion et de liquidation.

- Mêmes désavantages que les fonds à revenus.

- Les frais d'adhésion sont très élevés, notamment à cause de la commission versée à l'agent.
- Peu de liquidité au début du régime.
- Pas de flexibilité dans les contributions.
- Le rendement garanti est très faible.

- Même chose que pour le fonds d'assurance-vie, sauf pour les contributions.

- Les contributions sont fixées à un minimum de \$1.000.
- Frais de liquidation.
- Frais pour nouvelles contributions.

- Frais élevés pour les fonds de \$10.000 et moins.
- Dividendes et intérêts ne sont pas automatiquement réinvestis.
- Pas de garanties sur la durée de la rente ou de prestations en cas de décès.
- Frais annuels d'administration.
- Vous devez être au courant de tout.

- Pas de garantie sur la durée de la rente et pas de prestations en cas de décès.

- L'employeur doit s'en mêler.
- Si vous changez d'emploi, vous devez quitter le régime.

# Les REER n'offrent pas de rendement miracle

par Jean POULAIN

**LES SOLICITATIONS qui entourent les placements vers des régimes d'épargne-retraite et d'épargne-logement sont si nombreuses que l'individu qui décide de s'en prévaloir se sent pris de doutes: que faut-il faire?**

Vers quel type de placement diriger ses épargnes? Est-ce que ce qui paraît bon aujourd'hui n'est pas appelé à se dévaluer plus tard? Après tout, il s'agit d'un placement qui risque d'être l'opération la plus longue dans l'existence, dépassant même l'hypothèque de 25 ans sur sa propre maison.

Pour pouvoir juger de façon la plus concrète possible, il est bon de vérifier la performance passée de tous ces régimes qui subitement s'offrent aux Canadiens à l'approche de l'échéance annuelle (régime d'épargne-retraite) du 29 février afin d'en déduire le montant de leurs revenus impossibles de 1975.

D'une façon générale, les placements qui s'offrent et qui autorisent la loi pour les deux régimes d'épargne, se composent soit d'actions ordinaires, soit d'obligations ou d'hypothèques.

Dans le premier cas, le capital lui-même est en jeu, c'est-à-dire qu'il peut se déprécier tout aussi bien que s'améliorer: l'expérience des années passées montre que ces deux éventualités peuvent se produire très rapidement.

D'un autre côté, les placements sur obligations ou sur hypothèques, sauf faillite ou catastrophe économique du marché immobilier, ne font pas courir de "risque" au capital, même si, sur papier, la valeur du capital peut subir des fluctuations temporaires, dans le cas de revente, si une obligation de \$1 000 rapporte 8 pour cent pas an, sa

valeur de revente avant échéance sera inférieure à \$1 000 si le taux d'intérêt du marché au moment de la revente est monté à 9 ou 10 p. 100. Mais le titre retrouve sa valeur pleine et entière de \$1 000 à l'échéance.

Le tableau ci-joint a été préparé dans une compilation effectuée par la firme montréalaise Pirbeck Investment Measurement Ltd.

### Une période de 5 ans

Comme les résultats des placements sur actions sont portés à être fort trompeurs sur de courtes périodes, le tableau ci-joint s'appuie sur une période de 5 ans.

Ceci a l'avantage de correspondre approximativement à un cycle économique complet. En outre, c'est la durée normale utilisée pour les taux de prêts hypothécaires.

La plupart des fonds de placement en actions ont réalisé l'an dernier une plus-value pouvant atteindre 30 à 40 pour cent (en une seule année) mais si l'on étudie leur rendement sur deux ans (1974 et 1975), il est négatif dans 95 pour cent des cas; le placement de \$1 000 était devenu \$900 sinon \$800 deux ans après.

Les fonds de placement sur hypothèques ou sur obligations, de leur côté, fonctionnent pratiquement sur le principe de la boule de neige: le capital s'accroît en permanence avec le temps, l'intérêt étant capitalisé chaque année pour rapporter lui-même.

Cette formule a l'avantage de supprimer les effets souvent dommageables des fluctuations économiques: que l'activité soit lente ou très vive, le placement sur hypothèques ou sur obligations évolue sans problème, sauf exception majeure.

Le tableau ci-joint semble prouver qu'il est préférable de s'orienter vers des placements dont le capital ne

court aucun risque (tant de perte que de gain).

Au cours des cinq dernières années, le rendement réel des dix premiers du classement du genre est rapporté plus de huit pour cent, taux annuel composé.

### Un taux élevé

Il faut rappeler que ce taux moyen est fort élevé car ce n'est que récemment que l'on a constaté des niveaux anormalement élevés.

C'est ainsi, par exemple, que les obligations fédérales de 3 à 5 ans d'échéance, selon les statistiques de la Banque du Canada, un rendement moyen de 5 pour cent en 1971, 6 pour cent en 1972, 7 pour cent en 1973. Ce n'est qu'en 1974 qu'elles ont atteint 9 pour cent au maximum de 9,38 pour cent marque la dernière semaine d'août 1974.

Sauf cas exceptionnel, tous les fonds de placement sur hypothèques et obligations ont réalisé un rendement positif ces cinq dernières années.

On ne peut en dire autant des fonds sur actions qui ont eu plus l'inconvénient d'amener une commission élevée au départ, qui greve le capital. En général, les fonds mutuels ordinaires facturent au départ une commission d'achat de 9 pour cent: un capital de \$1 000 fond donc à \$910.

Ceci ne veut pas dire qu'il n'est pas possible de réaliser des plus-values importantes avec des actions. Dans les cinq dernières années, c'est tout juste l'exception. Le tableau ci-joint montre le cas de **Industrial Growth** pour lequel un capital de \$1 000 est devenu 5 ans après (fin 1975) \$2 549, ce qui représente un intérêt composé annuel de 20,58 pour cent.

Malheureusement, ce fonds "Perfecta" est pratiquement le seul dans son genre alors qu'il existe un

grand nombre pour lesquels non seulement, il n'y a eu aucun gain, mais dont le capital sous gestion au départ a été utilisé après cinq ans, inutile d'ajouter, tant pour les placements par actions que par obligations ou hypothèques, que les dollars de 1975 ne se comptent pas aux dollars de 1970, à cause de l'inflation. Ainsi \$1 000 de 1970 correspondent approximativement à \$1 400 de 1975: le tableau ci-joint montre que, sous cette optique, les administrateurs de régimes d'épargne enregistrés n'ont pas fait de miracle: rares sont ceux qui ont réussi à compenser l'inflation, c'est-à-dire à conserver le capital intact.

### Les rentes de retraite

Une troisième forme de placement, qui se prête assez bien au besoin des individus désireux de se créer des revenus d'appoint dans leurs vieux jours, est la rente de vielleillesse qu'offrent certaines compagnies d'assurance-vie.

Comme les formules offertes sont souvent liées à une assurance-vie pour les ayants droit du détenteur, ces régimes ne peuvent strictement parler se comparer aux autres.

L'idée est d'accumuler des primes annuelles que la compagnie fait fructifier (en général sur obligations et hypothèques) jusqu'à ce qu'à l'âge de retraite du bénéficiaire, le montant accumulé soit versé sous forme de rente mensuelle jusqu'au décès du détenteur (avec possibilité d'options diverses pour les ayants droit du détenteur).

Selon les calculs de la maison Pirbeck, basés sur cinq importantes compagnies d'assurance-vie, un capital de \$10 000 en janvier 1976 donne droit, en moyenne, à une rente mensuelle à vie de \$100 environ pour un homme de 65 ans.

Par ailleurs, un capital de \$10 000 peut procurer d'un montant de \$3 000

pendant 15 ans, auprès des mêmes compagnies.

Comme l'achat initial d'un fonds mutuel exige généralement une commission d'achat importante, l'achat

d'un régime de rente viagère après d'une compagnie d'assurance entraîne une commission de départ importante qui est destinée à rémunérer le démarcheur.

1) PLACEMENTS SUR HYPOTHEQUES OU OBLIGATIONS		2) PLACEMENTS SUR ACTIONS	
Nom de l'institution agréée	Valeur d'un placement de \$1 000 après 5 ans, intérêts capitalisés	Nom de la compagnie	Valeur d'une prime de \$3 000 après 5 ans
Fonds Trust Général, section B :	\$1,529	Imperial Life	\$4,421
Royal Trust Fonds "M"	\$1,507	Sun Life	\$4,401
Altamira Income	\$1,502	Manulife	\$4,230
National Trust, garanti	\$1,498	Crown Life	\$4,127
Sterling Trust, garanti	\$1,498	Canada Life	\$4,086
Victoria & Grey Trust	\$1,498	North American Life	\$4,002
Fonds Desjardins Hypothèque	\$1,486		
Canada Permanent Income	\$1,486		
Metrop. Trust Mortgage Income	\$1,481		
Canada Trust, garanti	\$1,463		

Nom de l'institution agréée	Valeur d'un placement de \$1 000 après 5 ans, intérêts capitalisés	(Taux de rendement annuel composé)
Fonds Trust Général, section B :	\$1,529	8,86%
Royal Trust Fonds "M"	\$1,507	8,54%
Altamira Income	\$1,502	8,48%
National Trust, garanti	\$1,498	8,42%
Sterling Trust, garanti	\$1,498	8,42%
Victoria & Grey Trust	\$1,498	8,42%
Fonds Desjardins Hypothèque	\$1,486	8,28%
Canada Permanent Income	\$1,486	8,25%
Metrop. Trust Mortgage Income	\$1,481	8,17%
Canada Trust, garanti	\$1,463	7,91%

3) PLACEMENTS PAR PRIMES EN VUE DE RENTES DE RETRAITE (aupres de compagnie d'assurance-vie)	
Nom de la compagnie	Valeur d'une prime de \$3 000 après 5 ans
Imperial Life	\$4,421
Sun Life	\$4,401
Manulife	\$4,230
Crown Life	\$4,127
Canada Life	\$4,086
North American Life	\$4,002

(Source : Pirbeck Investment Measurement Ltd.)

## NEW YORK

### INDICES A LA BOURSE DE NEW YORK

Ferm.	Var.
Composé	32,97
Industrielles	38,93
Transport	47,25
Services publics	35,78
Finance	41,23

Volume	Ventes Haut	Bas	Ferm. net	Volume	Ventes Haut	Bas	Ferm. net
A - B	10 272 474	46 47	115 37	10 272 474	46 47	115 37	115 37
Am. Home	2 714 26	44	44	2 714 26	44	44	44
Am. Int'l	4 10	8	8	4 10	8	8	8
Am. Ind.	14 843	11	11	14 843	11	11	11
Am. Pub.	6 50	21	21	6 50	21	21	21
Am. Res.	1 614	24	24	1 614	24	24	24
Am. S. & F.	24	10	10	24	10	10	10
Am. Tel.	1 058	19	19	1 058	19	19	19
Am. Util.	14 313	10	10	14 313	10	10	10
Am. W. & S.	10 744	49	49	10 744	49	49	49
Am. X. & S.	7 332	15	15	7 332	15	15	15
Am. Y. & S.	4 832	21	21	4 832	21	21	21
Am. Z. & S.	1 148	18	18	1 148	18	18	18
Am. AA	544	10	10	544	10	10	10
Am. BB	1 114	40	40	1 114	40	40	40
Am. CC	1 151	25	25	1 151	25	25	25
Am. DD	814	30	30	814	30	30	30
Am. EE	734	27	27	734	27	27	27

**Dow Jones hier**

954,90 - 9,91

Volume	Ventes Haut	Bas	Ferm. net	Volume	Ventes Haut	Bas	Ferm. net
A - B	10 272 474	46 47	115 37	10 272 474	46 47	115 37	115 37
Am. Home	2 714 26	44	44	2 714 26	44	44	44
Am. Int'l	4 10	8	8	4 10	8	8	8
Am. Ind.	14 843	11	11	14 843	11	11	11
Am. Pub.	6 50	21	21	6 50	21	21	21
Am. Res.	1 614	24	24	1 614	24	24	24
Am. S. & F.	24	10	10	24	10	10	10
Am. Tel.	1 058	19	19	1 058	19	19	19
Am. Util.	14 313	10	10	14 313	10	10	10
Am. W. & S.	10 744	49	49	10 744	49	49	49
Am. X. & S.	7 332	15	15	7 332	15	15	15
Am. Y. & S.	4 832	21	21	4 832	21	21	21
Am. Z. & S.	1 148	18	18	1 148	18	18	18
Am. AA	544	10	10	544	10	10	10
Am. BB	1 114	40	40	1 114	40	40	40
Am. CC	1 151	25	25	1 151	25	25	25
Am. DD	814	30	30	814	30	30	30
Am. EE	734	27	27	734	27	27	27

Volume	Ventes Haut	Bas	Ferm. net	Volume	Ventes Haut	Bas	Ferm. net
A - B	10 272 474	46 47	115 37	10 272 474	46 47	115 37	115 37
Am. Home	2 714 26	44	44	2 714 26	44	44	44
Am. Int'l	4 10	8	8	4 10	8	8	8
Am. Ind.	14 843	11	11	14 843	11	11	11
Am. Pub.	6 50	21	21	6 50	21	21	21
Am. Res.	1 614	24	24	1 614	24	24	24
Am. S. & F.	24	10	10	24	10	10	10
Am. Tel.	1 058	19	19	1 058	19	19	19
Am. Util.	14 313	10	10	14 313	10	10	10
Am. W. & S.	10 744	49	49	10 744	49	49	49
Am. X. & S.	7 332	15	15	7 332	15	15	15
Am. Y. & S.	4 832	21	21	4 832	21	21	21
Am. Z. & S.	1 148	18	18	1 148	18	18	18
Am. AA	544	10	10	544	10	10	10
Am. BB	1 114	40	40	1 114	40	40	40
Am. CC	1 151	25	25	1 151	25	25	25
Am. DD	814	30	30	814	30	30	30
Am. EE	734	27	27	734	27	27	27

## AMERICAINES

Volume	Ventes Haut	Bas	Ferm. net	Volume	Ventes Haut	Bas	Ferm. net
A - B	10 272 474	46 47	115 37	10 272 474	46 47	115 37	115 37
Am. Home	2 714 26	44	44	2 714 26	44	44	44
Am. Int'l	4 10	8	8	4 10	8	8	8
Am. Ind.	14 843	11	11	14 843	11	11	11
Am. Pub.	6 50	21	21	6 50	21	21	21
Am. Res.	1 614	24	24	1 614	24	24	24
Am. S. & F.	24	10	10	24	10	10	10
Am. Tel.	1 058	19	19	1 058	19	19	19
Am. Util.	14 313	10	10	14 313	10	10	10
Am. W. & S.	10 744	49	49	10 744	49	49	49
Am. X. & S.	7 332	15	15	7 332	15	15	15
Am. Y. & S.	4 832	21	21	4 832	21	21	21
Am. Z. & S.	1 148	18	18	1 148	18	18	18
Am. AA	544	10	10	544	10	10	10
Am. BB	1 114	40	40	1 114	40	40	40
Am. CC	1 151	25	25	1 151	25	25	25
Am. DD	814	30	30	814	30	30	30
Am. EE	734	27	27	734	27	27	27

### titres au comptoir

Volume	Ventes Haut	Bas	Ferm. net
A - B	10 272 474	46 47	115 37
Am. Home	2 714 26	44	44
Am. Int'l	4 10	8	8
Am. Ind.	14 843	11	11
Am. Pub.	6 50	21	21
Am. Res.	1 614	24	24
Am. S. & F.	24	10	10
Am. Tel.	1 058	19	19
Am. Util.	14 313	10	10
Am. W. & S.	10 744	49	49
Am. X. & S.	7 332	15	15
Am. Y. & S.	4 832	21	21
Am. Z. & S.	1 148	18	18
Am. AA	544	10	10
Am. BB	1 114	40	40
Am. CC	1 151	25	25
Am. DD	814	30	30
Am. EE	734	27	27

### l'or à terme

Volume	Ventes Haut	Bas	Ferm. net
A - B	10 272 474	46 47	115 37
Am. Home	2 714 26	44	44
Am. Int'l	4 10	8	8
Am. Ind.	14 843	11	11
Am. Pub.			

**la presse**  
**le "best-seller"**  
**tous les jours**  
**à Montréal**

**PHILATÉLISTES**  
 Ecrivez-nous aujourd'hui et dites-nous sur quels pays ou sujets porte votre collection. Vous recevrez **TOUT A FAIT GRATIS** notre CATALOGUE et nos TARIFS



**FILATELIA LLACH, S.L.**  
 Fondée en 1915  
 Avda. Generalissimo, 489 BARCELONA 15 (Espagne)

**for**  
 Le 27/28 de l'année de l'été à l'été...  
**le dollar**  
 MONTREAL — Le dollar américain par rapport à la devise canadienne était en hausse de 102 à 103,00 et le livre sterling de 9,25 à 9,2025.  
 NEW YORK — Le dollar canadien par rapport à la devise américaine était en baisse de 1,25 à 1,1000 et le livre sterling de 1,25 à 1,2075.

**les bestiaux**  
 Rapport hebdomadaire  
 P.C. — Depuis le début de la semaine, sur le marché de Montréal, on a reçu 1234 boîtes de cornes, 1287 veaux et 7 porcs. L'activité y a été assez grande.  
 Prix (jeudi):  
 Bouvillons, 17,20-30, de catégorie commerciale 22-25,50.  
 Génisses, de catégorie commerciale, 25,20-25.  
 Vaches, D1, D2, 26,50-28,25. D3, 22-23,25. D4, 16-21,25.  
 Taureaux, 22-23,25.  
 Veaux, de bonne qualité, 55-60, moyenne, 48-54,50, ordinaire, 30-38,50.  
 Prix moyen des porcs de l'Ontario, mercredi, 97-60.

**les obligations**  
 PAR ACCORD AVEC  
 ET RICHARDSON SECURITIES  
 Offre Dem.  
**GOVERNEMENT DU CANADA**  
 3 1/2 % 1er Juin 1976 96 96 1/2  
 2 1/4 % 1er Janvier 1976 98 98 1/2  
 A 9/8 1er Juin 1977 98 98 1/2  
 7 % 1er Juin 1977 63 63 1/2  
 B 9/8 1er Juin 1978 102 102 1/2  
 C 9/8 1er Juin 1979 102 102 1/2  
 8 1/2 % 15 Dec 1978 103 103 1/2  
 3 1/2 % 1er Oct 1978 85 85 1/2  
 D 7 1/2 % 1er Oct 1978 87 87 1/2  
 E 9 1/2 % 1er Oct 1980 103 103 1/2  
 F 10 1/2 % 1er Oct 1982 103 103 1/2  
 G 13 1/2 % 1er Juin 1984 103 103 1/2  
 H 10 1/2 % 1er Oct 1985 103 103 1/2  
 I 15 1/2 % 1er Oct 1986 103 103 1/2  
 J 15 1/2 % 1er Oct 1987 103 103 1/2  
 K 15 1/2 % 1er Oct 1988 103 103 1/2  
 L 15 1/2 % 1er Oct 1989 103 103 1/2  
 M 15 1/2 % 1er Oct 1990 103 103 1/2  
 N 15 1/2 % 1er Oct 1991 103 103 1/2  
 O 15 1/2 % 1er Oct 1992 103 103 1/2  
 P 15 1/2 % 1er Oct 1993 103 103 1/2  
 Q 15 1/2 % 1er Oct 1994 103 103 1/2  
 R 15 1/2 % 1er Oct 1995 103 103 1/2  
 S 15 1/2 % 1er Oct 1996 103 103 1/2  
 T 15 1/2 % 1er Oct 1997 103 103 1/2  
 U 15 1/2 % 1er Oct 1998 103 103 1/2  
 V 15 1/2 % 1er Oct 1999 103 103 1/2  
 W 15 1/2 % 1er Oct 2000 103 103 1/2  
 X 15 1/2 % 1er Oct 2001 103 103 1/2  
 Y 15 1/2 % 1er Oct 2002 103 103 1/2  
 Z 15 1/2 % 1er Oct 2003 103 103 1/2

**PROVINCIALES**  
 B.C. Hyd. 8 1/2 % 1er Juin 1982 99 99 1/2  
 I.A. Hyd. 10 1/2 % 15 Oct 2000 103 103 1/2  
 N.B.E. 9 1/2 % 1er Juin 1981 102 102 1/2  
 N.B.E. 10 1/2 % 15 mai 1981 99 99 1/2  
 N.F. Labr. 10 1/2 % 15 Dec 1981 99 99 1/2  
 N.B.E. 10 1/2 % 15 Oct 1981 99 99 1/2  
 (B) N.F. Labr. 10 1/2 % 15 Dec 1981 99 99 1/2  
 (C) P. Ont. 9 1/2 % 1er Juin 1981 100 100 1/2  
 (E) P. Ont. 10 1/2 % 15 Dec 1981 103 103 1/2  
 (F) P. Ont. 10 1/2 % 15 Dec 1981 103 103 1/2  
 (G) P. Que 9 1/2 % 10 Nov 2000 102 102 1/2  
 P. Que 10 1/2 % 4 sept 1981 102 102 1/2  
 P. Sask. 9 1/2 % 1er Juin 1981 99 99 1/2  
 P. Sask. 10 1/2 % 1er Juin 2000 102 102 1/2  
 P. Sask. 10 1/2 % 1er Juin 2000 102 102 1/2  
 P. Sask. 10 1/2 % 1er Juin 2000 102 102 1/2  
 C. Hyd. 10 1/2 % 15 Oct 1981 103 103 1/2  
 C. Hyd. 10 1/2 % 15 Oct 2000 103 103 1/2  
 P. Mani. 9 1/2 % 1er Juin 1981 99 99 1/2  
 P. Mani. 10 1/2 % 1er Juin 1981 99 99 1/2  
 P. N.B. 7 1/2 % 1er Juin 1981 97 97 1/2  
 Van. Tel. 8 1/2 % 1er Juin 1981 97 97 1/2  
 (A) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1985.  
 (B) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1986.  
 (C) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1987.  
 (D) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1988.  
 (E) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1989.  
 (F) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1990.  
 (G) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1991.  
 (H) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1992.  
 (I) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1993.  
 (J) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1994.  
 (K) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1995.  
 (L) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1996.  
 (M) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1997.  
 (N) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1998.  
 (O) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1999.  
 (P) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 2000.  
 (Q) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 2001.  
 (R) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 2002.  
 (S) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 2003.

**SERVICES PUBLICS**  
 Alta. Gas 11 1/2 % 1er Juin 1981 103 103 1/2  
 Bell 9 1/2 % 1er Juin 1981 95 95 1/2  
 B.C. Tel. 10 1/2 % 1er Juin 1981 96 96 1/2  
 Man-Tel 11 1/2 % 1er Juin 1981 103 103 1/2  
 Tel. & Com. 9 1/2 % 1er Juin 1981 98 98 1/2  
 Trude. Tel. 11 1/2 % 1er Juin 1981 103 103 1/2

**INDUSTRIELLES**  
 De. 2 1990 94 94 1/2  
 Bell 9 1/2 % 1989 96 96 1/2  
 B.C. Tel. 10 1/2 % 1985 95 95 1/2  
 Echange. 10 1/2 % 15 Dec 1981 99 99 1/2  
 B de M. 10 1/2 % 15 Dec 1981 103 103 1/2  
 A. CIBC 9 1/2 % 1er Juin 1981 97 97 1/2  
 C. Hyd. 10 1/2 % 15 Dec 1981 103 103 1/2  
 Imp. Qit. 9 1/2 % 15 Dec 1981 96 96 1/2  
 Sang. Roy 10 1/2 % 1er Dec 1984 103 103 1/2  
 Snelco 9 1/2 % 1er Juin 1981 96 96 1/2  
 C. Hyd. 10 1/2 % 15 Dec 1981 103 103 1/2  
 O. B.T. 7 1/2 % 1er Juin 1981 94 94 1/2  
 Seagrains 9 1/2 % 1er Juin 1981 96 96 1/2  
 Seagrains 10 1/2 % 1er Juin 1981 100 100 1/2  
 I.P.L. 10 1/2 % 1er Juin 1981 100 100 1/2  
 Un. Carb. 10 1/2 % 15 Juin 1981 100 100 1/2  
 (A) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1985.  
 (B) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1986.  
 (C) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1987.  
 (D) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1988.  
 (E) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1989.  
 (F) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1990.  
 (G) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1991.  
 (H) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1992.  
 (I) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1993.  
 (J) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1994.  
 (K) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1995.  
 (L) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1996.  
 (M) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1997.  
 (N) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1998.  
 (O) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 1999.  
 (P) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 2000.  
 (Q) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 2001.  
 (R) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 2002.  
 (S) Echangeables pour des obligations de 10 1/2 % échéant le 15 oct 2003.

**BRITISH AMERICAN BANK NOTE**  
 Hector A. BOILY  
 La compagnie British American Bank Note Company Limited est heureuse de vous annoncer la nomination de Monsieur Hector A. Boily au poste de directeur des Services de Marketing pour l'Est du Canada. Au service de BA Bank Note depuis plusieurs années, Monsieur Boily sera désormais responsable du Marketing de tous les produits et services sécuritaires pour la compagnie ainsi que ses filiales en Ontario, au Québec et dans les Provinces Maritimes.

**COMMERCER A VENDRE**  
 Entreprise de distribution d'équipement au plein sauto, avant d'excellente position de vente au Québec. Il est essentiel que les nouveaux propriétaires puissent faire entendre aux clients un slogan jeune de gastronomes hautement motivés. Valeur \$850,000. Seules les offres au comptant seront étudiées. Proximité active de services commerciaux.  
 La Presse Ref. 17117  
 C.P. 8041 Succursale "A"  
 Montréal H3C 3E3

**Fiducie du Québec**  
 le "Trust" des Caisses populaires

**Besoin d'un prêt hypothécaire?**  
 À la Fiducie du Québec, nous savons qu'une maison représente un investissement important. Aussi, nous pouvons vous donner un fier coup de main pour:

- Financer l'achat d'une nouvelle propriété.
- Financer votre propriété actuelle pour améliorations.
- Refinancer votre prêt actuel.

**Pourquoi choisir la Fiducie du Québec:**

- Pour sa rapidité d'exécution.
- Pour son taux d'intérêt compétitif.

**Prêts hypothécaires**

Si vous avez besoin d'un prêt hypothécaire et de beaucoup de coopération...

Communiquez avec:  
**M. Georges Morin**  
 511, place d'Armes  
 Montréal H2Y 2W7  
 Tél.: (514) 284-6990

**Une offre que vous ne pouvez pas refuser...**

**PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES '76**

**KRACH**

**PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES '76**  
 Une analyse complète de l'économie du Canada en 1976 préparée spécialement pour vous par la division Economie du service de l'Information de

**la presse**

**PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES '76**  
 Une analyse complète de l'économie du Canada en 1976 préparée spécialement pour vous par la division Economie du service de l'Information de

**la presse**

90 pages accompagnées de tableaux comparatifs et illustrées de nombreuses photos (format magazine 8 1/2 x 11")  
 +  
**KRACH** un "jeu économique", le premier du genre conçu au Québec, un jeu simple et amusant, un jeu qui permettra à ceux que l'économie rebute, de se mesurer aux obstacles les plus courants de chaque saison.

La brochure et le jeu vous sont offerts pour la modique somme de \$1.35 frais de port inclus.

Pour recevoir votre brochure sur les perspectives économiques '76, remplissez le coupon ci-contre, en l'accompagnant d'un chèque ou d'un mandat-poste (\$1.35 par exemplaire) au nom de LA PRESSE, LTÉE.

Pour toute commande de plus de 25 exemplaires, prière de communiquer avec le Centre de Documentation de LA PRESSE, 285-7007 ou 285-6978

**CENTRE DE DOCUMENTATION PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 1976 LA PRESSE**  
 7, rue St-Jacques, C.P. 4200, Montréal Succ. Place d'Armes


Veuillez m'expédier ..... exemplaire(s) du Cahier économique 1976.

Ci-joint \$ ..... (\$1.35 l'exemplaire, frais de port inclus).

**NOM** ..... (en lettres mouluées S.V.P.)

**ADRESSE**  
 Prends note d'un délai de livraison de 15 jours

**COURS: Gérance de vente**



- La direction de l'équipe de vente
- La vente dans le contexte du marketing
- Selection des représentants - vendeurs
- Formation et entraînement
- L'information et les communications
- Analyse, contrôle, évaluation

CES COURS SONT DISPENSES PAR DES PROFESSEURS QUALIFIES  
 LES SAMEDIS: de 9 h à 17 h 30 du 14 février au 20 mars

**L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**  
 Offert pour la 4e année consecutive par l'A.P.C.V. l'Association Provinciale des Conseillers de Vente Inc. POUR RENSEIGNEMENTS, PROSPECTUS ET INSCRIPTIONS

**L.A.P.C.V. INC.**  
 3950, rue Masson, suite 405  
 Montréal H1Y 1X4  
 Tél.: 728-4548  
 (Lundi au vendredi: 9 h a.m. à 5 h p.m.)

**POUR TOUS — COLLOQUE**  
 le 3 avril avec J. MARC CHAPUT

**le succès... à votre tour**

*Il reste encore quelques places de choix...*

Le Complexe Desjardins fait désormais partie intégrante du ciel de Montréal. De nombreuses maisons d'affaires prestigieuses y ont déjà emménagé. Il reste cependant quelques places de choix pour occupation immédiate ou future.

Donnez à votre réussite le cadre qu'elle mérite... pour de plus amples informations, téléphonez au (514) 871-1551 ou voyez votre courtier.

Un complexe tout électrique situé dans le quadrilatère formé par les rues Sainte-Catherine, Saint-Urbain, Dorchester et Jeanne-Mance.

**le Complexe Desjardins**  
 une réalité au coeur du nouveau centre-ville

VANCOUVER

Table of stock market data for Vancouver, including columns for Values, Ventes Haut, Bas, and Ferme net.

marché des options - CHICAGO

Table of options market data for Chicago, listing various contracts and their prices.

Advertisement for CONDOMINIUMS in bahamas, barbade, jamaïque, and ste-lucie, featuring a palm tree illustration and contact information for Des Rosiers.

Advertisement for LE GROUPE LA LAURENTIENNE, featuring portraits of M. Marcel Dumas, M. Conrad LeBlanc, and M. Philippe Michaud, along with their respective roles.

Table of stock market data for Montreal, including columns for Values, Ventes Haut, Bas, and Ferme net.

marché des options - MONTREAL

Table of options market data for Montreal, listing various contracts and their prices.

Advertisement for hcc (Le Centre de Formation et de Perfectionnement en Administration de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales), offering design and innovation courses.

Advertisement for Crédit Foncier, offering 10% and 10 1/4% interest rates on 5-year obligations.

rappports financiers express

Table of financial reports for various companies, including profit and revenue data.

dividendes

Table of dividend information for various companies, including company names and dividend amounts.

Advertisement for PROMOTIONS ATLANTIQUES INC., featuring portraits of Larry P. Paquette and Vespucci A. Croo.

Advertisement for Fiducie du Québec, promoting investment services and tax advantages.

vu de Québec

par Rihéal BERCIER et Marcel DESJARDINS

M. LUCIEN SAULNIER ne serait pas fier de son succès à la présidence de la Société de développement industriel (SDI), M. Jean Labonté.

Celui-ci déclarait à LA PRESSE, mercredi, qu'il n'était pas favorable à ce que la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (Soquia) prenne en main la société Federal Packing, de Magog.

A ses yeux, Soquia est de création récente et ne possède pas le savoir-faire pour diriger une pareille entreprise. Il n'a pas rejeté toutefois la possibilité que la nouvelle société d'Etat devienne partenaire avec l'acheteur éventuel de l'usine, en l'occurrence Grissol, filiale du groupe britannique Imasco.

M. Labonté ne semble pas reconnaître aux membres du conseil d'administration de Soquia les mêmes qualifications que le ministre de l'Agriculture, M. Kevin Drummond, prêtait à MM. Guy Normandin, Yvan Jacques, Michel Saint-Pierre, Roger Neron, Leslie Jonas et Terrence Griffen en les nommant le 6 janvier dernier.

Une bonne partie d'entre eux ont une connaissance non négligeable du secteur agro-alimentaire. De plus, le nouveau président de la SDI semble vouloir décider à la place de Soquia les objectifs que cette dernière société doit chercher à atteindre.

Quoi qu'il en soit, M. Saulnier, lorsqu'il occupait la direction de la SDI, aurait voulu que Soquia joue un rôle notable dans la reprise en main de cette caractéristique de Magog, dont le nom a subi énormément d'éraflures lors des audiences de la CECCO.

Il est vrai, toutefois, que Soquia a pris énormément de temps à démarrer et que son capital-actions n'est que de \$3,5 millions pour ses deux premières années d'existence.

Si cette société d'Etat n'ose pas acquiescer une mince participation, un droit de représentation et une connaissance plus approfondie des entreprises agro-alimentaires en siégeant au sein de leur conseil d'administration, dans combien de temps verra-t-on vraiment le démarrage de cette nouvelle institution?

Les législateurs pourtant avaient une vocation très simple à confier à ce nouvel organisme: sa création devait être le premier jalon posé en vue d'élaborer une véritable politique d'auto-suffisance du Québec en matière agricole.

La coopération Le ministère des Affaires intergouvernementales fait dresser présentement un bilan des dix dernières années de coopération telle que vécues par le gouvernement du Québec et ses différentes agences.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. François Cloutier, veille personnellement à l'élaboration de cet ouvrage en compagnie d'une équipe qu'il a réunie à cette fin.

Selon le ministre, il s'est fait infiniment plus de choses qu'on le croit dans des secteurs comme celui des Richesses naturelles, par exemple. Voilà un volet de la coopération québécoise qui est peu connu. Le bilan, entrepris vise précisément à mettre en lumière les projets réalisés dans des secteurs comme celui-là, entre autres.

Le document, qui sera publié vers le mois de juin, comprendra également "une espèce de perspective et de prospective de la coopération québécoise".

Les missions Par ailleurs, M. Cloutier projette de réunir à New York, au cours du mois de mai, tous les chefs des missions québécoises aux Etats-Unis. Le ministre des Affaires intergouvernementales répètera à New York, en novembre, l'expérience effectuée l'an dernier à Paris alors qu'il rencontrait simultanément tous les chefs des missions québécoises en Europe.

Si le nouveau ministre n'envisage pas de changements majeurs au sein de la politique réunissant les délégations québécoises à l'étranger — son budget ne lui en permet pas — il cherche cependant, dans le cadre des budgets existants, à renforcer l'action des délégations européennes, entre autres.

Le ministère des Affaires intergouvernementales aurait aimé renforcer Milan, un poste que le ministre décrit comme extrêmement intéressant. De la même façon, on envisagerait volontiers le déménagement de la délégation de Dusseldorf à Bonn, capitale de l'Allemagne de l'Ouest. Dans cette hypothèse, le Québec conserverait tout de même une mission à Dusseldorf, qui demeure un centre d'affaires important.

Sur le plan budgétaire, des changements de cet ordre ne sont pas possibles, présentement, selon M. Cloutier, ce qui n'empêche pas pour autant une planification à moyen terme.

La banque centrale n'envisagerait pas de relâcher les taux d'intérêt

par Roger LEROUX

Au cours du dernier mois, les taux d'intérêt sur le marché à court terme au Canada ont connu une nette tendance à la baisse, ce qui amène certains spécialistes à envisager une réduction du taux de base ("prime rate") des banques au cours de février.

C'est notamment l'opinion de Peter Martin, de la firme torontoise McLeod, Young, Weir. Martin prévoit que le taux de base des banques pourrait chuter faiblement ce mois-ci (à l'un pour cent). Il est actuellement de 9,75 pour cent.

La baisse des taux sur le marché à court terme est une réaction directe de l'activité intense du marché américain et de la croissance du crédit outre-frontière. Une croissance favorisée par la politique expansionniste poursuivie par la Réserve fédérale depuis quelques mois.

Ces facteurs ont entraîné au Canada une baisse significative des taux d'intérêt des obligations.

Alors que certains experts émettent l'opinion que le taux de base des banques réagira finalement à cette tendance à la baisse sur le marché à court terme, d'autres spécialistes consultés par LA PRESSE croient plutôt que les taux actuels se maintiendront encore pendant un certain temps.

Leur prétention repose sur deux considérations majeures. D'abord, s'il est vrai que le crédit aux Etats-Unis est entré dans une période de croissance après un temps de ralentissement, il n'en va pas de même au Canada, où la croissance du crédit ne s'est pas relâchée depuis plusieurs mois.

Par ailleurs, après avoir favorisé une politique expansionniste, les dirigeants américains pourraient bien marquer un temps d'arrêt pour attendre les résultats de leurs initiatives.

La vigilance étroite qu'exerce toujours la Banque du Canada est l'autre indice qui fait douter à certains experts d'une baisse des taux d'intérêt.

Au cours des dernières semaines, les gestes de la banque centrale sont parvenus à contenir la croissance de la masse monétaire. Wood Gundy estime que le souci de la Banque du Canada est toujours le même et qu'elle s'assurera que la croissance de la masse monétaire est bien sous contrôle.

Dans un tel contexte, il est clair que la banque centrale ne relâchera pas sa pression et qu'elle ne veut pas à ce moment-ci d'une baisse importante des taux d'intérêt.

LES TAUX D'INTÉRÊT ACTUELS AU CANADA

CE QUE VOUS PAYEZ POUR OBTENIR DE L'ARGENT

Table listing interest rates for various categories: Prêts personnels à la consommation, Compagnies de finance, Prêts hypothécaires, Prêts aux compagnies, Cartes de crédit, Taux de crédit dans les grands magasins, Effets commerciaux.

CE QUE L'ON VOUS OFFRE POUR VOTRE ARGENT

Table listing interest rates for savings and deposits: Taux d'épargne avec privilège de chèques, Comptes d'épargne sans privilège de chèques, Dépôts à terme, Société de fiducie, Obligations.

SOURCE: Sondage LA PRESSE auprès des banques, caisses populaires, sociétés de fiducie et compagnies de finance et McLeod, Young Weir & Co.

USA: moins de chômage et plus d'emplois

D'après Dow-Jones et Reuter WASHINGTON — Le nombre de chômeurs a baissé de 450.000 en

mois aux Etats-Unis, ramenant le taux de chômage de 8,3 à 7,8 pour cent, sur base désaisonnalisée.

Au cours du même mois de janvier, le nombre des détenteurs d'emplois a augmenté de 800.000.

La situation actuelle de la main-d'œuvre aux Etats-Unis est de 86.200.000 détenteurs d'emplois et 7.300.000 chômeurs, soit une population active globale de 93.500.000.

Depuis mai dernier, mois qui a marqué la fin de la récession, le nombre d'emplois a augmenté de 2.100.000.

La baisse du chômage a touché toutes les catégories de la population à l'exception des moins de 20 ans, chez qui le taux a progressé de 19,6 à 19,9 pour cent.

Surpris

La forte baisse du chômage a été accueillie avec une certaine surprise aux USA car le rythme de la reprise économique s'était nettement ralenti au cours des derniers mois.

Le président Ford s'est déclaré fortement encouragé, malgré qu'il considère comme encore trop élevé le taux actuel.

Le secrétaire de presse de la Maison-Blanche, Ron Nessen, a souligné que le président s'est particulièrement réjoui de la hausse de 800.000 du nombre d'emplois en janvier.

Il a toutefois signalé que le président et ses conseillers ne pensent pas

qu'une baisse sensible du chômage puisse se produire continuellement. Bien que la situation va s'améliorer, il pourra y avoir, dans les mois qui suivent, des augmentations de temps en temps.

Le taux de chômage chez les adultes masculins a baissé de façon sensible, passant de 6,6 à 5,8 pour cent.

Chez les femmes adultes le taux est passé de 8 à 7,5 pour cent.

Par race, les travailleurs blancs ont vu baisser leur taux de 7,6 à 7,1 pour cent, tandis qu'il passait de 13,2 à 13,2 pour cent chez les Noirs.

Chez les chefs de famille la baisse a été de 5,7 à 5,1 pour cent, alors que

pour les hommes mariés la chute a été de 4,8 à 4,1 pour cent.

D'un autre côté, la durée moyenne de la semaine de travail dans l'industrie manufacturière est passée de 40,3 heures en décembre à 40,4 heures en janvier. (Au Canada, la semaine représentait 38,7 heures seulement, selon les statistiques pour octobre).

L'inflation ralentit son rythme au Canada

PARIS — Le taux d'inflation au Canada en décembre a été l'un des plus bas parmi les pays industrialisés, a indiqué hier l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Seuls le Japon et la Suisse ont connu des baisses de prix parmi les 24 membres de l'OCDE. La baisse dans les deux cas a été d'un dixième d'un pour cent.

Pour sa part, le Canada et le Danemark ont enregistré des augmentations d'un dixième d'un pour cent, ce qui était une amélioration sur les mois précédents.

L'Espagne a par contre décroché la palme avec une augmentation de 1,6 pour cent, alors que la Grande-Breta-

gne connaissait une hausse du taux d'inflation de 1,3 pour cent.

Pour l'ensemble de l'année 1975, le Canada se place au-dessus de la moyenne. L'inflation moyenne enregistrée pour les 24 membres de l'OCDE a été de 9,2 pour cent, alors que le Canada subissait une augmentation de prix de 9,5 pour cent.

Mais la situation du Canada est très confortable par rapport au taux de 43,6 pour cent enregistré en Islande, de 24,9 pour cent en Grande-Bretagne et de 18,1 pour cent en Turquie.

Par contre, Ottawa aurait peut-être quelque chose à apprendre de la Suisse, dont le taux d'inflation n'a été que de 3,4 pour cent.

La Grande Dépression des années 30 ne nous a pas donné assez de leçons

par Jean POULAIN

"LA MACHINE économique était en panne. On s'entendait là-dessus. Mais on s'en remettait volontiers aux experts du soin de réparer les avaries."

"Mais ces experts, où les trouver? Ces hommes qui tenaient la clef des problèmes économiques du pays, où

L'économie qui s'écrit

les chercher?... Il fallait imputer à quelqu'un la responsabilité de la Dépression, et les hommes d'affaires étaient les boucs émissaires tout indiqués... c'étaient les hommes qui fermaient les usines, qui saisissaient les biens hypothéqués, qui sacrifiaient impitoyablement sur l'autel du profit le sort des misérables et des infortunés.

"Nul n'avait pu prévoir l'ampleur du désastre. Pourtant certains de ces problèmes existaient avant la crise. Il y avait eu chômage et crises agricoles avant les années 30. Ce qui avait changé, c'étaient les dimensions, non la nature des problèmes.

"Bien que leur pays se fût industrialisé, les Canadiens n'avaient jamais envisagé les répercussions de ce phénomène sur l'agriculteur et l'ouvrier, si obsédés étaient-ils de développement économique, qu'ils avaient fait peu de cas de l'insécurité matérielle croissante qui accompagnait le processus d'industrialisation.

"Cette situation des années 30 illustre bien comment actuellement le Canada se débat dans des problèmes économiques qui ont eu leur équivalence dans le passé, même si ce fut à un degré beaucoup plus accentué."

En lisant: La Grande Dépression des années 30, l'on s'aperçoit vite que les comparaisons avec notre époque sont beaucoup plus nombreuses qu'on aurait pu le réaliser.

Quelques exemples des problèmes et des solutions...

Des questions se posent "Des nouvelles politiques "nouvelle vague" apparaissent pour combler le vide. Ce qu'il faut retenir c'est que les Canadiens, au cours de ces années, se posèrent des questions qui ne s'étaient jamais présentées à leur esprit jusque-là. Ils prirent conscience des problèmes de la société indus-

trielle des temps modernes et cherchèrent le moyen de les résoudre. Ils ne trouvaient pas de guide dans l'expérience passée et, comme de raison, leurs solutions manquaient d'assurance et de direction. On attendait alors des hommes politiques une indication de la route à suivre, et l'on était fréquemment déçu. Mais l'importance des années 30 vient de ce que pour la première fois, les Canadiens s'attaquèrent aux problèmes fondamentaux de la société moderne."

Ne pourrait-on pas en dire autant du problème de l'inflation qui, pour la première fois, en ampleur et par les solutions difficiles qu'il exige, peut se comparer à la Dépression des années 30?

Ces solutions, qui n'ont pas encore été trouvées, hantaient aussi les Canadiens des années 30 pour des problèmes qui, bien que différents, étaient tout aussi insolubles.

"Un grand nombre de Canadiens refusaient d'attendre. Ils réclamaient des mesures immédiates pour mettre fin à la Dépression, bien qu'ils n'eussent pas une idée très précise de ce qui devait ou pouvait se faire."

N'est-ce pas la même ignorance qui prévaut de nos jours à de tels problèmes nouveaux? "Mais Bennett avait promis d'agir, et ils pressaient le gouvernement d'agir, et d'agir incontinent..." "Soudainement, en janvier 1935,



Bennett reprit l'offensive. Dans une série de cinq discours radiodiffusés, il se mit à parler de réformes sociales, d'une transformation radicale de la société canadienne." (Il est difficile de ne pas penser à bien des initiatives récentes.)

"Il s'exclama dans son discours initial:

"La vieille génération n'est plus. Elle ne reviendra pas... je suis partisan d'une réforme. Et, dans mon esprit, réforme veut dire intervention gouvernementale, la fin du laissez-faire. La réforme est un prélude à la reprise économique. Pas de redressement viable sans réforme."

Le nouveau, déclare Blair Neatby, l'auteur de l'ouvrage, c'était que le gouvernement promettait maintenant d'agir. Dans l'optique canadienne, cela supposait l'intervention de l'Etat central dans des domaines que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique assignait aux provinces. Bennett avait

aussi mentionné des projets de loi relatifs aux cartels et, en termes généraux, le rôle du gouvernement comme instrument de justice sociale.

Des créations audacieuses

C'est à cette époque que l'on doit la création de la Banque du Canada, l'Office du blé, Radio-Canada, la ligne aérienne Trans-Canada (rebaptisée plus tard Air Canada), une loi sur le marketing des produits naturels, etc., qui étaient jugées audacieuses, radicales à l'état de projets, mais qui sont maintenant des organes essentiels et tout à fait normaux de l'Etat fédéral.

(A part le contrôle des prix et des revenus, voué, de par sa nature, à disparaître, l'on ne peut dresser sur ce plan un parallèle avec les années 30.)

"De toute évidence, Bennett avait la conviction d'avoir beaucoup accompli, sauf que les Canadiens ne s'en étaient pas rendu compte ou n'avaient pas saisi la portée de ses actes.

"Mais ce qui désarçonna les Canadiens de l'époque, ce furent moins les idées de Bennett que la manière dont il les exprima."

Ne pourrait-on en dire autant de Pierre Elliott Trudeau quand il annonce qu'il faut changer nos structures économiques?

Et la comparaison se poursuit lorsqu'on lit que "l'un des candidats les plus sérieux à sa succession, c'était H. H. Stevens, le ministre qui avait dû quitter le cabinet à la suite d'un désaccord avec son chef. (Qu'en penserait John Turner?)

Ne soyons pas mauvais langue et disons que la comparaison s'arrête là.

Car la suite, pour Bennett, ne fut pas heureuse. Après la démission de son second, il décida de tenir le coup. Il ajourna la session... En juillet, à la dissolution du Parlement, les discours radiophoniques étaient déjà de l'histoire ancienne et, se réclamant de ses états de service en cinq années de pouvoir, le gouvernement fit appel au peuple.

à noter MARDI 12 FÉVRIER 1976. List of events and publications including 'Paroisse de l'indice du chômage', 'Réunion du Comité national de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières', 'Assemblée des instituteurs québécois', 'MERCREDI 11 FÉVRIER 1976', 'Centre canadien de Cowansville', 'JEUDI 12 FÉVRIER 1976'.

comment s'y retrouver à la bourse

Le lecteur trouvera dans la première colonne des tableaux des cotes boursières de nos compagnies publiques inscrites sur le parquet de la Bourse de Montreal, Toronto, New York, Americaine, de Vancouver et d'Alberta. La deuxième colonne indique le nombre d'actions transigées la veille (ventes ou achats), la troisième mentionne le prix le plus élevé auquel le titre a été vendu durant la journée, la quatrième mentionne le prix le plus bas auquel le titre a été vendu durant la journée, la cinquième fixe le prix de l'action à la clôture de la Bourse la veille et la dernière colonne indique le changement survenu entre le prix de clôture la veille et celui de l'avant-veille. Le prix des actions est exprimé en dollars pour les grandes sociétés et en cents pour les entreprises juniors.

Le nombre d'options vendues pour novembre, février ou mai et le prix de l'option en cents canadiens (pour 110 ou 230) ou en dollars canadiens (pour 2 1/2 ou 5 1/2). Dans la dernière colonne, on retrouve le prix de clôture des actions la veille à la Bourse de Montreal. Quant au marché de Chicago, aucun volume de transactions n'apparaît sur le tableau, sauf pour l'ensemble des contrats conclus la veille.

Sur le marché des obligations, on retrouve trois grandes catégories de titres: d'abord ce qu'on appelle communément les "Canadas" (le taux d'intérêt, la date et l'année d'échéance, le prix offert à la vente et à l'achat, puis les obligations des gouvernements, des sociétés d'Etat, des entreprises de services publics et des entreprises en général et enfin les obligations convertibles en actions ordinaires de divers types de sociétés. Pour plus d'informations à ce sujet, communiquez directement avec votre courtier.

MONTREAL INDICES A LA BOURSE DE MONTREAL

Table with 5 columns: Ind., Serv. pub., Banques, Comp., Pap. and 5 rows of index values.

Table with 4 columns: Volume, Haut, Bas, Clôt. Var. and multiple rows of stock data.

Table with 4 columns: Volume, Haut, Bas, Clôt. Var. and multiple rows of stock data.

Table with 4 columns: Volume, Haut, Bas, Clôt. Var. and multiple rows of stock data.

TORONTO INDICES A LA BOURSE DE TORONTO

Table with 5 columns: Ind., Aur., Met., Pet. and 5 rows of index values.

Table with 4 columns: Volume, Haut, Bas, Clôt. Var. and multiple rows of stock data.

Table with 4 columns: Volume, Haut, Bas, Clôt. Var. and multiple rows of stock data.

Table with 4 columns: Volume, Haut, Bas, Clôt. Var. and multiple rows of stock data.

## en bref

LA FRANCE a opposé hier soir au Conseil de sécurité son veto à une résolution qui lui demandait de renoncer au référendum qui doit se dérouler dimanche à Mayotte, la seule île de l'archipel des Comores qui demeure un territoire français. C'est la 7e fois dans l'histoire de l'ONU que la France fait usage de son droit de veto. La résolution a recueilli 11 voix en sa faveur, dont celles de la Chine et de l'URSS. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Italie se sont abstenus.

LE CAUCHEMAR de dix mois que viennent de vivre les Libanais semble tirer à sa fin avec la visite qu'effectue aujourd'hui, à Damas, le président Soleimane Frangié. Les entretiens prévus devront, en effet, consacrer l'accord global de règlement de la crise libanaise, accord parrainé par la Syrie. Durant l'absence du chef de l'Etat libanais, des mesures de sécurité exceptionnelles ont été prises au Liban et des patrouilles en armes comprenant des représentants de toutes les parties circulent dans les rues.

ECHEC, hier, du premier ministre désigné Aldo Moro de former un nouveau gouvernement en Italie. L'aile droite de son propre parti, la démocratie-chrétienne, s'est en effet opposée à la formation d'un gouvernement minoritaire à parti unique. Celle-ci l'a plutôt invité à rechercher d'abord le soutien des autres partis, notamment les socialistes et les social-démocrates. Les démocrates-chrétiens semblent intéressés à former tous seuls le gouvernement, mais ils veulent être sûrs de jouir au moins du neutralisme bienveillant des autres formations en Chambre.

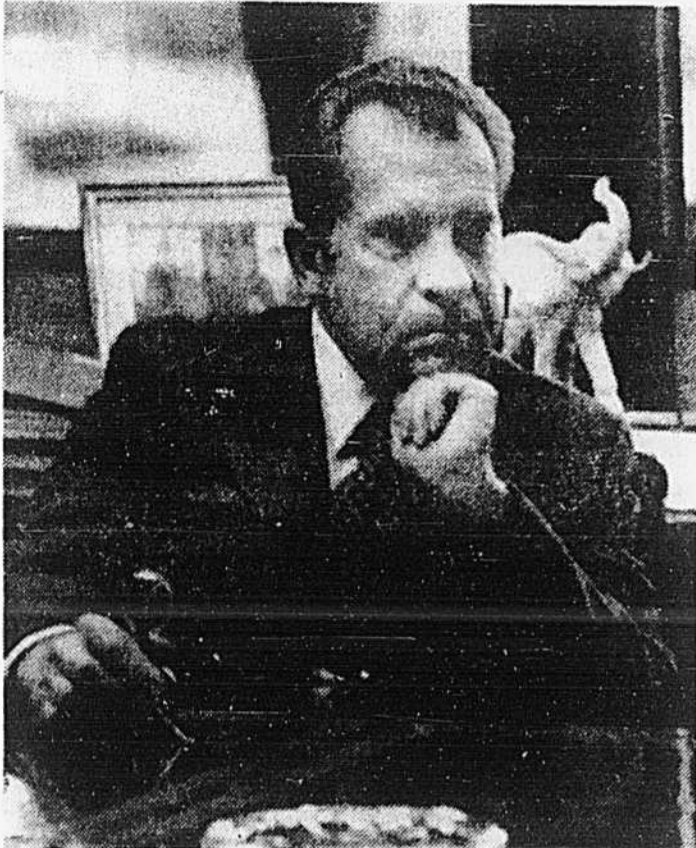
RENFORCER les relations déjà bonnes qui existent entre la République arabe de Libye et le Saint-Siège. Tel est, selon le communiqué commun émis hier à Tripoli, le but visé par la décision des deux Etats d'établir des relations diplomatiques. Issu des entretiens entre le colonel Khadafi et le cardinal Sergio Pignedoli, qui dirige la délégation du Vatican au dialogue islamico-chrétien de Tripoli, le communiqué indique par ailleurs qu'une église sera construite à Benghazi, dans l'est de la Libye.

LE PRESIDENT Ford aura un large sourire quand il descendra de son avion, ce matin sur l'aéroport de glace de Manchester. C'est son premier voyage dans le New Hampshire ou l'élection primaire du 24 février, la première de l'année, l'opposera à son rival républicain conservateur, l'ancien acteur de cinéma et gouverneur de Californie, M. Ronald Reagan. M. Ford arrive dans cette région industrielle de Nouvelle-Angleterre, durement touchée par la crise, avec des statistiques qui montrent que le chômage baisse, que l'inflation est enrayée et la reprise économique est en bonne voie.

INVENTION japonaise. Avec ces deux mots, le ministère chinois des Affaires étrangères a répudié le document publié le mois dernier par le quotidien japonais Asahi Shimbum sous le titre "Testament politique de Chou En-lai". Selon le journal, le document avait été distribué par la veuve du Premier ministre chinois décédé le 8 janvier dernier mais cette information avait été accueillie avec scepticisme dans les milieux autorisés. On soulignait en effet que le leader chinois n'avait jamais publié d'oeuvre politique.

LA RHODESIE fait face à l'offensive la plus sérieuse des nationalistes africains depuis trois ans que la guérilla a commencé, a annoncé hier soir le Premier ministre Rhodesien, M. Ian Smith, dans une allocution radiodiffusée. M. Smith a ajouté que, du fait que cette nouvelle menace, il sera nécessaire de faire plus largement appel aux forces de défense civiles et il a lancé une mise en garde contre de nouvelles formes d'action de la part des nationalistes. Au cours des deux dernières semaines, les opérations de guérilla ont provoqué la mort de 14 nationalistes et d'un soldat Rhodesien, a précisé le Premier ministre.

L'ETAT DE SANTE du juge John Sirica, qui avait été frappé jeudi d'une crise cardiaque, s'est nettement amélioré, a annoncé hier le porte-parole de l'hôpital de Washington. Le porte-parole a précisé qu'il était très concevable que le juge puisse reprendre une partie au moins de ses activités dans huit à dix semaines. Le juge Sirica, qui fêtera son 72e anniversaire le mois prochain, s'était rendu célèbre en présidant les procès du Watergate en 1973 et 1974.



L'ex-président NIXON photographié cette semaine à son bureau de sa résidence de San Clemente.

## Madrid adoucit la loi contre le terrorisme

MADRID (AFP, UPI) — Le gouvernement espagnol a annoncé hier le rappel partiel du décret-loi sur la prévention du terrorisme pris par le général Franco le 26 août dernier et dont l'application avait entraîné la condamnation et l'exécution en septembre dernier de cinq militants antifranquistes. Il avait également permis de nombreuses arrestations, et toute critique contre ce texte, notamment dans la presse, pouvait être assimilée à un acte terroriste.

En rappelant 14 de la vingtaine d'articles du texte original, la mesure a été partiellement vidée de sa substance par décision du Conseil des ministres. Cette mesure apparaît comme le premier pas dans l'application du programme de réformes annoncées le 28 janvier par le premier ministre Arias Navarro en vue de démocratiser le régime espagnol.

Le gouvernement a également approuvé un projet de loi sur le droit de manifestation qui sera soumis aux Cortes.

Au cours du compte rendu du Con-

seil des ministres, auquel participaient le ministre de l'Information et celui de la Justice, M. Antonio Garrigues, celui-ci a précisé que par cette mesure les normes antérieures au décret-loi du général Franco étaient de nouveau en vigueur.

C'est ainsi que les délits de terrorisme seront de nouveau de la compétence de la juridiction ordinaire et non plus de la compétence exclusive de la juridiction militaire. La procédure dite sumarismo (expéditive), qui interdisait pratiquement tout appel, est supprimée, la procédure sommaire habituelle reprenant ses droits.

Les clauses qui ne prévoient pas la peine de mort pour certains délits ont été également révisées, pour laisser plus de latitude aux juges.

Les délits de terrorisme, selon le nouveau décret-loi, seront encore exceptionnellement de la compétence de la justice militaire quand ils seront commis par des groupes armés dotés d'organisation militaire ou paramilitaire.

verte, je serais expulsée du Chili. Mais il n'y avait personne d'autre pour le soigner et il n'y eut jamais le moindre doute que je puisse refuser", dit-elle.

Mme Cassidy alla donc le voir deux ou trois fois, mais comme son cas empirait il fut transféré à un endroit sûr où il trouva asile, et le médecin reprit ses activités normales. Pour une dizaine de jours seulement. Car bientôt allait commencer pour elle "un film absurde, de mauvaise qualité", selon ses propres mots.

Tout commença au début de novembre, par une fusillade devant la maison où elle soignait un malade. La servante fut tuée. Les tirs cessèrent une demi-heure plus tard, mais des hommes armés de mitraillettes pénétrèrent dans la maison, "emparèrent de Mme Cassidy, lui bandèrent les yeux et l'emmenèrent dans une voiture.

Destination: Casa Grimaldi, l'un des principaux centres d'interrogatoire et de torture de Santiago.

**Torture et isolement**

Elle y fut détenue les quatre premiers jours, passant les douze premières heures entre les mains des tortionnaires qui l'attachèrent, nue, le bandeau toujours sur les yeux à un sommier en métal relié à une prise de courant. La police de Pinochet voulait savoir où était Gutierrez.

Dans l'entretien qu'elle a accordé au Sunday Mirror, de Londres, Mme Cassidy précise que ses tortionnaires la caressèrent de temps à autre, entre les chocs électriques, et menacèrent de la violer. Elle ajoute que bien des femmes ont été violées, y compris des femmes enceintes, et que la DINA a entraîné des bergers allemands à violer des femmes ainsi attachées.

Ce fut ensuite trois semaines d'isolement à Cuatro Alamos, la section ultra-secrète de la prison politique de Tres Alamos, à Santiago. Mme Cassidy survécut en s'accrochant désespérément aux restes d'un vieux exemplaire du Nouveau Testament et à un numéro, vieux de 10 ans, d'une édition espagnole du Reader's Digest.

**Femmes traumatisées**

La junta nommait entretemps un avocat pour enquêter sur le cas de Mme Cassidy, et après avoir été obligée de signer une longue confes-

## Avec son voyage en Chine Richard Nixon fera une rentrée spectaculaire

WASHINGTON (AFP) — Moins de 16 mois après avoir été contraint de donner sa démission dans des conditions pitoyables, l'ancien président Richard Nixon se prépare à faire une rentrée spectaculaire sur la scène internationale: il partira pour Pékin avec sa femme le 19 février au bord d'un avion mis à sa disposition par Mao Tsé-toung.

Sa visite a naturellement un caractère privé. M. Nixon n'ayant aucune fonction officielle, mais la manière dont il sera accueilli en Chine peut lui conférer un caractère embarrassant pour le président Gerald Ford. Celui-ci a été mis au courant par les Chinois de l'invitation adressée à M. Nixon. D'autre part, M. Henry Kissinger a dû en parler avec l'ancien président lorsqu'il lui a rendu visite cette semaine dans sa retraite de San Clemente, en Californie.

**Reconnaissance**

Les Chinois — Mao Tsé-toung en tête — ont toujours manifesté un profond respect pour le sens politique et le pragmatisme de Richard Nixon en matière de politique étrangère. Depuis qu'il a quitté la Maison-Blanche, il a reçu plusieurs lettres du président Mao, dont une particulièrement affectueuse lorsqu'il souffrait d'une mauvaise phlébite.

Les Chinois n'oublient pas que c'est Richard Nixon qui a engagé et mené à bien le processus de normalisation des relations entre la Chine populaire et les Etats-Unis après vingt ans d'hostilité déclarée. Le communiqué de Shanghai du 27 février 1972 restera une date dans l'histoire des deux pays. Tous les observateurs ont constaté qu'aucun communiqué n'avait été publié après la visite du président Gerald Ford en Chine, en décembre dernier.

Le mois dernier, la fille de Richard Nixon, Julie Eisenhower, et son mari David ont passé dix jours en Chine et ont été longuement reçus par Mao Tsé-toung.

Pour sa part, M. Nixon a déclaré hier que sa visite en Chine revêt un caractère strictement privé.

On souligne que c'est à la suite d'invitations répétées des autorités chinoises que le voyage de l'ancien président a été organisé. La nouvelle de l'acceptation de M. Nixon a d'abord été annoncée par l'agence chinoise Hsinhua et par un porte-parole de M. Nixon après que celui-ci se fut entretenu par téléphone avec le président Ford et M. Kissinger.

Ce sera la première fois que M. Kissinger se rendra en Amérique du sud en sa qualité de secrétaire d'Etat. A titre officiel il ne s'est jusqu'à présent rendu qu'au Mexique et à Panama. Il a également effectué une visite d'une dizaine de jours au Brésil mais seulement à titre privé avant de devenir le conseiller spécial de l'ancien président Richard Nixon.

De source autorisée on se refuse à déclarer que l'exclusion de certains pays tels le Chili et l'Argentine de l'itinéraire de M. Kissinger a été motivée par la situation intérieure prévalant dans ces deux pays.

On se borne à indiquer que le secrétaire d'Etat ne pouvant pas visiter chaque pays d'Amérique latine, un

choix devait être effectué de manière à ce que le périple de M. Kissinger ne soit pas trop long.

Sur le plan politique, poursuit-on de même source, le voyage de M. Kissinger montre l'importance accrue que les Etats-Unis attachent au rôle de l'Amérique latine, notamment au niveau du dialogue nord-sud.

L'annonce du voyage de M. Nixon a enflammé les journalistes américains qui ont pressé de questions, hier, le porte-parole de la Maison-Blanche

## Tournée de Kissinger en Amérique latine

WASHINGTON (AFP) — M. Henry Kissinger entreprendra le 16 février une visite de neuf jours en Amérique latine qui le conduira successivement au Venezuela, au Pérou, au Brésil, en Colombie et à Costa-Rica, a annoncé hier le département d'Etat.

Le secrétaire d'Etat s'arrêtera à Caracas du 16 au 18 février, à Lima du 18 au 19, à Brasilia puis à Rio du 19 au 22, à Bogota du 22 au 23 et enfin à San José de Costa-Rica du 23 au 24. M. Kissinger sera de retour à Washington le 24 février au soir.

Le secrétaire d'Etat rencontrera au total dix chefs d'Etat ou de gouvernement latino-américains. Outre les dirigeants des cinq pays qu'il visitera, M. Kissinger rencontrera également à San José les chefs d'Etat et de gouvernement de six pays d'Amérique centrale.

On fait également remarquer que les relations entre Washington et l'hémisphère latino-américain sont aujourd'hui meilleures qu'elles ne l'ont été depuis longtemps. On attribue, toujours de source autorisée, cette amélioration à la liberté accordée l'année dernière à chaque pays d'Amérique latine de rétablir des relations commerciales normales avec Cuba, aux efforts des Etats-Unis en vue de parvenir à un nouveau traité sur le canal de Panama et aux propositions en faveur du développement du tiers monde formulées par les Etats-Unis lors de la dernière session spéciale de l'ONU.

Toutefois, on estime qu'en dépit des efforts des Etats-Unis l'impression prévaut souvent en Amérique latine que ceux-ci ne s'intéressent pas suffisamment à l'hémisphère méridional du continent américain. On espère que la visite de M. Kissinger permettra de dissiper cette impression.

On indique encore que la recrudescence de l'activisme révolutionnaire cubain de par le monde ne manquera pas d'être longuement évoquée tout au long du voyage de M. Kissinger.

## Les horreurs des prisons de Pinochet

par Jooneed KHAN

"JE VEUX remercier tous ceux qui, m'ayant vue comme une personne réelle, ont essayé de rendre réels tous ceux que j'ai laissés derrière moi, au Chili. Ceux que je ne peux nommer, mais qu'on continue de traîner hors de leurs lits, qui mangent de la nourriture infecte, qui résistent dignement jusqu'à tomber. Ceux qui, jour après jour, se demandent s'ils seront arrêtés, fusillés ou libérés."

Ainsi parle le Dr Sheila Cassidy, femme médecin britannique de 37 ans qui fut détenue et torturée pendant 59 jours par la DINA, la police secrète de la junte militaire chilienne, pour avoir secouru Nelson Gutiérrez, l'un des dirigeants du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR).

Ces paroles, Mme Cassidy, qui a décidé de se faire religieuse après avoir regagné l'Angleterre au début de janvier, les prononcent d'une voix nerveuse mais ferme, en guise de conclusion à un message sur cassette qu'elle vient d'adresser à des amis de Montréal.

**Médecine et psychiatrie**

"Je travaillais dans une petite clinique d'un campement (quartier ouvrier) de Santiago et ce fut pour moi une expérience à la fois très dure et très enrichissante, raconte-t-elle. Le chômage varie entre 65 et 90 p. cent dans tous les populations (bidonvilles) de Santiago.

"Les gens ne sont pas tous malades physiquement. Ils sont très maigres, mais ils souffrent surtout d'une sorte de névrose circonstancielle. Je veux dire qu'ils sont terriblement malheureux, sans emploi, n'ayant pas de quoi manger et avec des enfants qui meurent de faim. Pour les reconforter un peu, je pratiquais un curieux mélange de médecine et de psychiatrie, de magie noire et de religion."

Ainsi, vers la fin d'octobre 1975, tandis qu'elle s'efforçait en plus de trouver du travail pour ses malades et de confectionner des poupées pour Noël, on lui demanda de soigner un homme atteint de plusieurs balles.

"Je savais que si j'étais décou-

verte, je serais expulsée du Chili. Mais il n'y avait personne d'autre pour le soigner et il n'y eut jamais le moindre doute que je puisse refuser", dit-elle.

Mme Cassidy alla donc le voir deux ou trois fois, mais comme son cas empirait il fut transféré à un endroit sûr où il trouva asile, et le médecin reprit ses activités normales. Pour une dizaine de jours seulement. Car bientôt allait commencer pour elle "un film absurde, de mauvaise qualité", selon ses propres mots.

Tout commença au début de novembre, par une fusillade devant la maison où elle soignait un malade. La servante fut tuée. Les tirs cessèrent une demi-heure plus tard, mais des hommes armés de mitraillettes pénétrèrent dans la maison, "emparèrent de Mme Cassidy, lui bandèrent les yeux et l'emmenèrent dans une voiture.

Destination: Casa Grimaldi, l'un des principaux centres d'interrogatoire et de torture de Santiago.

**Torture et isolement**

Elle y fut détenue les quatre premiers jours, passant les douze premières heures entre les mains des tortionnaires qui l'attachèrent, nue, le bandeau toujours sur les yeux à un sommier en métal relié à une prise de courant. La police de Pinochet voulait savoir où était Gutierrez.

Dans l'entretien qu'elle a accordé au Sunday Mirror, de Londres, Mme Cassidy précise que ses tortionnaires la caressèrent de temps à autre, entre les chocs électriques, et menacèrent de la violer. Elle ajoute que bien des femmes ont été violées, y compris des femmes enceintes, et que la DINA a entraîné des bergers allemands à violer des femmes ainsi attachées.

Ce fut ensuite trois semaines d'isolement à Cuatro Alamos, la section ultra-secrète de la prison politique de Tres Alamos, à Santiago. Mme Cassidy survécut en s'accrochant désespérément aux restes d'un vieux exemplaire du Nouveau Testament et à un numéro, vieux de 10 ans, d'une édition espagnole du Reader's Digest.

**Femmes traumatisées**

La junta nommait entretemps un avocat pour enquêter sur le cas de Mme Cassidy, et après avoir été obligée de signer une longue confes-

tion, qui lui fut dictée mot à mot, elle fut transférée à la section des femmes de Tres Alamos.

Elle devint la prisonnière no 859 au sein d'une communauté de 120 détenues vivant dans des conditions terribles — six couchettes par cellule, un mètre carré par détenue, une nourriture faite d'eau et de pain, une prolifération de maladies de la peau, de carie dentaire, d'ulcères et de cas d'anémie.

Ces femmes et ces jeunes filles, qui avaient été battues, violées, torturées, souvent en présence de proches, se réveillaient en pleine nuit en poussant des cris stridents. Nombre d'entre elles étaient séparées de leurs maris, de leurs amants ou de leurs enfants. D'autres étaient des "disparues", dont les familles avaient perdu toute trace.

**Les "disparus"**

Au sujet des "disparus", Mme Cassidy rappelle le cas des 119 personnes arrêtées devant témoins et dont les noms figurent sur une liste établie par le Comité de la Paix. La junte affirmait qu'elles avaient disparu. Un mois plus tard, une liste exacte était publiée dans une revue argentine qui affirmait que toutes ces personnes avaient été tuées dans la guérilla en Argentine.

"J'ai parlé à des témoins de l'arrestation de plus de 40 de ces 119 personnes et à d'autres qui en ont vu plusieurs d'entre eux à la Casa Grimaldi, affirme Mme Cassidy. On peut supposer qu'elles sont détenues secrètement, si elles ne sont pas toutes mortes".

Mme Cassidy précise que l'inférral scénario auquel elle fut soumise est à peu près le même pour tous les détenus. Arrêtés sur un soupçon, chez eux ou dans la rue, ils sont d'abord emmenés à l'un des centres d'interrogatoire et de torture, généralement la Casa Grimaldi. Officiellement, ils sont portés "disparus". Ils n'existent pas.

**D'admirables chrétiennes**

Ils sont ensuite isolés à Cuatro Alamos. Ils n'existent toujours pas. C'est durant cette période, dit-elle, qu'ils peuvent disparaître pour toujours. Ceux qui ne disparaissent pas échouent à Tres Alamos, où ils ont enfin droit au statut de "détenus", même si l'écrasante majorité d'entre eux ne sont jamais traduits en cour.

"Mais leur moral est bon, poursuit Mme Cassidy. Les femmes que j'ai connues à Tres Alamos sont très courageuses. J'ai trouvé chez elles des sentiments d'humanité, d'amitié et de charité tels que je n'en ai jamais vus ailleurs. J'ai peine à admettre que le plus sérieux défi à ma foi fut que toutes ces marxistes et toutes ces communistes soient si profondément chrétiennes.

"Ce sont des gens admirables. Je ne partage pas leur philosophie mais je les admire en tant qu'êtres humains. La Croix-Rouge est leur seul lien avec l'extérieur et je

pense qu'on peut les aider de bien d'autres manières. Mais essentiellement, en faisant pression pour qu'on les libère."

La junte chilienne a qualifié de "tissu de mensonges" l'émouvant témoignage du Dr Sheila Cassidy. Celle-ci qui se considère un peu comme l'ambassadrice des femmes de Tres Alamos, a soumis un rapport complet à la Commission des Nations unies sur les droits de l'Homme, à Genève.

"La commission enquête présentement sur les violations des droits de l'Homme au Chili et j'irai certainement témoigner devant elle", déclare Mme Cassidy.



Le Dr SHEILA CASSIDY

# Le prince Bernhard aurait reçu plus de \$1 million en secret de Lockheed

d'après AFP, AP et UPI

Une vague de démentis et de contre-accusations a déferlé hier des Pays-Bas jusqu'au Japon à la suite des révélations détaillées faites à Washington par le vice-président de Lockheed Aircraft, M. A.C. Kotchian, sur les millions de dollars de pots-de-vin qui ont permis à cette compagnie, l'un des plus gros constructeurs aéronautiques des Etats-Unis, d'obtenir des contrats lucratifs.

M. Kotchian ayant déclaré, entre autres, devant la Commission sénatoriale sur les sociétés multinationales, que Lockheed avait versé plus de \$1 million à "une haute personnalité" des Pays-Bas, le bruit a immédiatement couru qu'il s'agissait du prince Bernhard, époux de la reine Juliana.

Le sénateur Frank Church, qui préside la commission, de même que ses assistants, ont absolument refusé de commenter cette rumeur, et à La Haye, le premier ministre néerlandais Joop den Uyl, pressé de questions par les journalistes, a déclaré que le gouvernement ne disposait encore d'aucune preuve en ce sens.

M. Joop den Uyl a précisé qu'à la suite de certaines déclarations, il avait eu un entretien il y a quelques mois avec le prince Bernhard. Cet entretien, a-t-il dit hier, n'a révélé aucune culpabilité du prince.

"Cependant, a ajouté M. den Uyl, si des documents existent à ce sujet, ce que je n'exclus pas, je n'hésiterai pas à demander au procureur général l'ouverture d'une enquête."

Pour sa part, le journaliste Lawrence Stern, du Washington Post, affirme que les livres de la compagnie Lockheed indiquent bel et bien que le prince Bernhard a reçu \$1,1 million en secret dans le but de promouvoir "la coopération et la bonne volonté" du gouvernement néerlandais en vue de l'achat d'appareils militaires et civils.

La société Lockheed, on s'en souvient, a décroché récemment "le contrat du siècle" en obtenant des commandes des Pays-Bas, de la Belgique, du Danemark et de la Norvège, pour l'achat du chasseur bombardier F-16.

Le journaliste américain précise que le prince Bernhard avait reçu \$1 million en 1961 et 1962, pendant que Lockheed tentait de vendre des F-104 aux pays de l'OTAN. En 1972, poursuit-il, l'époux de la reine Juliana toucha une somme de \$100.000 versée par Lockheed tandis que celle-ci essayait de vendre son réacteur civil Tri-Star à un consortium de lignes aériennes européennes.

Les autres révélations faites hier par M. Kotchian sont les suivantes:

- \$12 millions à des consultants au Japon, dont \$2 millions sont allés à des fonctionnaires japonais. La commission a elle-même révélé que \$7 millions sont allés à un homme politique de droite, M. Yoshio Kodama. A Tokyo, le Premier ministre Takéo Miki a demandé que toute cette affaire soit tirée au clair, afin que l'honneur du Japon soit lavé. Par contre, le député socialiste Yanosuke Narazaki a accusé l'ex-président Richard Nixon d'avoir usé de son influence pour amener la compagnie japonaise All Nippon Airways (ANA) à acheter des avions de Lockheed plutôt que ceux de McDonnell-Douglas, ce que l'ANA a immédiatement démenti;

- Plus de \$2 millions en Italie, à des partis politiques et à des fonctionnaires, pour obtenir un contrat de \$60 millions en vue de la vente de C-130 Hercules;
- \$8.000 à deux partis politiques d'Allemagne de l'Ouest dans l'espoir d'une commande du triréacteur L-1011.

La Suède et la Turquie ont également été mentionnées au cours de la déposition, faites sous serment. Peu après, le chef de l'armée de l'air suédoise, le général Dick Stenberg, demandait à l'ombudsman suédois d'ouvrir une enquête.

Le Premier ministre turc Suleimane Demirel a lui aussi émis un démenti, de même que M. Nezih Doural, représentant de Lockheed en Turquie. Selon M. Kotchian, quelque \$860.000 ont été distribués dans ce pays:

En RFA, la compagnie Lufthansa a protesté de son innocence.

A Los Angeles, enfin, la compagnie Lockheed a annoncé qu'un comité avait été créé pour enquêter sur les allégations. Ces versements de pots-de-vin ne sont pas interdits en vertu des lois américaines.



Le prince BERNHARD de Hollande.

## La question de l'Angola suscite une vive polémique au Conseil de sécurité

(AFP, UPI, AP, Reuter) — La question de l'Angola a fait l'objet d'une violente polémique, hier, au Conseil de sécurité, entre les représentants des Etats-Unis, de l'URSS et de la Grande-Bretagne, tandis qu'un sénateur américain de retour d'Angola affirmait, en citant des factions pro-occidentales, que des soldats tchécoslovaques se battent maintenant aux côtés des forces du MPLA.

La politique américaine ayant été prise à partie par l'URSS lors du débat consacré aux Comores, le représentant américain Daniel Moynihan a accusé son homologue soviétique Jacob Malik d'avoir déplacé le débat de l'archipel des Comores à l'archipel du Goulog.

M. Malik ayant ensuite soulevé la question d'Angola, son homologue bri-

tannique John Murray a déploré l'intervention soviéto-cubaine dans ce pays du Sud-ouest africain. M. Malik a riposté en dénonçant violemment le rôle de Londres qui, a-t-il dit, est devenu le centre mondial du recrutement de mercenaires pour aller combattre le MPLA.

Quant aux informations relatives à une participation de la Tchécoslovaquie à la guerre d'Angola, diffusées par le sénateur républicain Dewey Bartlett à son retour d'Angola, elles n'ont été commentées ni par le Pentagone ni par le secrétariat d'Etat.

Entre-temps, le gouvernement britannique songerait à ramener une vieille loi remontant à 1870 pour empêcher que des citoyens britanniques s'enrôlent comme mercenaires. Cette loi fut appliquée pour la dernière fois

en 1896, lorsque sir Starr Jameson, de complicité avec Cecil Rhodes, complota vainement contre le président Paul Kruger, de la République sud-africaine.

A Luanda, le MPLA a fait état de nouveaux accrochages entre ses troupes et des mercenaires à proximité de la frontière du Zaïre et l'agence de presse officielle se demande si l'interdiction du transit de mercenaires au Zaïre n'est pas une simple hypocrisie.

## La Somalie porte plainte à l'ONU

d'après AFP, Reuter, UPI

La Somalie a demandé hier une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU au sujet de l'incident de frontière de mercredi.

Accusant la France d'agression armée, le représentant de la Somalie à l'ONU, M. Haji Hussein, affirme que des forces armées françaises stationnées dans la Côte française des Somalis ont déclenché une attaque au moyen de tanks et d'artillerie lourde contre la localité frontalière de Loyada, tuant 23 personnes, six policiers, six douaniers, 11 femmes et enfants, après avoir détruit tous les bâtiments.

La lettre du représentant somalien ne faisait aucune allusion à l'assaut donné par les soldats français contre un car scolaire où des écoliers étaient retenus en otage par un commando du Front de libération de la Côte des Somalis.

Même si à Paris on s'efforce de minimiser l'incident de mercredi, la France a dépêché trois navires de guerre dans la mer Rouge, au lendemain de l'envoi en renforts d'environ 1.000 soldats.

## Le Danemark dit oui aux pourparlers Canada-CEE

selon Reuters et Dow Jones

Le Danemark a retiré ses objections concernant l'ouverture de négociations entre le Canada et la Communauté économique européenne pour la signature d'un accord de coopération commerciale et économique.

Lundi, les ministres des Affaires étrangères de la CEE donneront le feu vert à ces négociations.

Le Danemark s'était opposé à ces discussions, il y a déjà plusieurs semaines, parce que le Canada avait refusé de garantir l'accès à ses richesses naturelles y compris le pétrole, aux pays membres du Marché commun.

Mais à la suite d'un accord entre l'Agence internationale de l'énergie,

le Danemark a informé ses partenaires qu'il ne s'objectait plus à ces négociations CEE-Canada.

La semaine dernière les pays membres de l'Agence internationale de l'énergie ont reçu du Canada un accord de principe sur l'éventualité que les membres de l'AIE se garantissent les uns les autres les fournitures de matières premières.

M. Marcel Cadieux, l'ambassadeur du Canada auprès de la CEE a déclaré que le Canada signera d'ici six mois ce "lien contractuel" avec les pays du Marché commun. Il ne s'agit plus, selon lui, de "écarter le texte" "en termes légaux" et de le faire ensuite approuver par chacun des pays membres ainsi que par le gouvernement fédéral.

CHEZ  
SIMPSONS...  
AVEC  
PLAISIR

Simpsons

EN VILLE  
FAIRVIEW  
LES GALERIES D'ANJOU  
LE CARREFOUR LAVAL

# AUBAINES SPECTACULAIRES SIMPSONS

maintenant en plein essor



et se continue jusqu'au samedi, le 14 février, aux 4 magasins Simpsons.

Si vous n'avez pas reçu votre circulaire de 40 pages d'Aubaines Spectaculaires Simpsons, venez en chercher une copie au magasin Simpsons le plus près de chez vous. Gardez-la, consultez-la et placez votre commande en composant 842-7221... jour et nuit.

"Qu'est-ce qui mijote chez Simpsons?" dans le journal d'aujourd'hui!

Consultez les 16 pages... de ce cahier Simpsons. Vous y découvrirez des accessoires de cuisine, des suggestions-cadeaux formidables. Composez 842-7221.



## LES 3 PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE...



...des mois bien importants pour les demeures nécessitant des réparations ou rénovations!

Les prix sont destinés à une hausse des ce printemps. La construction est au point mort, ce qui vous permet de tirer profit de la situation; téléphonez-nous ou venez visiter:

NOTRE FAMEUSE SALLE DE MONTRE QUI STIMULERA VOTRE IMAGINATION  
4058 OUEST, JEAN-TALON  
ou bien  
FAITES APPEL À NOTRE SERVICE COMPLET À DOMICILE  
482-0600



40% MOINS CHER QUE LES ARMOIRES FAITES SUR MESURE  
CUISINES MODULAIRES



INVESTISSEZ AUJOURD'HUI  
Si votre maison nécessite quelques réparations ou bien des rénovations, vous serez enchantés lors de votre visite de notre salle de montre de Jean-Talon.  
Modèles les plus récents D'ÉLÉMENTS MODULAIRES POUR CUISINES

Nouvelles conceptions d'armoires en montre  
Venez constater leurs caractéristiques exceptionnelles



SALLES DE JEU

Éléments modulaires de cuisine  
NOTEZ LES DIMENSIONS DE VOTRE CUISINE AFIN DE BIEN CHOISIR LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES. VEENEZ VOUS RENDRE COMPTE DES ÉLOGES QUE CES ÉLÉMENTS SE SONT MÉRITÉS EN GRAND CHOIX OFFERT AVEC DES CARACTÉRISTIQUES ÉTONNANTES

### VÉRIFIEZ VOS BESOINS

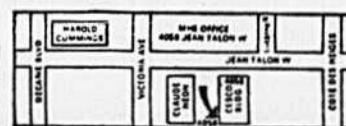
Avec ces 15 années d'expérience et certains de nos spécialistes possédant plus de 30 ans de travaux dans la rénovation, nous vous suggérons QUE C'EST AUJOURD'HUI LE BON MOMENT POUR RENOVER VOTRE MAISON AUX TARIFS ET PRIX RÉDUITS D'HIVER EN VIGUEUR APRÈS DU SERVICE DE RENOVATION METROPOLITAIN.

• Rayons • Cimentations • Toitures • Lucarnes • Salles de bain • Salles de jeux • Paraments aluminium • Charpenterie • Mansardes • Garages • Cuisines • Fenêtres aluminium

Ouvert dimanche 11 h. a.m. à 5 h. p.m. Lundi à mercredi 9 h. a.m. à 6 h. p.m. Jeudi et vendredi 9 h. a.m. à 8 h. p.m. Samedi 9 h. a.m. à 4 h. p.m. (Aucun service téléphonique le dimanche)

4058 Jean-Talon O. Entrée Victoria et Côte-des-Neiges  
VOUS TROUVEREZ CHEZ NOUS BIEN DES SUGGESTIONS

Entrée à l'arrière du magasin



20% DE RABAIS POUR UNE DUREE LIMITEE  
Nous offrons un service complet de nettoyage et de peinture de maisons. Nous nettoierons murs et plafonds, tapis, moquettes, meubles rembourrés, parquets ou fenêtres. NOUS FAISONS ÉGALEMENT LES TRAVAUX DE PEINTURE INTERIEURE, DE PREMIERE QUALITE. Service GRATUIT à domicile

482-0600

